

Décembre 2006

**L'IMPÔT FONCIER ET LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION
AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE : SITUATION CANADIENNE ET
SIMULATIONS POUR LE QUÉBEC***

François Vaillancourt**
et
Viorela Diaconu

* Étude préparée en vertu d'un contrat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Nous remercions MM. Jean Bouchard, René Lepage et Denis Petitclerc du MELS pour leur précieuse collaboration. Nous remercions également MM. Jean Bouchard, Thomas Boudreau et Yannick Routhier pour leurs commentaires sur une version antérieure du texte.

** Respectivement, professeur et étudiante de M.Sc, Département de sciences économiques, Université de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
I. Contexte institutionnel : les dix provinces	5
II. L'impôt foncier : les cinq provinces comparées	14
II.1 Les taux des cinq provinces	14
II.2 Les recettes des commissions scolaires des cinq provinces	17
II.3 Les débats sur le rôle de l'impôt foncier dans le financement des commissions scolaires dans les cinq provinces retenues, de 2000 à 2006	30
III. Le Québec : situation en 2005-2006 et simulations à partir de deux hypothèses	34
III.1 La situation en 2005-2006	34
III.2 Simulations	41
III.3 La répartition du fardeau fiscal et l'effort fiscal par type de contribuable	48
IV. Conclusion	56
ANNEXE A : Sources de revenus des commissions scolaires de chaque province pour les années 1990, 1995 et de 2000 à 2004	57
ANNEXE B : Importance des sources de financement des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta	63
ANNEXE C : Simulations	79

Introduction

L'objectif de la présente étude est de dresser une vue d'ensemble du rôle de l'impôt foncier dans le financement des commissions scolaires canadiennes et d'examiner des hypothèses de changement au Québec. Il correspond au mandat confié par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et reflète l'un des constats de l'étude Gervais¹, selon laquelle la progression de la scolarisation au Québec est confrontée à trois principaux problèmes dont celui du financement.

Le texte qui suit se divise en trois parties. La première examine le cadre institutionnel relatif au financement des commissions scolaires des dix provinces canadiennes. On y constate qu'il existe une forme de financement local des commissions scolaires dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve-Labrador². Nous pouvons comparer au Québec, de façon chiffrée, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, selon les données disponibles à la Division des finances publiques de Statistiques Canada.

La deuxième partie du texte examine les différentes sources de financement des commissions scolaires du Québec et des quatre provinces comparables, la part de ce financement total provenant des sources locales, y compris l'impôt foncier et l'utilisation de l'impôt foncier par les provinces, municipalités et commissions scolaires. Nous y traitons également des débats d'actualité qui portent sur le financement des commissions scolaires dans ces cinq provinces du Canada.

Finalement, dans la troisième partie, nous étudions l'effet des scénarios suivants pour le Québec : accroissement du plafond de la taxe scolaire de 35 cents à 50 cents pour les particuliers et pour les entreprises et application d'un taux fixe de taxe scolaire de 50 cents pour les particuliers et pour les entreprises.

1. Voir *Rapport sur l'accès à l'éducation*, Québec, MELS, octobre 2005.

² Le *Education Funding and Taxation Reality Check* Fact sheet reprend cette liste; voir <http://www.wSDL.org/board/FirstDraftBudget0607/FirstDraftBudgetUPDATE0607POSTing.pdf>

I. Contexte institutionnel : les dix provinces

Au Canada, les gouvernements provinciaux sont constitutionnellement responsables de l'éducation. Il existe donc dix façons de financer les écoles primaires et secondaires au Canada. Il n'y a qu'une seule province où le gouvernement provincial finance, à lui seul, le système d'éducation. Dans les autres provinces, des impôts fonciers sont perçus soit par la commission scolaire elle-même, soit par la province ou par la municipalité.

Le tableau 1 décrit les sources de financement des commissions scolaires dans les différentes provinces canadiennes, pour l'année 2005, année récente et représentative des mécanismes de financement en vigueur depuis 2000.

Tableau 1 : Sources de revenus des commissions scolaires canadiennes, en 2005.

Terre-Neuve-et-Labrador	L'impôt foncier scolaire n'y existe pas et n'y est donc pas une source de revenu pour les commissions scolaires. Les transferts provinciaux financent les commissions scolaires.
Île-du-Prince-Édouard	Les transferts provinciaux financent les entités administratives scolaires; ces transferts sont financés, en partie, par un impôt foncier provincial. Les districts scolaires peuvent lever un impôt foncier supplémentaire après référendum et approbation provinciale, mais ils ne le font pas.
Nouvelle-Écosse	Le financement de l'éducation se fait à l'aide de transferts provinciaux et d'une taxe foncière municipale au taux uniforme fixé par la province, obligatoirement imposée par les municipalités et dont les recettes sont versées aux commissions scolaires. Les municipalités peuvent, à la requête des commissions scolaires, imposer un impôt foncier local pour financer des programmes supplémentaires.
Nouveau-Brunswick	Les transferts provinciaux financent les districts scolaires. Ces transferts sont financés, en partie, par un impôt foncier provincial. Les districts scolaires peuvent lever un impôt foncier supplémentaire, mais ne le font pas.
Québec	La province finance, par des transferts, la plus grande partie des dépenses en éducation. Les commissions scolaires financent le restant en imposant obligatoirement un impôt foncier scolaire dont le taux ne peut dépasser 0,35 \$ pour 100 \$ d'évaluation et qui fait l'objet d'une péréquation du gouvernement du Québec.
Ontario	Les subventions provinciales et un impôt foncier scolaire provincial assurent le financement de l'éducation. Cette taxe est imposée par le gouvernement provincial, recueillie par les municipalités et remise aux commissions scolaires. Le taux résidentiel – uniforme pour toute la province – et les taux non résidentiels qui varient d'une ville à une autre sont tous fixés par la province
Manitoba	Le financement provient des transferts provinciaux, d'une taxe foncière provinciale spécialement consacrée à l'éducation (Education support levy : ESL), dont le taux est fixé par la province, et d'impôts fonciers avec des taux fixés par les commissions scolaires (Special levy : SL).
Saskatchewan	Les transferts provinciaux et l'impôt foncier financent les commissions scolaires. Les transferts sont calculés en tenant compte de la capacité fiscale des commissions scolaires établie selon un taux d'imposition provincial de référence. Le taux d'impôt foncier effectivement utilisé est fixé par chaque commission scolaire.
Alberta	Les transferts provinciaux et l'impôt foncier scolaire provincial financent les commissions scolaires. Les commissions scolaires qui veulent dépenser plus (maximum 3 % de leur budget) doivent avoir le consentement des contribuables.
Colombie-Britannique	Les transferts provinciaux financent les districts scolaires. Ces transferts sont financés, en partie, par un impôt foncier provincial. Les commissions scolaires qui veulent dépenser plus doivent avoir le consentement des contribuables pour lever des taxes foncières.
Source : Les auteurs ont utilisé les sources suivantes : Provincial and Municipal Finances 1989, Canadian Tax Foundation; Provincial and Municipal Finances 1991, Canadian Tax Foundation; Finances of the Nation, 2001, Canadian Tax Foundation; H. KITCHEN : « An overview of Elementary and Secondary School Funding », miméo, 2006 Public School Finance Programs of the United States and Canada : 1998-99 at http://nces.ed.gov/edfin/state_finance/statefinancing.asp	

Depuis 1990, des changements structurels sont survenus dans le financement des commissions scolaires de certaines provinces :

- Terre-Neuve : Abolition de l'impôt foncier scolaire en 1992;
- Québec : accroissement du rôle de l'impôt foncier scolaire en 1990 (réforme Ryan);
- Ontario : transfert de l'impôt foncier scolaire en 1998 des commissions scolaires à la province et remplacement par des transferts provinciaux;
- Alberta : prise en charge par la province en 1994 du financement des commissions scolaires et transfert, de celles-ci à la province, de l'impôt foncier scolaire;
- Colombie-Britannique : prise en charge par la province en 1990 du financement des commissions scolaires et transfert, de celles-ci à la province, de l'impôt foncier scolaire.

Les recettes des commissions scolaires présentées dans les tableaux suivants proviennent donc de deux sources. En premier lieu, il s'agit des recettes de sources propres – l'impôt foncier général perçu par la commissions scolaire ou la municipalité, les impôts connexes (taxes d'affaires), les subventions tenant lieu d'impôt foncier (lesquelles proviennent du gouvernement fédéral et, dans certains cas, des gouvernements provinciaux) et de revenus autonomes divers. En deuxième lieu, on retrouve les paiements de transferts, qui proviennent essentiellement des gouvernements provinciaux.

Nous utilisons de l'information produite par Statistique Canada sur le financement des écoles primaires et secondaires au Canada pour chacune des dix provinces canadiennes. Nous commençons notre analyse par une présentation des montants en jeu pour sept années³ soit 1990, 1995 et de 2000 à 2004, faite à l'aide des données de Statistique Canada. Le choix de ces années reflète la période de disponibilité des données au moment d'écrire les présentes lignes, soit de 1988 à 2004, et l'intérêt pour les décideurs de mettre l'accent sur la période récente, tout en permettant certaines comparaisons historiques (1990 et 1995). Nous avons organisé l'information statistique en quatre tableaux identiques. Nous présentons ci-après ceux portant sur l'ensemble du Canada (tableaux 2a à 2d). Vingt-cinq tableaux provinciaux sont présentés aux annexes A et B du document : un pour chaque province à l'Annexe A (soit dix tableaux semblables au tableau 2a) et, à l'Annexe B, trois pour le Québec et trois pour chacune des quatre provinces faisant l'objet d'une comparaison quantitative (soit 15 tableaux semblables aux tableaux 2b, 2c et 2d).

Le tableau 2a présente les montants en dollars pour chacune des différentes sources de revenu des commissions scolaires canadiennes. Entre 1990 et 2004, le revenu total des commissions scolaires a augmenté de 42 %. Cette augmentation provient surtout d'un accroissement des transferts provinciaux. Dix tableaux similaires présentant la situation de chacune des provinces canadiennes se trouvent à l'Annexe A.

Le revenu total est la somme de deux types de revenus : les recettes de sources propres et les transferts.

3. Les données sont tirées du tableau 385-0009 de CANSIM II.

Les recettes de sources propres se divisent en deux types : les *Impôts fonciers et impôts connexes* et les *autres sources propres*.

Les *Impôts fonciers et impôts connexes* sont composés, pour l'essentiel, d'impôts fonciers classiques dits *impôts fonciers généraux* semblables à ceux perçus au Québec par les commissions scolaires et les municipalités; en 2004, ces impôts fonciers généraux représentent 97,5 % des impôts fonciers et connexes pour le Canada. Quant aux *autres sources propres*, il s'agit de revenus divers provenant de la location d'espaces ou de la vente de services (surveillance des repas, garderie scolaire, etc.). Les transferts proviennent, pour l'essentiel, des gouvernements provinciaux (99 % en 2004 pour l'ensemble du Canada).

Tableau 2 a : Sources de revenu des commissions scolaires (000 \$ courants) au Canada en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total, en 000 \$	Recettes sources propres, en 000 \$	Impôts fonciers et impôts connexes, en 000 \$	Impôts fonciers généraux, en 000 \$	Autres sources propres, en 000 \$	Transferts totaux, en 000 \$	Transferts provinciaux, en 000 \$
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	27 526 324	9 862 220	8 849 349	7 711 510	1 012 871	17 664 104	17 443 875
1995	32 224 966	11 359 580	10 180 707	8 913 431	1 178 873	20 865 386	20 585 449
2000	34 049 949	9 696 626	7 999 391	7 803 833	1 697 235	24 353 323	24 103 915
2001	35 230 651	9 851 322	8 105 789	7 907 445	1 745 533	25 379 329	25 120 176
2002	36 254 769	10 000 645	8 226 500	8 024 751	1 774 145	26 254 124	26 000 310
2003	37 293 573	10 419 449	8 555 070	8 344 175	1 864 379	26 874 124	26 614 674
2004	39 108 325	10 857 642	8 897 855	8 677 350	1 959 787	28 250 683	27 983 265
Notes (1) = (2)+(6); (2) = (3)+(5); (4) = partie de (3); (6) = (7)+ transferts fédéraux.							
(5) = Recettes sources : Propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source :							
(1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

Les tableaux 2b et 2c permettent d'examiner l'importance des montants présentés au tableau 2a en termes de part du PIB et en valeur par personne. En examinant le tableau 2b, on observe que la part des impôts fonciers et connexes et celle des transferts totaux dans le produit intérieur brut a diminué depuis 1990. Le montant d'impôt foncier payé par chaque individu a baissé également de 68,91 \$ entre 1995, sommet observé, et 2004, ce qui correspond à une réduction de 142,91 \$ en terme réel⁴. Par contre, le montant de transfert total par personne a augmenté depuis 1990.

Tableau 2 b : Impôts fonciers et connexes des commissions scolaires ainsi que transferts totaux en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et en dollars par personne, au Canada en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des impôts fonciers et connexes/PIB	Impôts fonciers et connexes en \$ par personne	% des transferts totaux/PIB	Transferts totaux en \$ par personne
	(8)	(9)	(10)	(11)
1990	1,30	319,50	2,60	637,75
1995	1,26	347,44	2,57	712,08
2000	0,74	260,66	2,26	793,55
2001	0,73	261,30	2,29	818,13
2002	0,71	262,22	2,27	836,85
2003	0,70	270,21	2,21	848,82
2004	0,69	278,53	2,18	884,32

Notes :

(8) = (3)/PIB Canada; (9) = (3)/Population Canada; (10) = (6)/PIB; (11) = (6)/Population Canada

Sources :

Impôts fonciers et connexes x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.

Transferts totaux x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.

Produit intérieur brut x 1 000 000 dollars, CANSIM, tableau : 384-0002.

Population, CANSIM, tableau : 051-0001.

4. L'inflation au Canada, de 1995 (01) à 2004 (12), a été de 21,63 % (<http://www.bankofcanada.ca/fr/cpi-f.html>); 342,46 devient donc 416,53 \$ en 2004.

Le tableau 2c présente la contribution des différentes sources de financement dans le financement des commissions scolaires. On constate que celui-ci repose lourdement sur les transferts totaux. Ceux-ci représentent plus de 70 % de leurs recettes totales pour la période 2000-2004. Alors qu'en 1990, la part des impôts fonciers et connexes dans les recettes totales est d'environ 32 %, elle n'est que de 23 % en 2004. Cette situation illustre la relation inverse entre le montant versé en transfert par le gouvernement provincial et les recettes recueillies en impôt foncier (voir la colonne 13 du tableau 2c).

Tableau 2c : Part des différents revenus des commissions scolaires dans leur revenu total, au Canada en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des sources propres/ revenu total (12)	% des impôts fonciers et connexes/ revenu total (13)	% des autres sources/ revenu total (14)	% des transferts totaux/ revenu total (15)
1990	35,83	32,15	3,68	64,17
1995	35,25	31,59	3,66	64,75
2000	28,48	23,49	4,98	71,52
2001	27,96	23,01	4,95	72,04
2002	27,58	22,69	4,89	72,42
2003	27,94	22,94	5,00	72,06
2004	27,76	22,75	5,01	72,24
Notes :				
(12) = (2)/(1); (13) = (3)/(1); (14) = (5)/(1); (15) = (6)/(1).				
Sources :				
Mêmes sources que celles utilisées dans le Tableau 2a.				

Trois paliers gouvernementaux tirent des revenus de la taxe foncière, comme l'indique le tableau 2d : le gouvernement provincial⁵, les municipalités et les commissions scolaires. De 1990 à 2004, les municipalités et les provinces accroissent leur part du total de l'impôt foncier et les commissions scolaires la voient diminuer. En 1990 et en 1995, les municipalités perçoivent environ 60% du montant total. La somme restante est partagée entre les gouvernements provinciaux et les commissions scolaires, ces dernières recevant environ 30% du montant total.

De 1990 à 2004, cette part augmente pour les provinces et elle diminue pour les commissions scolaires. Au niveau municipal, cette part a augmenté d'environ 14% de 1990 à 2000. La part de l'ensemble de l'impôt foncier dans le PIB a diminué, au cours du temps, d'environ 15%.

5. Le lecteur notera que, pour les provinces, nous utilisons autres impôts fonciers et non pas impôts fonciers et connexes; ce choix s'impose par l'inclusion, dans cette catégorie plus vaste, des impôts sur le capital qui ne sont pas des impôts de nature foncière.

Tableau 2 d : Impôts fonciers et connexes des commissions scolaires(en 000 \$) et leur part dans le total des impôts fonciers et connexes recueillis par les différents paliers gouvernementaux, au Canada en 1990, 1995, et de 2000 à 2004.

Années	Autres impôts fonciers et connexes en 000 \$, gouvernements provinciaux	Impôts fonciers et connexes en 000 \$, municipalités	Impôts fonciers et connexes en 000 \$, commissions scolaires	Somme des impôts fonciers en 000 \$	% des autres impôts fonciers et connexes, gouvernements provinciaux/ somme (20)	% des impôts fonciers et connexes, municipalités/ Total	% des impôts fonciers et connexes, commissions scolaires/ Total	% de la somme des impôts fonciers/ PIB
	(16)	(17)	(18)	(19)		(21)	(22)	(23)
1990	2 266 000	15 601 333	8 849 349	26 716 682	8,48	58,40	33,12	4,21
1995	3 661 000	19 158 680	10 180 707	33 000 387	11,09	58,06	30,85	4,40
2000	4 249 000	24 347 710	7 999 391	36 596 101	11,61	66,53	21,86	3,76
2001	4 544 000	25 216 004	8 105 789	37 865 793	12,00	66,59	21,41	3,79
2002	4 664 000	26 120 156	8 226 500	39 010 656	11,96	66,96	21,09	3,69
2003	4 938 000	27 582 322	8 555 070	41 075 392	12,02	67,15	20,83	3,65
2004	5 225 000	28 398 513	8 897 855	42 521 368	12,29	66,79	20,93	3,55
Notes : 19) = (16) + (17) + (18); (20) = (16)/(19); (21) = (17)/(19); (22) = (18)/(19); (23) = (19)/ PIB.								
Sources :								
(16) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0002.								
(17) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau: 385-0004.								
(18) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau: 385-0009.								

Les tableaux précédents portent sur l'ensemble des commissions scolaires au Canada. Ces données globales à l'échelle canadienne occultent le fait que, dans certaines provinces, les commissions scolaires imposent une taxe scolaire pour se financer, alors que d'autres ne l'imposent pas. Cette situation apparaît clairement au tableau 3. Comme cela a été souligné dans l'introduction, nous constatons que nous pouvons comparer quantitativement le Québec à l'Ontario, au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta pour la période allant de 1995 à 2004. L'équivalent par province des tableaux 2b, 2c et 2d, donc quinze tableaux, soit trois pour chacune des cinq provinces, se trouve à l'Annexe B.

Tableau 3 : Part, en pourcentage, des impôts fonciers et connexes perçus par les commissions scolaires dans le total des impôts fonciers connexes, dix provinces canadiennes en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	T-N	IPE	N-É	N-B	QC	ONT	MAN	SASK	ALB	C-B
1990	18,70	0	0	0	6,57	46,25	26,21	44,61	35,66	13,21
1995	0	0	0	0	9,43	50,28	30,00	43,38	4,68	0
2000	0	0	0	0	11,10	31,22	32,33	42,00	4,59	0
2001	0	0	0	0	11,11	30,12	34,15	41,22	4,08	0
2002	0	0	0	0	11,31	29,80	33,29	40,20	4,35	0
2003	0	0	0	0	11,55	29,42	33,91	40,96	4,48	0
2004	0	0	0	0	11,95	29,49	34,30	42,00	4,68	0
Note : T-N : Terre-Neuve IPE : Île du Prince Édouard N-É : Nouvelle-Écosse N-B : Nouveau-Brunswick QC : Québec ONT : Ontario MAN : Manitoba SASK : Saskatchewan ALB : Alberta C-B : Colombie-Britannique										
Source : CANSIM II, tableau : 385-0009. Voir les tableaux A-1 à A-10 en annexe.										

II. L'impôt foncier : les cinq provinces comparées

La deuxième partie de l'étude se divise en trois sections et ne traite que des cinq provinces examinées. La première présente les taux d'imposition scolaire foncière en vigueur pour les années allant de 2000 à 2005, la deuxième donne divers aspects des recettes des commissions scolaires et de l'impôt foncier, et la troisième fait état des débats récents hors du Québec à ce sujet.

II.1 - Les taux des cinq provinces

Nous examinons dans cette section soit le ou les taux en vigueur au Québec, en Ontario, au Manitoba (ESL, SL et total), en Saskatchewan et en Alberta pour la période allant de 2000 à 2005.

Comment fixe-t-on ces taux d'imposition scolaires?

- **Québec** : À chaque année, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) calcule un montant dit « produit maximal » pour chaque commission scolaire. Ce calcul se fait avec une composante fixe identique pour chaque commission scolaire et une composante par élève, donc variable selon la commission scolaire. Par la suite, chaque commission scolaire doit imposer un impôt foncier en vue de financer ce « produit maximal ». Toutefois, le taux de cet impôt ne peut dépasser 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation. Si le produit de cette taxe au niveau de 0,35 \$ ne permet pas de financer le « produit maximal », la différence est comblée par le gouvernement par un paiement de péréquation. La taxe foncière est donc soumise à deux plafonds soit, en premier lieu, le produit maximal et, en second lieu, le taux de 0,35 \$. Pour dépasser l'un ou l'autre plafond, la commission scolaire doit tenir un référendum. Nous présentons au tableau 4 la moyenne provinciale des taux effectifs⁶.
- **Ontario** : En 1998, le gouvernement de l'Ontario a décidé d'assumer la responsabilité du financement de l'éducation afin de maîtriser les taux d'imposition scolaire. En 1998, un taux uniforme de 0,46% a été établi pour les biens résidentiels. Pour ce qui est des biens non résidentiels (industriels et commerciaux), les taux n'ont pas été uniformisés, ce qui explique pourquoi nous rapportons, au tableau 4, une fourchette de taux pour ces propriétés. Selon le budget ontarien de 1998, ces taux dans les municipalités dont le taux d'imposition scolaire est plus élevé que celui de la moyenne provinciale de 1998 devraient graduellement baisser. La fixation annuelle des taux résidentiels et non résidentiels relève de la seule compétence de la province. Nous présentons ici le taux statutaire pour les propriétés résidentielles et la moyenne provinciale des taux non résidentiels pour les catégories commerciales et industrielles.

⁶ Lorsque nous présentons une moyenne provinciale, c'est la moyenne pondérée par l'importance des commissions scolaires qui est utilisée et non pas une moyenne simple des taux

- **Manitoba** : La province détermine le pourcentage de la valeur foncière sujette à l'impôt foncier par type de propriété. Celle-ci est plus élevée pour les propriétés non résidentielles que pour les propriétés résidentielles. La province fixe également les taux du *Education Support Levy* (ESL). Puis les commissions scolaires fixent leurs taux de taxation dite *Special Levy* (SL), qui sert à financer les programmes dits non soutenus. Cette taxe ESL utilise un seul taux pour tous les types de propriétés. Cette fiscalité est sujette à une péréquation⁷ par le gouvernement provincial. En 2005, le ESL a rapporté 145 millions de dollars et le SL, 587 millions, soit quatre fois plus; ce ratio a crû avec le temps, étant de l'ordre de 2 pour 1 en 2000. En 2005, les taux SL sont de 31 \$ par mille dollars à Winnipeg et de 19,5 \$ à Brandon, les deux principales villes de la province. Nous présentons donc les taux statutaires résidentiel et non résidentiel pour l' ESL, la moyenne provinciale des taux SL et la somme des deux.
- **Saskatchewan** : La province établit un taux d'impôt foncier pour fin de péréquation. Les revenus qu'une commission scolaire doit percevoir sont obtenus ainsi : ([taux pour fin de péréquation] x [le rôle d'imposition foncier]). La subvention provinciale versée à chaque commission scolaire est égale à la différence entre les montants ainsi perçus et les besoins de la commission scolaire, calculés selon les normes du ministère. Chaque commission scolaire fixe ensuite son taux effectif dont la moyenne provinciale dépasse le taux pour fin de péréquation, car chacune finance ainsi des programmes dits additionnels (18,32 \$ contre 16,20 \$ par 1000 \$ d'évaluation en 2006)⁸. Nous présentons donc au tableau 4 les moyennes provinciales des taux résidentiels et non résidentiels choisis par les commissions scolaires.
- **Alberta** : Deux taux uniformes sont fixés par le gouvernement provincial, un pour le secteur résidentiel et un pour le secteur non résidentiel. Nous présentons donc ces deux taux statutaires.

Comme le montre le tableau 4, il existe des différences dans le taux d'imposition de la taxe scolaire entre ces cinq provinces. Ce taux diffère quelquefois selon le type de propriété; de manière générale, le taux imposé aux propriétés résidentielles est inférieur à celui des propriétés non résidentielles. Durant les années étudiées, le taux de la taxe scolaire demeure inchangé au Québec, baisse en Alberta et en Ontario, augmente en Saskatchewan et baisse pour le résidentiel et augmente pour le non résidentiel au Manitoba. Cette dernière province impose un taux plus élevé que le reste du Canada ne le fait. La diminution au Manitoba s'explique par le fait que le gouvernement provincial veut abolir la taxe scolaire provinciale (ESL) sur les propriétés résidentielles pour 2007.

7. http://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/schfund/funding_sch0607.pdf

8. http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/ed_finance/funding/pdfs/funding_manual_06-07.pdf

Tableau 4 : Montant, en dollars, payé en taxe scolaire pour une valeur de 1 000 \$ de propriété, dans cinq provinces canadiennes entre 2000 et 2005.

PROPRIÉTÉS RÉSIDENTIELLES						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Québec	3,44 \$	3,47 \$	3,48 \$	3,39 \$	3,39 \$	3,41 \$
Ontario	4,14\$	3,73 \$	3,73 \$	3,35 \$	2,96 \$	2,96 \$
Manitoba-ESL	7,92 \$	7,92 \$	6,64 \$	5,28 \$	4,56 \$	2,42 \$
Manitoba -SL	20,90 \$	21,90 \$	21,70 \$	23,30 \$	24,50 \$	25,50 \$
Manitoba – total	28,82 \$	29,82 \$	28,34 \$	28,58 \$	29,06 \$	27,92 \$
Saskatchewan	16,00 \$	17,00 \$	17,40 \$	17,60 \$	19,30 \$	17,10 \$
Alberta	6,77 \$	5,62 \$	5,57 \$	5,57 \$	5,44 \$	5,17 \$
PROPRIÉTÉS NON RÉSIDENTIELLES						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Québec	3,44 \$	3,47 \$	3,47 \$	3,39 \$	3,39 \$	3,41 \$
Ontario (commerciales/industrielles)		22,41 \$/ 38,71 \$	22,41 \$ / 34,64 \$	22,41 \$ / 34,64 \$	21,24 \$ / 34,81 \$	21,24 \$ / 30,09 \$
Manitoba ESL	18,06 \$	18,06 \$	16,50 \$	16,50 \$	16,50 \$	16,50 \$
Manitoba -SL	20,90 \$	21,90 \$	21,70 \$	23,30 \$	24,50 \$	25,50 \$
Manitoba total	38,96 \$	39,96 \$	38,20 \$	39,80 \$	41,00 \$	42,00 \$
Saskatchewan	16,80 \$	18,10 \$	18,50 \$	19,00 \$	19,30 \$	19,30 \$
Alberta	9,94 \$	8,25 \$	8,17 \$	8,17 \$	7,99 \$	7,59\$
Source : ONTARIO http://www.cityofkingston.ca/pdf/tax/2001/2001_RateSchedule.pdf http://www.cityofkingston.ca/pdf/tax/2002/2002_RateSchedule.pdf http://www.cityofkingston.ca/pdf/tax/2003/2003_RateSchedule.pdf http://www.cityofkingston.ca/pdf/tax/2004/2004_FinalRateSchedule.pdf http://www.cityofkingston.ca/pdf/tax/2005/2005_FinalRateSchedule.pdf http://www.cityofkingston.ca/pdf/tax/2006/2006_FinalRateSchedule.pdf MANITOBA http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/finance/frame_report/2000-01_frame_budget.pdf http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/finance/frame_report/2001-02_frame_budget.pdf http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/finance/frame_report/2002-03_frame_budget.pdf http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/finance/frame_report/2003-04_frame_budget.pdf http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/finance/frame_report/2004-05_frame_budget.pdf http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/finance/frame_report/2005-06_frame_budget.pdf ALBERTA Http://www.finance.gov.ab.ca/publications/budget/budget2001/tax.html#5 Http://www.finance.gov.ab.ca/publications/budget/budget2002/tax.html#6 Http://www.finance.gov.ab.ca/publications/budget/budget2003/tax.html#6 Http://www.finance.gov.ab.ca/publications/budget/budget2004/tax.html#9 Http://www.finance.gov.ab.ca/publications/budget/budget2006/tax.html#7 QUÉBEC : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. SASKATCHEWAN Obtenue de Sherry Andrushuk Education Finance and Legislative Services Saskatchewan Learning.						

II.2 Les recettes des commissions scolaires des cinq provinces

Dans la présente section, pour le Québec et les quatre autres provinces retenues (soit l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta) :

- premièrement, nous présentons les sources de financement des commissions scolaires. Nous faisons ainsi pour toutes les années de la période allant de 1990 à 2004, soit quinze ans. Cela permet au lecteur de voir en quoi 1990, 2000 et 2004, années qui sont examinées plus en détail, diffèrent ou sont analogues à l'ensemble de la période;
- deuxièmement, nous comparons la part de ces sources dans le revenu des commissions scolaires;
- troisièmement, nous examinons l'importance de l'impôt foncier dans le financement de l'éducation et dans le PIB;
- quatrièmement, nous comparons les parts de l'impôt foncier perçues par les différents paliers gouvernementaux dans ces provinces.

Les sources de financement des commissions scolaires par province, de 1990 à 2004

L'examen des graphiques 1(a et b) à 5(a et b) nous amène aux constatations suivantes⁹.

Au Québec, les transferts totaux occupent la part prépondérante du revenu des commissions scolaires aussi bien en 1990 qu'en 2004. Au fil des ans, cette part a diminué, mais l'écart entre 1990 et 2004 n'est pas très important. La part de l'impôt foncier, quant à elle, a augmenté durant les dernières années, mais elle ne dépasse pas les 15 %. Le financement des commissions scolaires québécoises dépend donc fortement des transferts totaux, donc provinciaux.

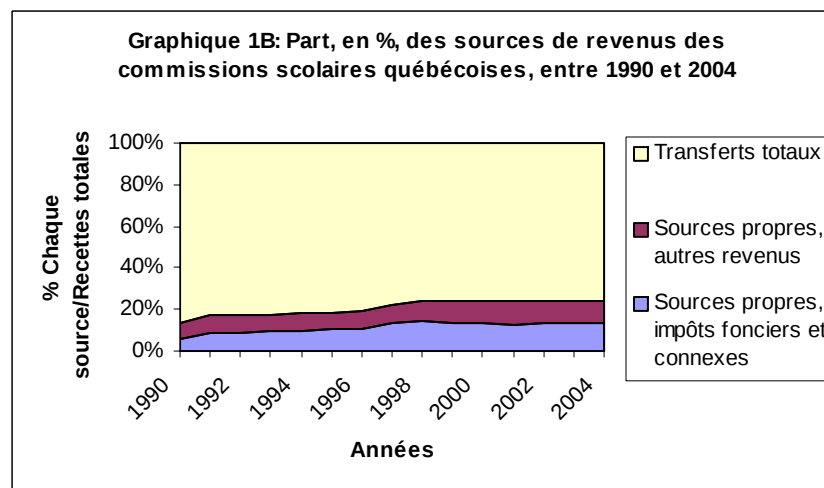
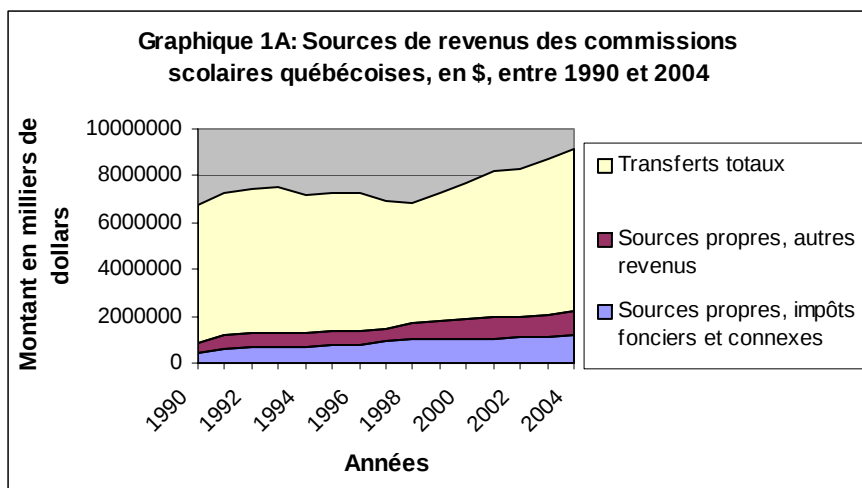
En Ontario, en 1990, la part des transferts totaux dans les revenus des commissions scolaires était plus faible que celle des impôts fonciers, et des revenus de sources propres. En 2004, la situation inverse est observée; la part des transferts totaux a dépassé celle des impôts fonciers et revenus de sources propres. Cela résulte du fait qu'en 1998, les commissions scolaires ont vu leur droit de choisir le taux de la taxe scolaire à l'échelle locale aboli et que la province qui s'est approprié ce droit a choisi de réduire ces taux, compensant par des transferts le manque à gagner.

Les sources de revenus des commissions scolaires manitobaines ont quelque peu changé au cours des années. En 1990, les transferts totaux représentent 70 % des revenus et un peu plus de 60 % en 2004. Par ailleurs, en 1990, la part de l'impôt foncier dans le revenu total est d'environ 20 %, alors qu'en 2004, celle-ci atteint près de 30 %, augmentant les recettes de sources propres.

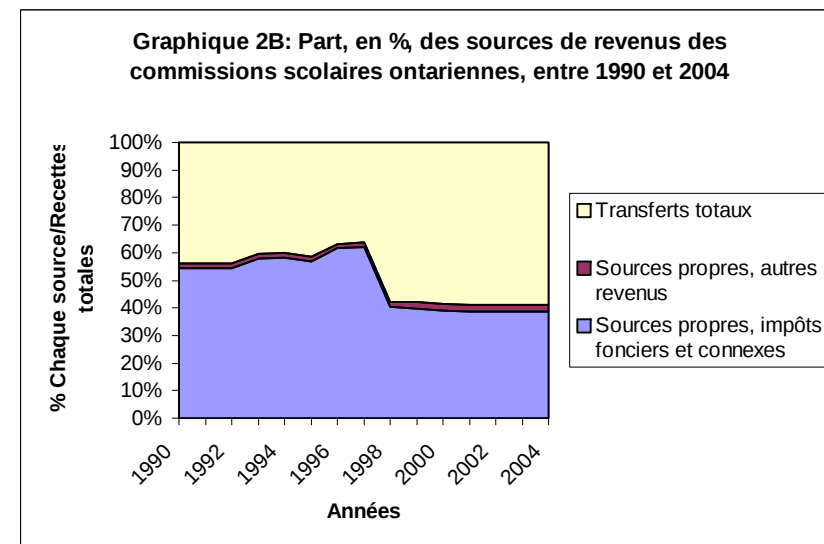
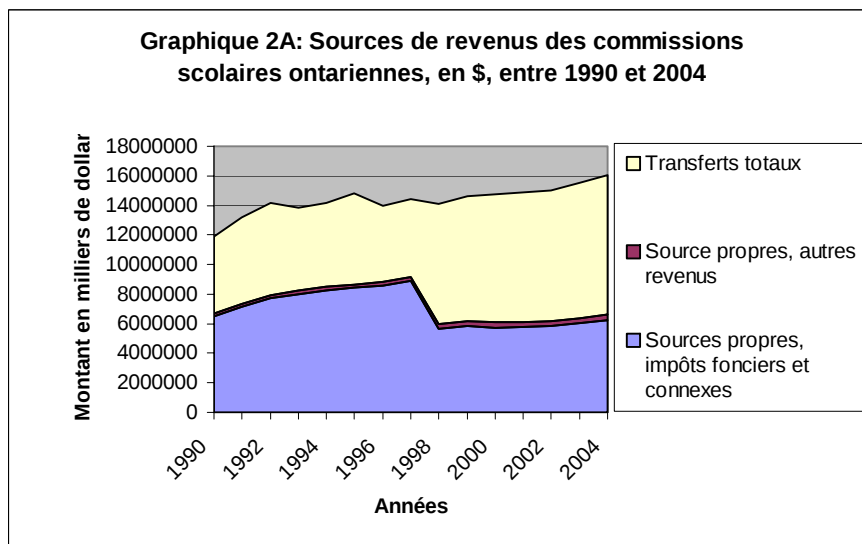
En 1990, le revenu des commissions scolaires de la Saskatchewan est divisé presque également entre les transferts totaux et les revenus de sources propres. Au fil des ans, la contribution provinciale diminue avec l'augmentation de l'impôt foncier. Par conséquent, en 2004, les commissions scolaires tirent une moindre part de leur budget des transferts du gouvernement qu'en 1990.

9. Le lecteur notera que, dans ces graphiques, la ligne divisant *sources propres*, *autres revenus* de *transferts totaux* divise également le total des revenus de sources propres des revenus de transferts.

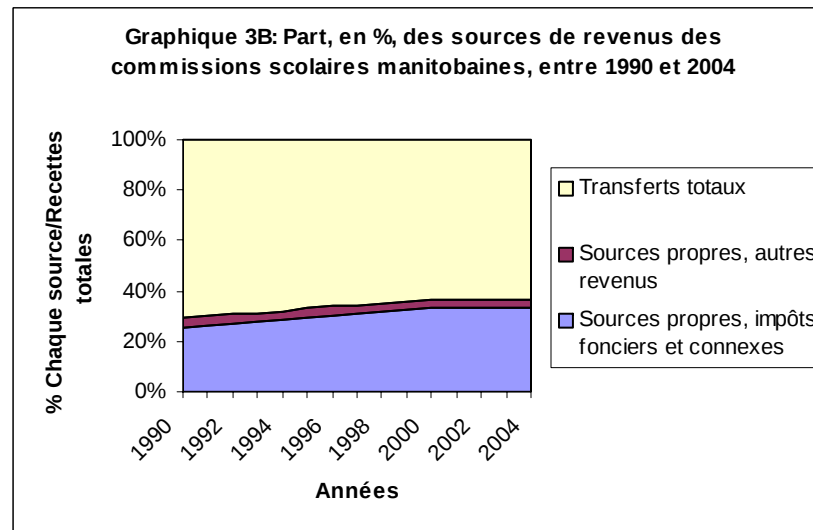
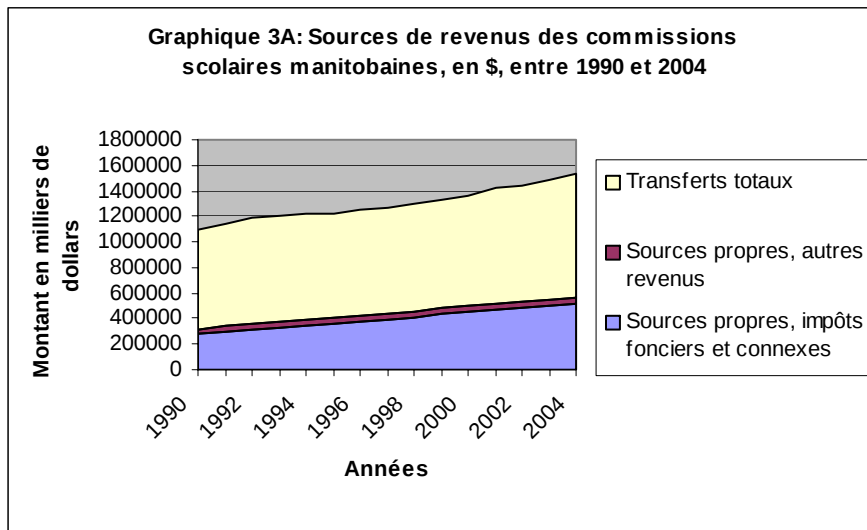
En Alberta, l'importance des transferts totaux a augmenté au fil des années. Alors qu'en 1990, la part des transferts dans le financement des commissions scolaires, représentait 60 % des dépenses, cette part est de 90 % en 2004. Cela résulte du fait que, depuis 1994, les commissions scolaires n'ont plus le droit de fixer le taux de la taxe scolaire; le gouvernement provincial détient maintenant ce pouvoir. Il l'utilise pour réduire ce taux et il remplace donc, par des transferts, le manque à gagner.



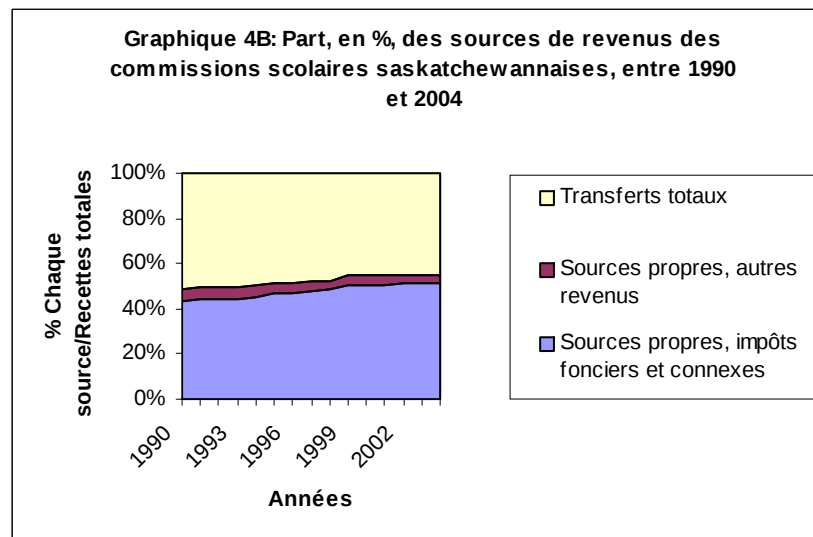
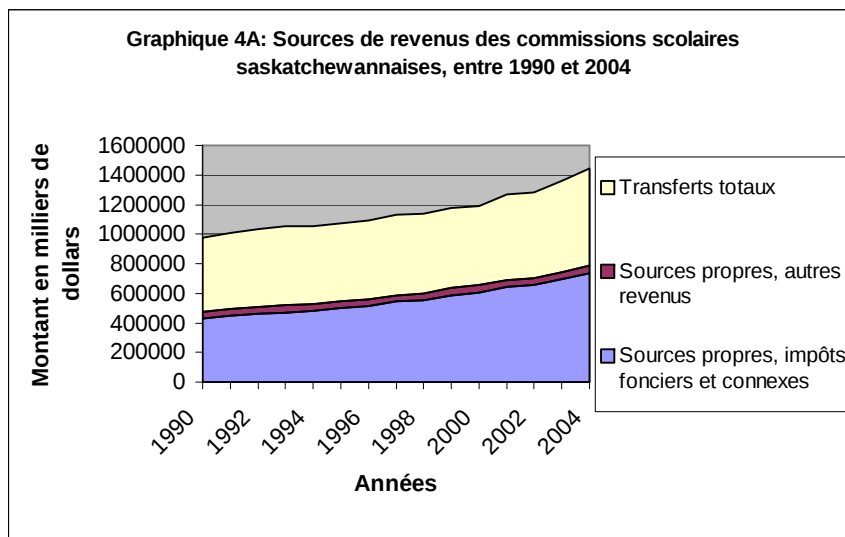
Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009.



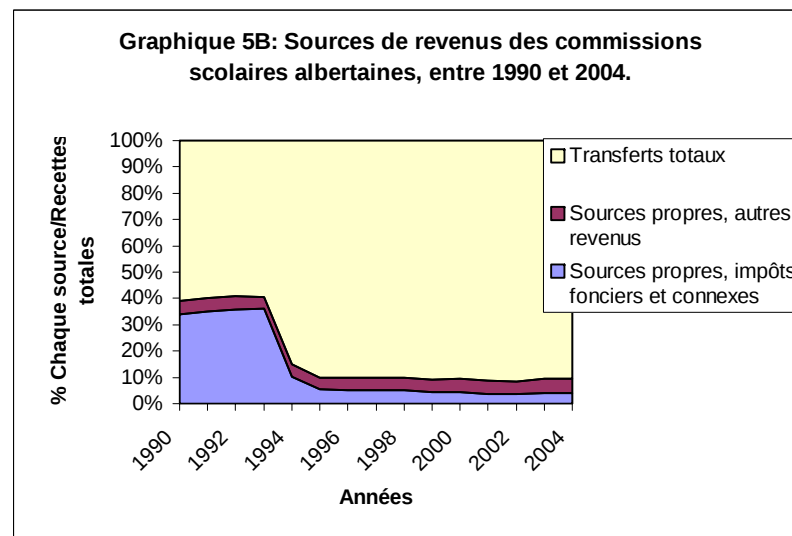
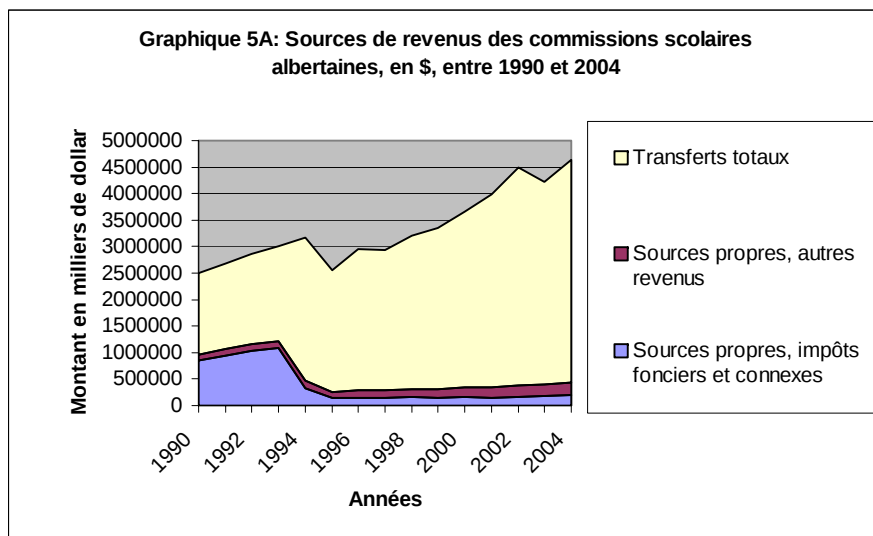
Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009.



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009.



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009.



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009.

Les comparaisons interprovinciales des sources de financement, 1990-2000-2004

Les quatre graphiques suivants reprennent l'information des cinq précédents pour trois années, mais de façon à permettre une comparaison directe entre le Québec et les quatre provinces retenues.

Comme le montre le graphique 6, les commissions scolaires québécoises recueillent un montant en recettes de sources propres qui est inférieur, en part du revenu total, à ceux de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan. Par contre, cette part est supérieure à celle de l'Alberta, depuis 1995.

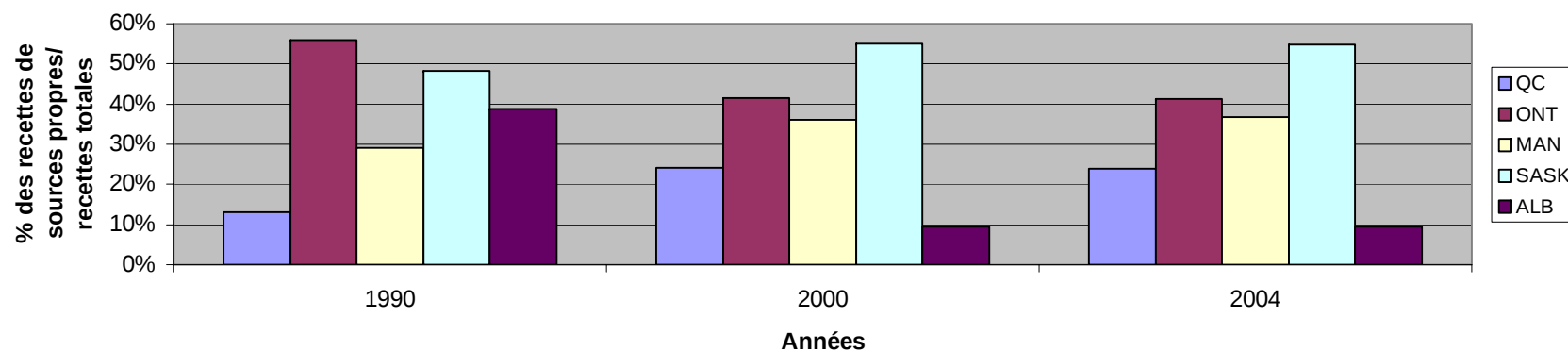
Depuis 1990, il y a diminution de l'écart entre les parts du Québec et de l'Ontario. Par contre, l'écart entre le Québec et le Manitoba est resté inchangé, les deux ayant augmenté leur part. La différence avec la Saskatchewan a légèrement diminué.

On trouve au graphique 7 les mêmes écarts en ce qui a trait aux impôts fonciers que ceux décrits au graphique 6. Ainsi, la part du montant recueilli en impôt foncier pour financer les commissions scolaires québécoises et albertaines est faible, soit environ 10 % au Québec et moins de 5 % en Alberta en 2000 et 2004. Cette part est d'environ 40 % en Ontario, 30 % au Manitoba et 50 % en Saskatchewan pour les mêmes années.

Le graphique 8 fait ressortir que, depuis 1990, les commissions scolaires québécoises dépendent davantage d'autres sources (autres que l'impôt foncier) de financement propre que les autres provinces. Cela reflète, en partie, le rôle des écoles dans l'offre de services de garde en milieu scolaire. La vente de biens et services (location d'espace par exemple) et les revenus de placement font également partie des autres sources propres de revenus.

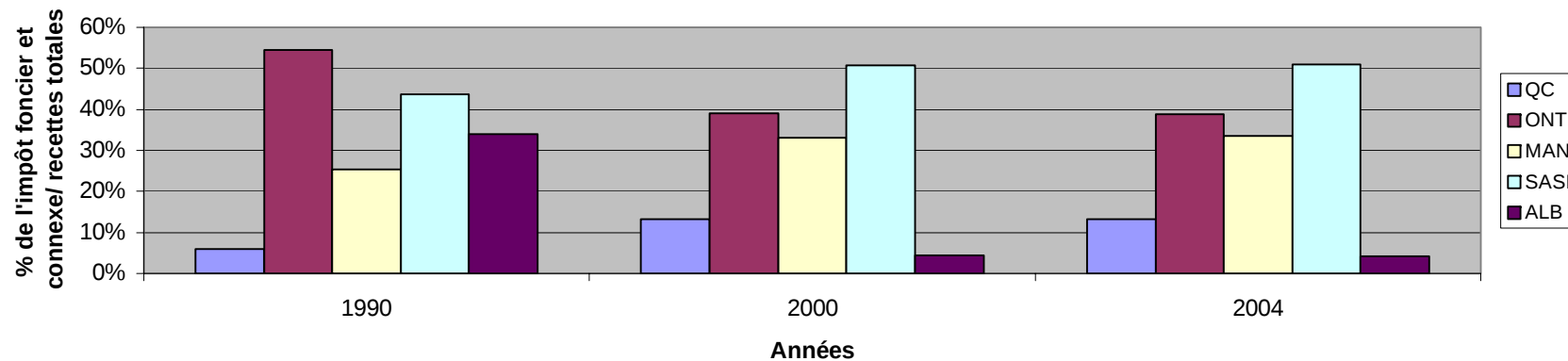
Quant au graphique 9, il indique que la contribution provinciale au financement de l'éducation au primaire et au secondaire a augmenté de 1990 à 2004 dans deux provinces, l'Alberta et l'Ontario, et diminué dans les trois autres (Québec, Manitoba et Saskatchewan). En 2000 et 2004, elle est un peu plus élevée en Alberta qu'au Québec.

Graphique 6: Part des recettes de sources propres dans les recettes totales des commissions scolaires pour cinq provinces canadiennes en 1990, 2000 et 2004



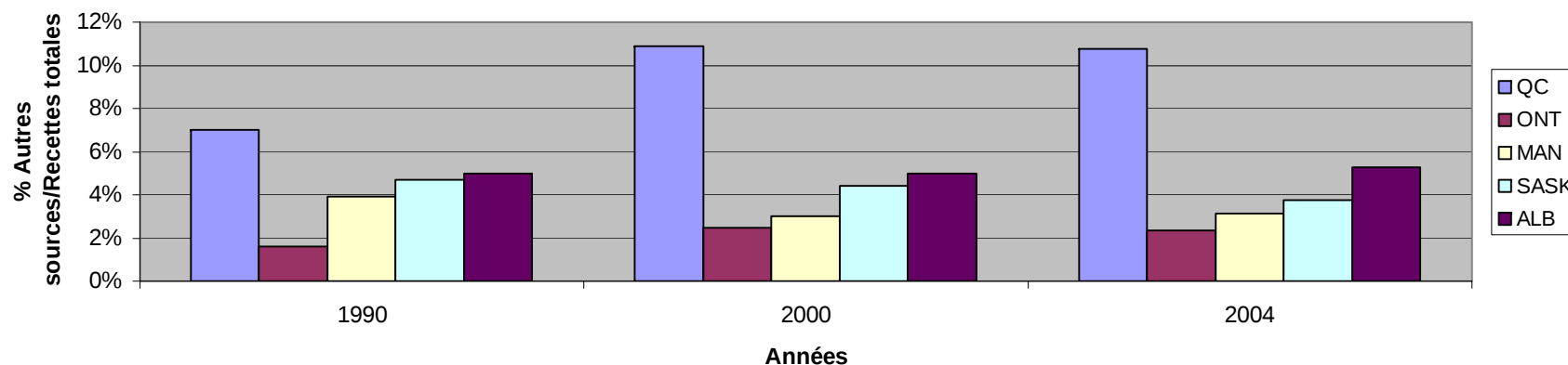
Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009. Voir les tableaux B-2, B-5, B-8, B-11 et B-14 en annexe

Graphique 7: Part des impôts fonciers et connexes dans les recettes totales des commissions scolaires pour cinq provinces canadiennes en 1990, 2000 et 2004



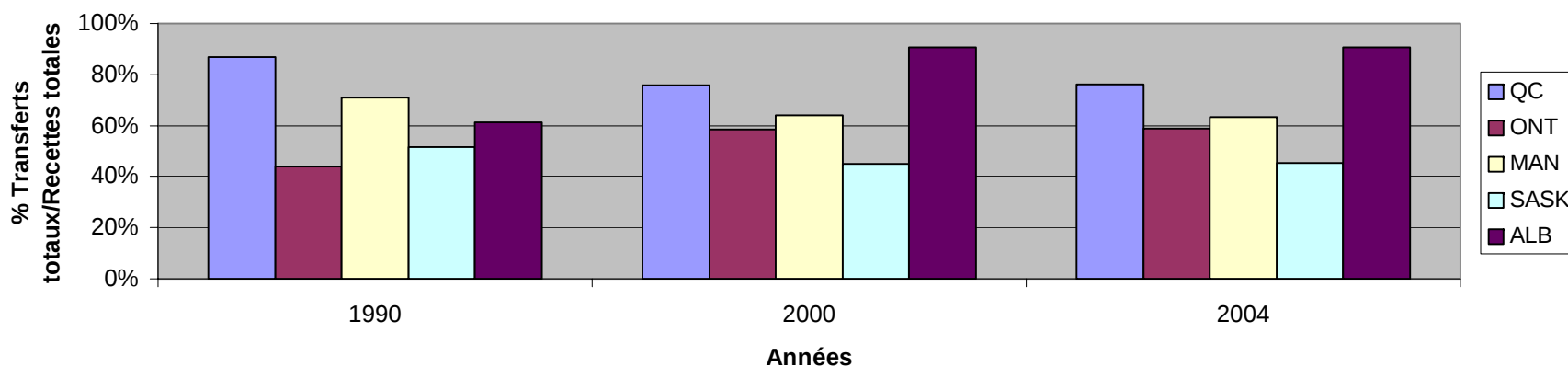
Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009. Voir les tableaux B-2, B-5, B-8, B-11 et B-14 en annexe.

Graphique 8: Part des autres sources de revenu dans les recettes totales des commissions scolaires pour cinq provinces canadiennes en 1990, 2000 et 2004



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009. Voir les tableaux B-2, B-5, B-8, B-11 et B-14 en annexe.

Graphique 9: Part des transferts totaux dans les recettes totales des commissions scolaires pour cinq provinces canadiennes entre 1990 et 2004



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009. Voir les tableaux B-2, B-5, B-8, B-11 et B-14 en annexe.

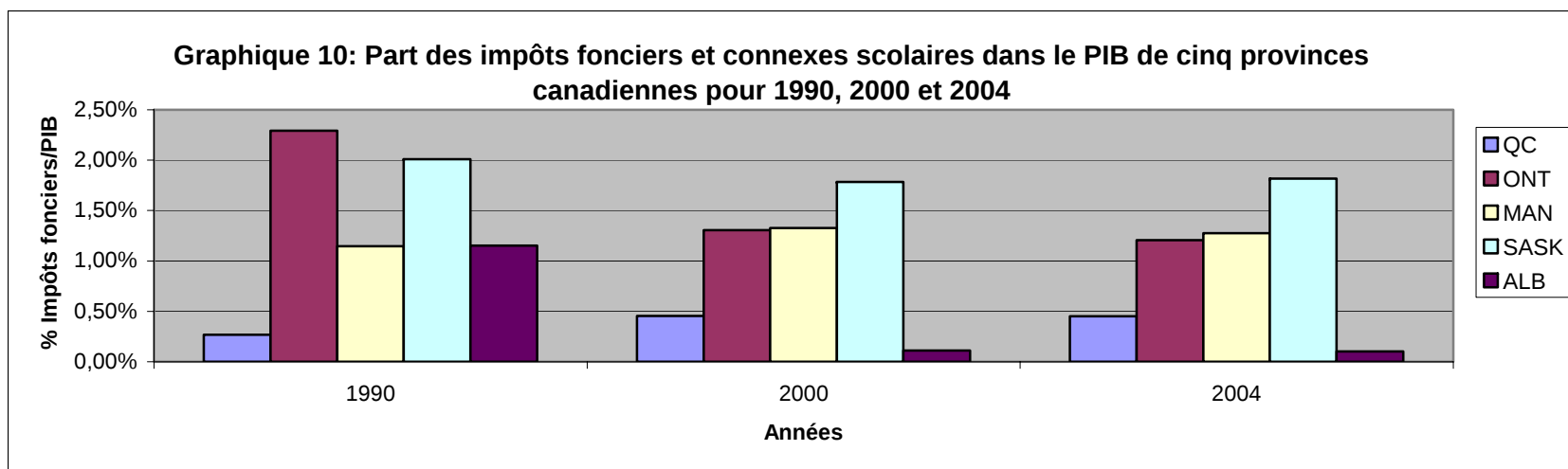
Impôt foncier scolaire et transferts totaux : leur importance en 1990, 2000 et 2004

L'examen du graphique 10 indique que la part de l'impôt foncier scolaire de chaque province dans les PIB respectifs diffère par un multiple de plus de 10 entre l'Alberta et la Saskatchewan en 2004 et par un multiple de 10 pour l'Alberta entre 1990 et 2004. La part pour le Québec en 2000 et 2004 est le double de celle observée en 1990, mais elle demeure inférieure à celle observée en l'Ontario.

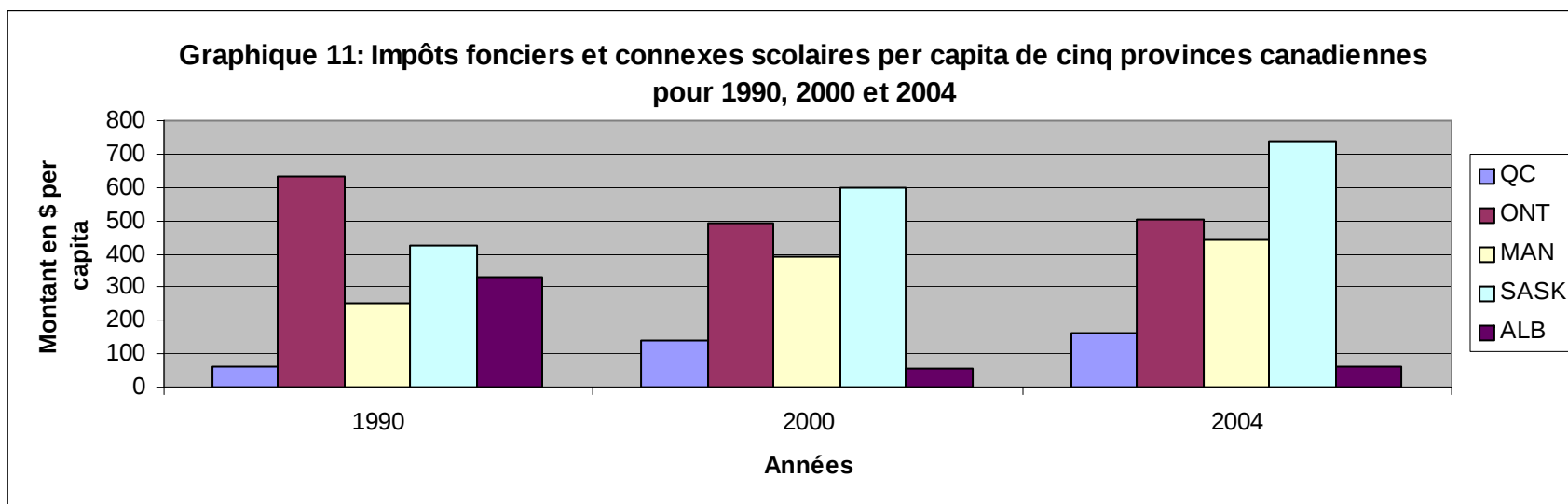
Le graphique 11 permet de constater qu'en 2004, les contribuables de la Saskatchewan payent un plus grand montant d'impôt foncier scolaire que ceux des quatre autres provinces. Ce fardeau fiscal est beaucoup moins lourd en 2004 pour les Albertains. Au Manitoba et au Québec, ce fardeau a augmenté au fil des ans, mais, en 2004, les Québécois payent un impôt foncier scolaire moins élevé que celui des résidents de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan.

Le graphique 12 montre l'évolution de la part des transferts dans le PIB de chaque province. En 1990, le pourcentage québécois s'élevait à environ 3,8 % alors qu'en 2004, il est d'environ 2,5 %; il s'agit d'une diminution d'environ 1,3 point de pourcentage. Le même phénomène se produit au Manitoba et en Saskatchewan. Pour l'Ontario, cette part est restée plus ou moins la même à travers le temps. L'Alberta est la seule province ayant connu une légère augmentation de cette part.

L'examen du graphique 13 indique que le montant de transferts totaux par personne a augmenté dans toutes les provinces, depuis 1990. Le plus grand changement s'est produit en Alberta. Alors qu'en 1990, le montant de transfert total par personne est de 600 \$, celui-ci est d'environ 1 200 \$ en 2004, soit une augmentation d'environ 100 %. Dans les autres provinces, ce montant a légèrement augmenté au fil des ans. En 2004, le montant par personne s'élève à environ 900 \$ au Québec, 780 \$ en Ontario, 800 \$ au Manitoba et 700 \$ en Saskatchewan.

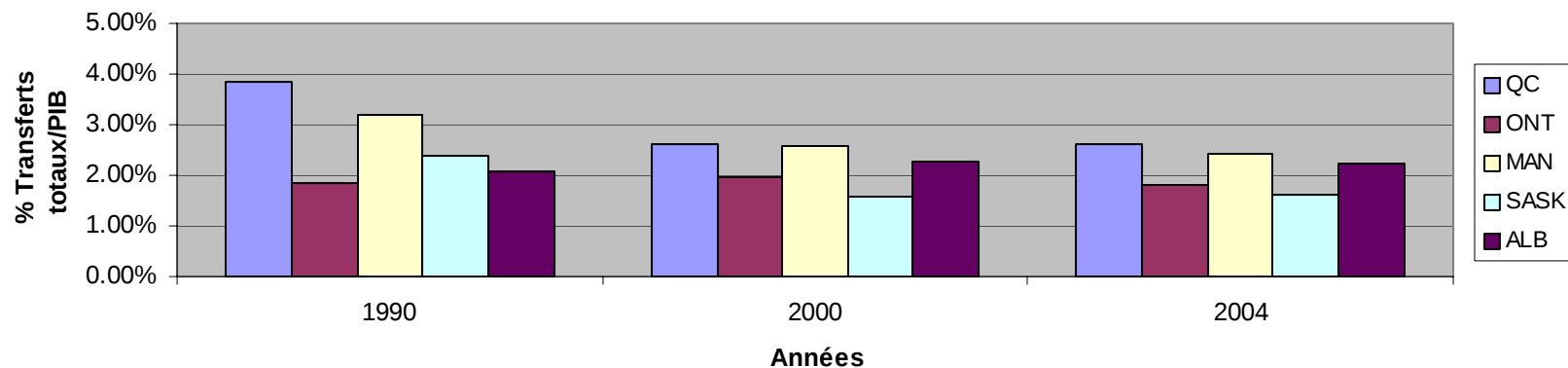


Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009; PIB, tableau : 384-0002. Voir les tableaux B-1, B-4, B-7, B-10 et B-13 en annexe.



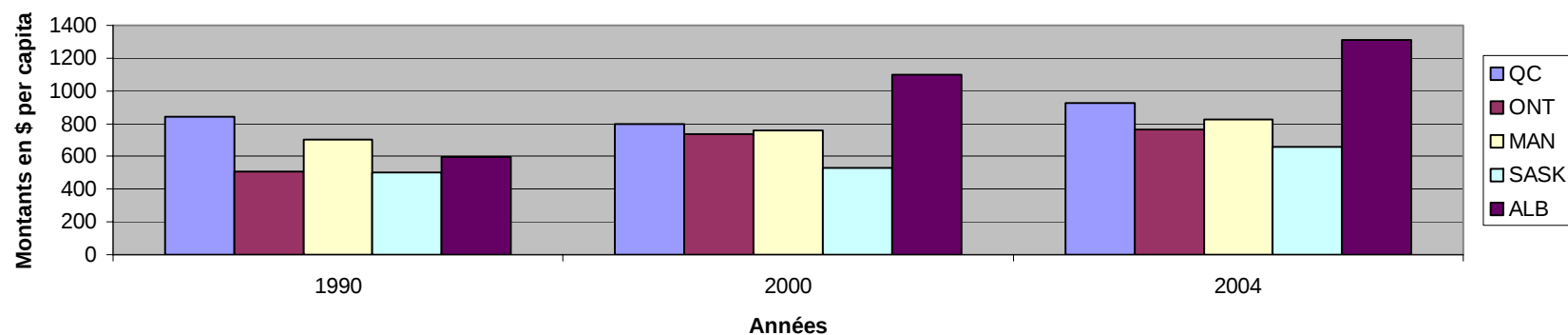
Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009; Population : tableau : 051-0001. Voir les tableaux B-1, B-4, B-7, B-10 et B-13 en annexe.

Graphique 12: Part des transferts totaux scolaires dans le PIB de cinq provinces canadiennes pour 1990, 2000 et 2004



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009; PIB : tableau : 384-0002. Voir les tableaux B-1, B-4, B-7, B-10, B-13 en annexe.

Graphique 13 : Montant des transferts totaux scolaires par personne de cinq provinces canadiennes pour 1990, 2000 et 2004



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009; Population : tableau : 051-0001. Voir les tableaux B-1, B-4, B-7, B-10 et B-13 en annexe.

La part de l'impôt foncier total perçue par entité gouvernementale en 1990, 2000 et 2004

L'examen des graphiques 14 à 16 permet de constater que des changements se sont produits entre 1990 et 2004 dans la part de l'impôt foncier perçue par les diverses entités gouvernementales. Le graphique 14 indique que les parts perçues par le gouvernement provincial en 1990 étaient supérieures à celles perçues en 2004, pour les provinces de l'Ontario et du Manitoba. Par contre, la part recueillie par le gouvernement albertain était plus petite en 1990 par rapport à 2004. La part du Québec qui était de zéro en 1990 et 2000 est d'environ 5 % en 2004; cela s'explique par la prise en charge, en 2001, par le gouvernement du Québec, des recettes de la taxe sur les réseaux de communications, le gaz et l'électricité (taxe TGE; depuis 2005 taxe TPS) dans le cadre du pacte fiscal Québec-municipalités¹⁰.

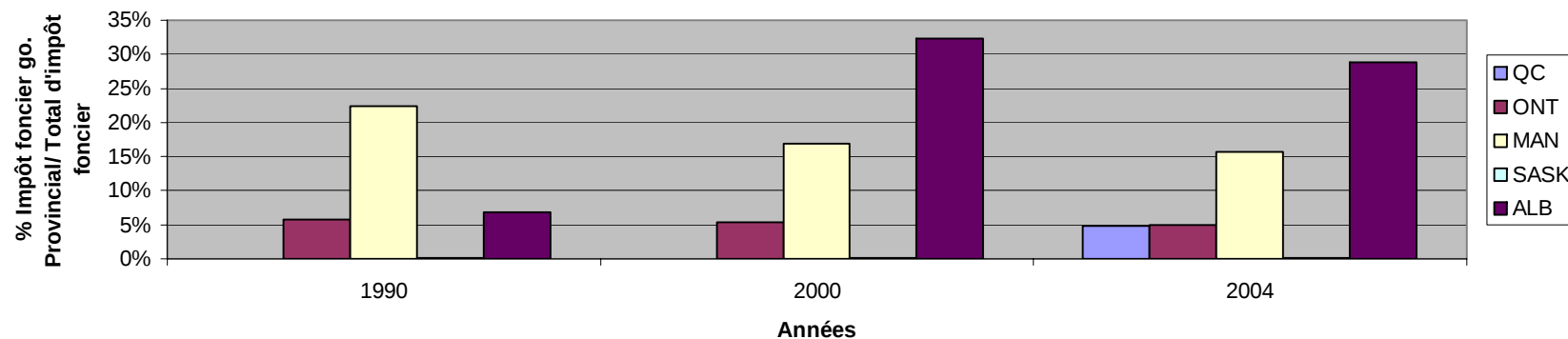
En 2004, la part de l'impôt foncier perçue par le gouvernement provincial varient d'une province à l'autre. La part de la Saskatchewan est, pour l'essentiel, inexistante et celle de l'Alberta la plus élevée. Les trois autres provinces se situent à l'intérieur de cet intervalle, avec un pourcentage inférieur pour le Québec par rapport au Manitoba.

Comme l'indique le graphique 15, alors que la part de l'impôt foncier perçue par les municipalités québécoises dépasse celle prélevée par les autres provinces, l'écart entre ces parts a diminué au fil des ans. Par rapport à 1990, cette part a augmenté, en 2004, pour l'Ontario et l'Alberta, alors qu'elle a diminué pour le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan.

Finalement, le graphique 16 nous apprend qu'en 1990, les commissions scolaires de l'Ontario et de la Saskatchewan percevaient près de 50 % du total des impôts fonciers perçus dans leur province. Celles du Manitoba et de l'Alberta les suivaient avec, respectivement, 25 % et 35 %. Celles du Québec en percevaient seulement 5 %. La situation a changé en 2004. Les commissions scolaires québécoises et manitobaines perçoivent une plus grande part de cet impôt par rapport à celle de 1990. Pour les trois autres provinces, cette part a diminué. Au Québec et au Manitoba, il y a une augmentation d'environ 10 points de pourcentage. La plus grande baisse est survenue en Alberta, soit de 35 % qu'elle était en 1990 à moins de 5 % en 2004. Les commissions scolaires de l'Ontario ont vu leur part des impôts fonciers baisser d'environ 15 points de pourcentage.

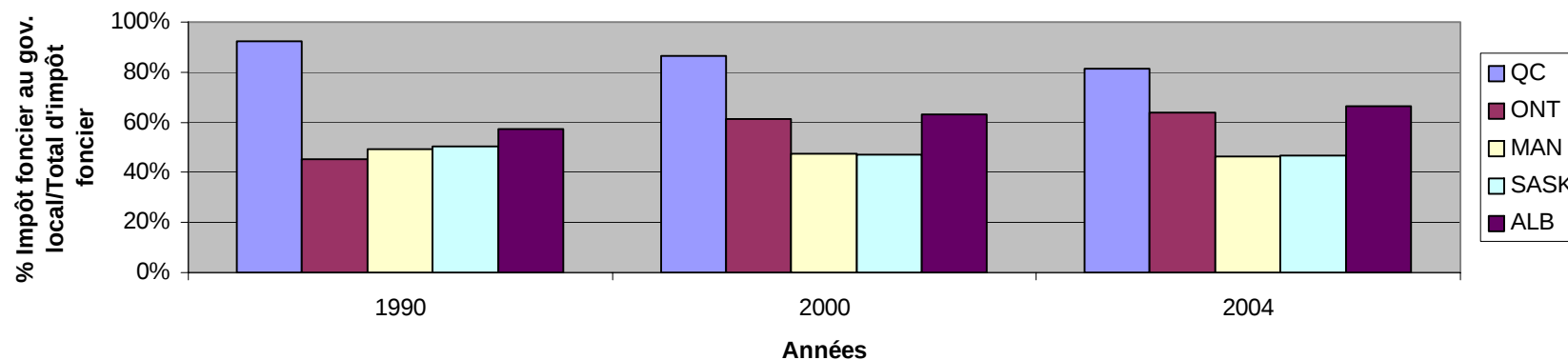
10. Voir http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/revu_muni/2001_09/06r01so.pdf

Graphique 14: Part des autres impôts fonciers et connexes perçus par le gouvernement provincial de cinq provinces canadiennes en 1990, 2000 et 2004



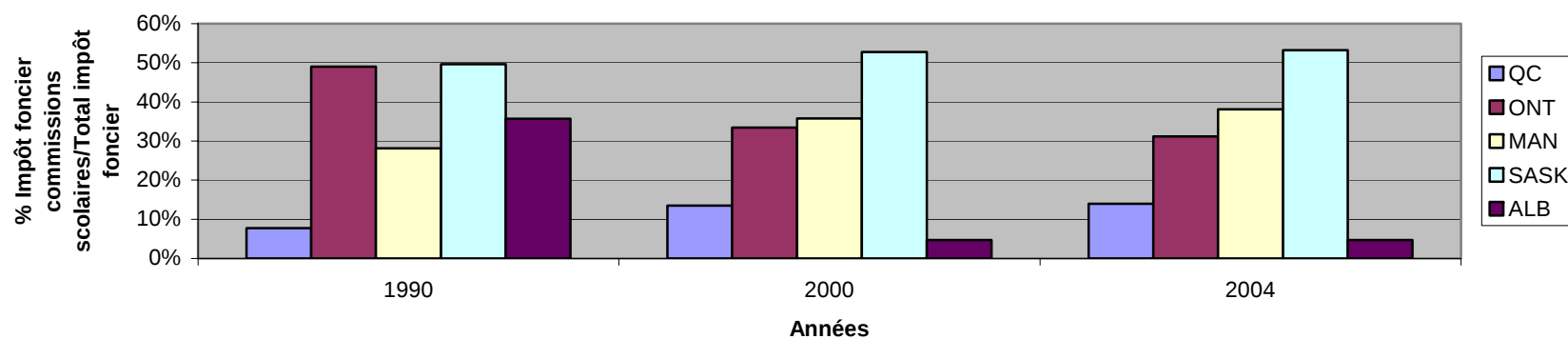
Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0002. Voir les tableaux B-3, B-6, B-9, B-12 et B-15 en annexe.

Graphique 15: Part de l'impôt foncier et connexe perçu par les municipalités de cinq provinces canadiennes en 1990, 2000 et 2004



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0004. Voir les tableaux B-3, B-6, B-9, B-12 et B-15 en annexe.

Graphique 16: Part de l'impôt foncier et connexe perçu par les commissions scolaires de cinq provinces canadiennes en 1990, 2000 et 2004



Source : Les données proviennent de CANSIM II, tableau : 385-0009. Voir les tableaux B-3, B-6, B-9, B-12 et B-15 en annexe.

II.3 Les débats sur le rôle de l'impôt foncier dans le financement des commissions scolaires dans les cinq provinces retenues, de 2000 à 2006

Comme on a vu précédemment, trois paliers gouvernementaux se partagent l'impôt foncier, soit les gouvernements provinciaux, les municipalités et les commissions scolaires. Alors que la part de cette source dans le revenu des gouvernements provinciaux a augmenté durant les dernières années, elle a été à la baisse et à la hausse pour les commissions scolaires. La présente section décrit les débats qui ont eu cours durant la période allant de 2000 à 2006 au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en ce qui concerne le financement des commissions scolaires par l'impôt foncier, débats qui sont toujours d'actualité.

De façon générale les débats portent sur trois points :

1. La contribution de l'impôt foncier au financement des commissions scolaires :

l'impôt foncier, en général ou scolaire, est-il trop élevé et, ou, les subventions provinciales, trop basses?

2. Les différences entre l'imposition des propriétés résidentielles et non résidentielles :

le traitement des payeurs de taxes selon l'utilisation faite d'une propriété de même valeur est-il injuste?

3. Les différences entre villes dans l'imposition de propriétés de même valeur et usage :

le traitement des payeurs de taxes qui varie d'une ville à l'autre est-il injuste?

Examinons ces trois questions en ce qui a trait aux provinces comparables au Québec pour terminer par celle-ci.

Ontario

Les trois points énumérés ci-dessus sont soulevés par les acteurs concernés :

1. La contribution de l'impôt foncier au financement des commissions scolaires :

récemment, soit en 2006, la chambre de commerce de l'Ontario soulignait le niveau très élevé de l'impôt foncier dans cette province, comparativement à diverses juridictions à travers le monde et notait que : *both geographical and taxpayer class discrepancies distort business decisions*¹¹, ce qui mène aux deux points suivants.

2. Les différences entre l'imposition des propriétés résidentielles et non résidentielles :

le niveau de taxation des entreprises est plus élevé que celui des propriétés résidentielles. Selon la *Canadian Federation of Independent Businesses (CFIB)*, on observe des

11. Voir *Property Tax Policies*, Ontario Chamber of Commerce , juillet 2006 : occ.on.ca/private/254

différences entre les propriétés résidentielles, commerciales et industrielles de même valeur. Par exemple, le propriétaire d'une propriété résidentielle de 200 000 \$ paie 592 \$ d'impôt foncier scolaire à Ottawa et Toronto. Le propriétaire d'une entreprise commerciale de même valeur paie 3 788 \$ à Ottawa et 4 431 \$ à Toronto et le propriétaire d'une entreprise industrielle, 4 825 \$ à Ottawa et 4 627 \$¹² à Toronto.

3. Les différences entre villes dans l'imposition de propriétés de même valeur et usage :

Les disparités entre villes dans la taxation des entreprises résultent du fait que, lors de la prise en charge par la province de cet impôt, les taux jusqu'alors fixés par les municipalités variaient de l'une à l'autre. On a établi un taux unique pour le secteur résidentiel (0,46 \$ par 100 \$ d'évaluation en 1998) et une politique d'harmonisation des taux non résidentiels qui, à terme, peut mener à leur uniformité pour l'ensemble de la province. Cette situation amène la Ville de Toronto à noter que les commissions scolaires de Toronto reçoivent des subventions par étudiant inférieures d'environ 1 500 \$ par rapport aux commissions scolaires des autres municipalités¹³. Des conseillers municipaux de Toronto dénoncent cette situation par motion au conseil municipal¹⁴.

Manitoba

1. La contribution de l'impôt foncier au financement des commissions scolaires :

Le *Canadian Taxpayer Federation* (CTF) soulève cet élément dans le contexte du débat sur le budget manitobain et, en particulier, sur la part du budget des commissions scolaires qu'il souhaite voir assumée par la province, soit 75 %¹⁵. Cette part est d'environ 60 % en 2005 (voir le graphique 3).

2. Les différences entre l'imposition des propriétés résidentielles et non résidentielles :

L'écart entre les propriétés résidentielles et non résidentielles est soulevé par la *Canadian Federation of Independent Business* (CFIB) qui indique que les propriétés non résidentielles sont soumises à une taxation « *significantly higher* »¹⁶. Cette situation est particulièrement importante dans un contexte qui prévoit la disparition à terme de la taxe foncière scolaire (*Education School Levy* [ESL]) sur les propriétés résidentielles. Il est également intéressant de noter l'importance attachée à la taxation des terres agricoles manitobaines à des fins scolaires¹⁷; on en propose l'abolition.

12. <http://www.cfib.ca/legis/ontario/pdf/on0148.pdf>

13. http://www.toronto.ca/taxes/education_tax.htm

14. http://www.michaelwalker.ca/files/motions/EduTax-Apr5_2006.pdf

15. http://www.taxpayer.com/main/news.php?news_id=2216

16. http://www.cfib.ca/municipal/MB_PropertyTax03/pdfs/westman_region.pdf

17. http://www.taxpayer.com/pdf/Bridging_the_Property_tax_gap.pdf

3. Les différences entre villes dans l'imposition de propriétés de même valeur et usage :

Les différences entre villes ne font pas l'objet d'un débat car le taux provincial est uniforme et le taux spécifique de la commission scolaire est fixé par celle-ci. À terme, par contre, la CFIB préconise la disparition de l'impôt foncier scolaire car elle se méfie d'une réduction du ESL qui amènerait les commissions scolaires à occuper cet espace fiscal¹⁸.

Les solutions envisagées par l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) sont de diminuer le taux de la taxe scolaire sans que la qualité de l'éducation soit diminuée et que la province finance, à l'aide des revenus généraux, 80 % du coût de l'éducation. Les 20 % restants proviendront de la taxe scolaire qui sera prélevée par les commissions scolaires.

Saskatchewan

1. La contribution de l'impôt foncier au financement des commissions scolaires :

L'augmentation de la taxe scolaire à un rythme supérieur à celui de l'inflation est un problème en Saskatchewan. Depuis l'année 2000, la taxe scolaire dans cette province a augmenté de 19 %. Si cette augmentation avait été similaire à celle de l'inflation, elle n'aurait été que de 5 %¹⁹. Afin de réduire le fardeau fiscal des municipalités, l'« Association des municipalités urbaines de Saskatchewan » (SUMA) voudrait voir une diminution de la dépendance du financement des commissions scolaires envers l'impôt foncier. Cette dernière propose que le financement du système d'éducation devienne la responsabilité du gouvernement provincial. La Commission Boughen (*Commission on Financing Kindergarten to Grade 12 Education*) a proposé, en janvier 2004, que le gouvernement provincial finance 60 % du coût du système d'éducation en 2005 et 70 % en 2009²⁰. La CFIB²¹ et une coalition demandent au gouvernement la réduction de l'impôt foncier scolaire²².

2. Les différences entre l'imposition des propriétés résidentielles et non résidentielles :

L'importance du fardeau fiscal scolaire sur les terres agricoles engendre de fortes réactions car les fermiers de la Saskatchewan se comparent à ceux du Manitoba et de l'Alberta²³. Par ailleurs, selon la chambre de commerce, ces impôts fonciers élevés ont un impact négatif sur l'investissement privé dans la province²⁴. Il n'y pas de débat important sur le différentiel résidentiel/non résidentiel. L'essentiel du débat porte sur les différences avec les autres provinces sur le plan du non résidentiel²⁵.

18. http://www.taxpayer.com/main/news.php?news_id=2216

19. [http://www.taxpayer.com/pdf/SK_Prop_Tax_Report_2005%20\(2\)..pdf](http://www.taxpayer.com/pdf/SK_Prop_Tax_Report_2005%20(2)..pdf)

20. <http://www.suma.org/modules.php?name=Sections&op=viewarticle&artid=157>

21. <http://www.cfib.ca/legis/sask/pdf/sk0085.pdf>

22. <http://www.propertytaxreform.ca/index.php?page=22>

23. <http://www.sarm.ca/Media/EdTaxArticles/Part%202.pdf>

24. http://www.eboardoftrade.com/files/Research_Papers/RP-Education_Property_Tax.pdf

25. http://www.eboardoftrade.com/files/Media_Releases_2005/MR_01_06_05_Provincial_Property_Tax.pdf

3. Les différences entre villes dans l'imposition de propriétés de même valeur et usage :

Il n'y a pas de débat sur les différences entre villes.

Alberta

1. La contribution de l'impôt foncier au financement des commissions scolaires :

Ce sujet n'est pas débattu.

2. Les différences entre l'imposition des propriétés résidentielles et non résidentielles :

L'écart entre les propriétés résidentielles et non résidentielles est soulevé par la CFIB qui indique que les propriétés non résidentielles sont soumises à une taxation plus élevée de l'ordre de 50 %²⁶.

3. Les différences entre villes dans l'imposition de propriétés de même valeur et usage :

Il n'y a pas de débat sur les différences entre les villes car le taux provincial est uniforme. Par contre, notons ici un aspect différent du débat soit celui du financement des écoles des minorités religieuses. Le problème est apparu lorsque l'assemblée législative a discuté la possibilité d'abolir la taxe scolaire à l'automne 2005. Les commissions scolaires catholiques estiment que cette mesure est anticonstitutionnelle²⁷.

Québec

1. La contribution de l'impôt foncier au financement des commissions scolaires :

Ce sujet n'est pas mentionné dans le rapport Gervais et n'est pas débattu.

2. Les différences entre l'imposition des propriétés résidentielles et non résidentielles :

Il n'y a pas de débat sur ce sujet car le taux est le même pour le résidentiel et le non résidentiel.

3. Les différences entre villes dans l'imposition de propriétés de même valeur et usage :

Il y a une insatisfaction des résidents des villes situées sur le territoire de commissions scolaires ne bénéficiant pas de la péréquation, même si le taux d'imposition y est moins élevé que dans celles qui en bénéficient. Cette situation est particulièrement manifeste dans la région de Montréal²⁸. Ce taux plus bas cache une contribution plus élevée par ménage, les valeurs foncières étant plus élevées dans ces centres urbains. Le principal

26. [http://www.cfib.ca/legis/alberta/pdf/Property %20Tax %20Inequities %20in %20Alberta.pdf](http://www.cfib.ca/legis/alberta/pdf/Property%20Tax%20Inequities%20in%20Alberta.pdf)

27. http://www.acsta.ab.ca/publications/dimension/spring2006/legally_15.htm

28. <http://www.ledevoir.com/2006/07/12/113431.html?304>

<http://www.memo.qc.ca/journaux/articles/TaxesScolaires-LaPresse100501-01.htm>

problème soulevé vient toutefois du fait que dans les commissions scolaires où il y a péréquation (taux effectif de 0,35 \$) le montant de la taxe augmente au rythme de l'évaluation foncière. Pour atténuer ce problème, le gouvernement du Québec a déposé, le 25 octobre 2006, un projet de loi pour mettre en place un étalement à partir des rôles de 2006 et en vue de permettre le versement en deux paiements pour les comptes de taxe scolaire de 300 \$ ou plus. De plus, le rôle d'évaluation foncière n'augmente pas au même rythme d'une ville ou région à une autre, ce qui reflète les valeurs au marché des propriétés. Cependant, la hausse du compte de taxe serait limitée à l'augmentation des dépenses qu'elle servira à financer, soit à environ 4 %, si l'Assemblée nationale adopte également l'amendement au projet de loi ci-haut mentionné, déposé en décembre 2006.

Synthèse

On aura noté que, de façon générale, les débats décrits ci-dessus ont porté sur l'opposition de divers groupes d'affaires devant l'un ou l'autre aspect de la fiscalité foncière scolaire. Cette situation reflète la teneur des écrits recensés sur le Web. Y a-t-il des défenseurs de l'impôt foncier scolaire par opposition à des défenseurs d'un bon financement des écoles primaires et secondaires? Oui, mais ils sont rares. Notons, par exemple, le président du comité des finances de la commission scolaire de Winnipeg qui défend l'impôt foncier scolaire propre à sa commission scolaire (SL et non pas l'ESL) en indiquant une liste de programmes (nutrition, thérapie, etc.) qui, selon lui, ne seraient pas financés si la commission scolaire dépendait entièrement du gouvernement provincial pour son financement²⁹.

III. Le Québec : situation en 2005-2006 et simulations à partir de deux hypothèses

III.1- La situation en 2005-2006

Avant d'aborder les simulations, examinons, au tableau 5, l'évolution des différents paramètres de financement des commissions scolaires pour l'ensemble du Québec entre 2000 et 2006. Il est utile de rappeler les éléments suivants :

- Le montant du produit maximal est fixé annuellement par le MELS, avec une composante fixe par commission scolaire et une composante par élève³⁰. Ce montant a été fixé initialement en 1990-1991 pour financer les dépenses de fonctionnement³¹. On a ensuite indiqué qu'il devait également servir à financer, en 1996-1997, les dépenses administratives; en 1997-1998, les dépenses de gestion des écoles et des centres; et, en

29. <http://www.wsd1.org/board/FirstDraftBudget0607/SpeakingNotesAmbrose2006Budget.pdf>

30. En 2006-2007, ces montants sont de 213 346 \$ et 711,17 \$, respectivement. Voir *Le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire québécois, Année scolaire 2006-2007* p. 4.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFE/Financement/PDF/Financement2006-2007.pdf>

31. Cela se fait à l'intérieur d'un réaménagement des responsabilités et des sources de financement des commissions scolaires et municipalités, communément dite réforme Ryan; voir :

http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/andrew/andrew.htm

2003-2004, une partie du transport scolaire. Cependant, il n'existe aucun lien direct pour chaque commission scolaire entre ces dépenses et le montant de la taxe perçue³².

- Le produit de la taxe scolaire par commission scolaire est alors calculé comme ceci : ([taux] x [l'évaluation foncière uniformisée]) = produit maximal. Cela, sous la contrainte que le taux ne peut pas dépasser 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation, sauf s'il est autorisé par un référendum, ce qui ne s'est pas produit jusqu'à maintenant au Québec. De même, si le produit maximal est atteint avec un taux inférieur à 0,35 \$, ce taux effectif ne peut être haussé sans un référendum.
- Si le taux maximal ne permet pas de toucher le produit maximal, le montant manquant est versé sous forme de péréquation.

Comme le montre le tableau 5, le montant du produit maximal, de l'évaluation uniformisée et de la taxe scolaire augmente au cours du temps, mais celui de la péréquation connaît une diminution en 2004-2005 et 2005-2006. Lorsque le montant du produit maximal augmente et quand celui de l'évaluation uniformisée ne suit pas la même tendance, de même que celui perçu en taxe scolaire, le montant versé en péréquation augmente. Ce phénomène est observé en 2003-2004. Alors que le taux de variation du produit maximal tourne autour de 2,5 % entre 2000 et 2002, ce dernier est de 17,22 % en 2003, pour ensuite se stabiliser autour de 3 % pour les années suivantes. Par contre, la variation de l'évaluation uniformisée a connu une augmentation une année suivant celle du produit maximal; 13,39 % en 2004-2005 alors que, durant les années précédentes, cette variation est d'environ 2 %. Cette situation a eu pour conséquence une augmentation de 49,94 % du montant versé en péréquation en 2003 par rapport à celui de 2002. La somme d'argent versée en péréquation en 2004-2005 diminue, par rapport à celle de 2003-2004, d'environ 7,04 %, en raison de l'augmentation de l'évaluation uniformisée durant cette période (13,39 %) et, par conséquent, du montant perçu en taxe scolaire (augmentation de 10,76 %).

32. *Ibid.*, p. 4.

Tableau 5 : Montant en dollars des différents paramètres de financement et taux de variation annuel, de l'ensemble des commissions scolaires du Québec, de 2000-2001 à 2005-2006.

Années	Montant du produit maximal (en \$)	Montant de l'évaluation uniformisée (en \$)	Montant total de la taxe scolaire (en \$)	Montant de la péréquation (en \$)
	(1)	(2)	(3)	(4)
2000-2001	1 458 125 037	293 334 864 614	1 009 891 777	448 233 260
2001-2002	1 490 856 414	298 310 991 453	1 037 227 183	453 629 231
2002-2003	1 529 703 074	304 679 876 064	1 058 004 751	471 698 323
2003-2004	1 793 046 237	312 129 017 432	1 085 788 304	707 257 933
2004-2005	1 860 116 077	353 918 782 475	1 202 667 178	657 448 899
2005-2006	1 906 652 590	371 152 358 597	1 264 440 908	642 211 682
Taux de variation annuel, en %				
Années	Produit maximal	Évaluation uniformisée	Taxe scolaire	Péréquation
	(5)	(6)	(7)	(8)
2000-2001	-	-	-	-
2001-2002	2,24 %	1,69 %	2,71 %	1,20 %
2002-2003	2,61 %	2,13 %	2,00 %	3,98 %
2003-2004	17,22 %	2,44 %	2,63 %	49,94 %
2004-2005	3,74 %	13,39 %	10,76 %	-7,04 %
2005-2006	2,50 %	4,87 %	5,14 %	-2,32 %
Note : (3) = (2)*0,0035; (4) = (1)-(3); (5) = ((t ₁ /t ₀)-1)*100.				
L'année financière du gouvernement du Québec s'étend du 1 ^{er} avril au 31 mars.				
Source : Calculs des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.				

Le tableau 6 dépeint la situation de chacune des commissions scolaires québécoises pour l'année financière 2005- 2006.

Avec un taux maximal d'imposition de 0,35 \$ par 100 \$ de propriété, le montant en taxe scolaire recueilli par l'ensemble des commissions scolaires est de 1 264 440 980 \$ et celui versé en péréquation est de 642 211 682 \$. Parmi les 65 commissions scolaires, sept (Commission scolaire des Découvreurs, les cinq membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et la Commission scolaire des Laurentides) n'imposent pas un taux de 0,35 \$, mais un taux inférieur à celui-ci. Par conséquent, ces commissions scolaires ne reçoivent pas de transferts du gouvernement et leur coefficient d'effort fiscal (calculé comme impôt foncier scolaire/produit maximal) x 100 % est égal à 100 %, alors que celui des autres commissions scolaires est inférieur à 100 %.

Tableau 6 : Montant, en dollars, des différents paramètres de financement par commission scolaire du Québec pour l'année financière 2005-2006 et coefficient d'effort fiscal.

Commissions scolaires	Produit maximal, en \$ (1)	Évaluation uniformisée, en \$ (2)	Taux effectif, en \$ (3)	Taxe scolaire, en \$ (4)	Péréquation, en \$ (5)	Coeff. Effort fiscal, en % (6)
Monts-et-Marées, CS des	13 244 221	1 369 043 946	0,35	4 791 654	8 452 567	36 %
Phares, CS des	21 269 644	2 587 306 674	0,35	9 055 573	12 214 071	43 %
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	10 246 431	1 021 071 827	0,35	3 573 751	6 672 680	35 %
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	16 152 025	2 300 309 984	0,35	8 051 085	8 100 940	50 %
Pays-des-Bleuets, CS du	20 379 318	2 173 192 893	0,35	7 606 175	12 773 143	37 %
Lac-Saint-Jean, CS du	16 842 258	2 127 496 796	0,35	7 446 239	9 396 019	44 %
Rives-du-Saguenay, CS des	30 667 408	4 141 872 100	0,35	14 496 552	16 170 856	47 %
Jonquière, CS De La	21 706 390	2 514 222 989	0,35	8 799 780	12 906 610	41 %
Charlevoix, CS de	7 959 416	1 440 116 891	0,35	5 040 409	2 919 007	63 %
Capitale, CS de la	50 329 313	10 200 506 106	0,35	35 701 771	14 627 542	71 %
Découvreurs, CS des	25 970 971	7 757 159 797	0,33	25 970 971	0	100 %
Premières-Seigneuries, CS des	48 646 550	7 929 188 045	0,35	27 752 158	20 894 392	57 %
Portneuf, CS de	12 833 882	2 003 629 994	0,35	7 012 705	5 821 177	55 %
Chemin-du-Roy, CS du	39 172 556	5 620 482 973	0,35	19 671 690	19 500 866	50 %
Énergie, CS de l'	23 507 600	3 562 918 128	0,35	12 470 213	11 037 387	53 %
Hauts-Cantons, CS des	14 263 911	2 442 010 086	0,35	8 547 035	5 716 876	60 %

Région-de-Sherbrooke, CS de la	37 854 633	6 028 934 991	0,35	21 101 272	16 753 361	56 %
Sommets, CS des	17 470 235	4 017 278 074	0,35	14 060 473	3 409 762	80 %
Draveurs, CS des	34 835 191	5 090 664 230	0,35	17 817 325	17 017 866	51 %
Portages-de-l'Outaouais, CS des	25 835 652	5 382 032 647	0,35	18 837 114	6 998 538	73 %
Coeur-des-Vallées, CS au	13 856 099	2 085 770 819	0,35	7 300 198	6 555 901	53 %
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	7 818 246	1 256 198 202	0,35	4 396 694	3 421 552	56 %
Lac-Témiscamingue, CS du	5 377 060	653 273 781	0,35	2 286 458	3 090 602	43 %
Rouyn-Noranda, CS de	13 227 882	1 448 140 924	0,35	5 068 493	8 159 389	38 %
Harricana, CS	8 854 986	822 307 967	0,35	2 878 078	5 976 908	33 %
Or-et-des-Bois, CS de l'	13 457 466	1 360 850 431	0,35	4 762 977	8 694 489	35 %
Lac-Abitibi, CS du	7 982 871	548 302 554	0,35	1 919 059	6 063 812	24 %
Estuaire, CS de l'	13 820 804	1 803 105 061	0,35	6 310 868	7 509 936	46 %
Fer, CS du	9 658 988	1 672 499 465	0,35	5 853 748	3 805 240	61 %
Moyenne-Côte-Nord, CS de la	1 663 078	175 581 374	0,35	614 535	1 048 543	37 %
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	376 514 238	114 530 663 741	0,33	376 514 238	0	100 %
Baie-James, CS de la	4 907 548	758 911 004	0,35	2 656 189	2 251 359	54 %
Îles, CS des	3 815 818	368 654 974	0,35	1 290 292	2 525 526	34 %
Chic-Chocs, CS des	9 308 220	732 101 472	0,35	2 562 355	6 745 865	28 %
René-Lévesque, CS	15 071 415	1 331 559 678	0,35	4 660 460	10 410 955	31 %
Côte-du-Sud, CS de la	19 142 091	2 880 852 656	0,35	10 082 984	9 059 107	53 %
Amiante, CS de L'	12 748 686	1 891 389 543	0,35	6 619 863	6 128 823	52 %

Beauce- Etchemin, CS de la	37 460 634	4 963 969 772	0,35	17 373 894	20 086 740	46 %
Navigateurs, CS des	41 176 443	7 209 976 353	0,35	25 234 917	15 941 526	61 %
Laval, CS de	78 071 518	16 987 333 882	0,35	59 455 669	18 615 849	76 %
Affluents, CS des	64 814 471	9 860 733 396	0,35	34 512 567	30 301 904	53 %
Samares, CS des	45 597 198	7 419 673 714	0,35	25 968 858	19 628 340	57 %
Seigneurie-des- Mille-Îles, CS de la	69 643 234	12 116 574 343	0,35	42 408 010	27 235 224	61 %
Rivière-du- Nord, CS de la	43 242 991	6 555 557 646	0,35	22 944 452	20 298 539	53 %
Laurentides, CS des	18 534 300	7 886 990 638	0,23	18 534 300	0	100 %
Pierre-Neveu, CS	10 537 126	1 635 045 559	0,35	5 722 659	4 814 467	54 %
Sorel-Tracy, CS de	13 393 055	1 903 549 714	0,35	6 662 424	6 730 631	50 %
Saint- Hyacinthe, CS de	25 539 141	4 312 703 659	0,35	15 094 463	10 444 678	59 %
Hautes- Rivières, CS des	36 250 230	5 971 428 571	0,35	20 900 000	15 350 230	58 %
Marie-Victorin, CS	63 238 334	11 820 440 018	0,35	41 371 540	21 866 794	65 %
Patriotes, CS des	54 616 701	13 181 233 69	0,35	46 134 318	8 482 383	84 %
Val-des-Cerfs, CS du	30 789 320	6 073 753 951	0,35	21 258 139	9 531 181	69 %
Grandes- Seigneuries, CS des	40 099 551	7 038 573 398	0,35	24 635 007	15 464 544	61 %
Vallée-des- Tisserands, CS de la	20 536 589	3 107 518 778	0,35	10 876 316	9 660 273	53 %
Trois-Lacs, CS des	26 172 285	4 748 235 939	0,35	16 618 826	9 553 459	63 %
Riveraine, CS de la	12 340 282	1 981 981 318	0,35	6 936 935	5 403 347	56 %
Bois-Francs, CS des	24 234 524	3 504 694 818	0,35	12 266 432	11 968 092	51 %
Chênes, CS des	24 187 462	3 602 356 179	0,35	12 608 247	11 579 215	52 %

Central Québec, CS	8 805 813	960 427 284	0,35	3 361 495	5 444 318	38 %
Eastern Shores, CS	3 381 389	333 297 257	0,35	1 166 540	2 214 849	34 %
Eastern Townships, CS	13 286 107	2 430 516 735	0,35	8 506 809	4 779 298	64 %
Riverside School Board	20 301 353	3 015 760 401	0,35	10 555 161	9 746 192	52 %
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	28 143 032	4 456 695 500	0,35	15 598 434	12 544 598	55 %
Western Québec, CS	16 256 527	2 971 872 768	0,35	10 401 555	5 854 972	64 %
New Frontiers, CS	9 589 884	1 071 860 495	0,35	3 751 512	5 838 372	39 %
TOTAL	1 906 652 590	371 152 358 597	0,34	1 264 440 908	642 211 682	66 %
Note : (4) = (2)*(3); (5) = (1)-(4); (6) = (4)/(1) Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Source : Calculs des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.						

III.2 Simulations

Pour pouvoir analyser l'effet d'une augmentation du taux d'imposition, on fera varier le taux effectif (colonne 3 du tableau 6 ci-dessus), ce qui provoquera un changement dans la somme recueillie en taxe scolaire, dans celle versée en subventions ainsi que dans le coefficient d'effort fiscal. À l'aide des fichiers du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions, nous avons construit la base de données nécessaire pour les simulations. L'intégration des deux fichiers est décrite à l'Annexe C.

La première simulation consiste à augmenter le plafond de la taxe scolaire de 0,35 \$ à 0,50 \$ par 100 \$ de propriété, en maintenant constantes les valeurs du produit maximal et de l'évaluation uniformisée. Les résultats par commission scolaire de la simulation 1 se trouvent à l'Annexe C au Tableau C-1. Dans ce cas, les commissions scolaires doivent adopter un taux de taxation inférieur à 0,50 \$ par 100 \$ si le montant prélevé en taxe scolaire dépasse celui du produit maximal. À la suite de la simulation 1, cinq autres commissions scolaires s'ajoutent aux sept ayant un taux de taxation inférieur au plafond étant donné qu'elles atteignent le produit maximal. Ces cinq commissions scolaires sont : les commissions scolaires de la Capitale, des Sommets, des Portages-de-l'Outaouais, de Laval et des Patriotes. Le taux effectif pour l'ensemble des commissions scolaires est de 0,43 \$ par 100 \$ de propriété.

La deuxième simulation consiste à imposer un taux uniforme, par conséquent minimal et maximal à la fois, de 0,50 \$ par 100 \$ en maintenant constantes les valeurs du produit maximal et de l'évaluation uniformisée. Les résultats de la simulation 2 se trouvent à l'Annexe C au Tableau C-2. Dans ce cas, les commissions scolaires doivent prélever un montant supérieur à celui du produit maximal si ce résultat est atteint pour un taux inférieur à 0,50 \$ pour 100 \$ d'évaluation. Les douze commissions scolaires qui ne recevaient plus de péréquation dans la simulation 1 recueilleraient donc un montant supérieur à celui du produit maximal. Nous présumons qu'elles subiraient, par conséquent, une réduction de leurs subventions générales égale à la différence entre le montant recueilli en taxe scolaire lors de la simulation 2 et celui de la simulation 1.

Le tableau 7 montre les répercussions de l'augmentation du taux d'imposition sur l'ensemble des commissions scolaires québécoises. Cette hausse entraîne une augmentation du montant de taxe scolaire prélevé et la diminution des versements en péréquation, d'où la relation inverse entre ces deux paramètres de financement. Le revenu en provenance de la taxe scolaire augmente de 338 947 820 \$ (différence entre la situation initiale et la simulation 1), ce qui représente une augmentation de 26,81 % par rapport à la situation initiale. Le montant versé en péréquation par le gouvernement provincial diminue du même montant que celui de la hausse de la taxe scolaire, ce qui indique une diminution de 52,79 % par rapport au montant versé lorsque le taux était de 0,35 \$. Lors de l'imposition du taux uniformisé de 0,50 \$, le revenu des commissions scolaires augmente encore plus. Celles-ci ont la possibilité de recevoir 591 320 885 \$ de plus, ce qui représente environ 46,77 % de plus par rapport à la situation initiale. Les montants des subventions diminuent du même montant que celui de la taxe scolaire, mais il est important de noter qu'à ce montant s'ajoute une diminution des subventions générales des commissions scolaires qui prélèvent un montant supérieur à leur produit maximal. Sans la coupure dans les

subventions générales, la variation du montant de péréquation demeurerait la même que celle entre la simulation 1 et la situation initiale, soit 52,79 %.

À noter que ces deux simulations ne prennent pas en compte le projet de loi n° 43 déposé en octobre 2006 et l'amendement déposé en décembre 2006, lesquels visent à permettre notamment l'étalement des augmentations et la limitation de la hausse du compte de taxe à environ 4 %.

Tableau 7 : Montant en dollars du produit maximal, de l'évaluation uniformisée, de la taxe scolaire et des sommes versées en péréquation, pour l'ensemble des commissions scolaires du Québec, lors de la situation initiale et des deux simulations ainsi que la modification de ces montants à la suite des simulations et de leurs taux de variation.

			Situation initiale : Taux maximal = 0,35 \$		Simulation 1 : Taux maximal = 0,50 \$		Simulation 2 : Taux uniformisé = 0,50 \$	
Année	Produit maximal, en \$ (1)	Évaluation uniformisée, en \$ (2)	Taxe scolaire, en \$ (3)	Péréquation, en \$ (4)	Taxe scolaire, en \$ (5)	Péréquation, en \$ (6)	Taxe scolaire, en \$ (7)	Péréquation, en \$ (nette de la réduction de subvention générale) (8)
2005-2006	1 906 65 590	371 152 358 597	1 264 440 908	642 211 682	1 603 388 728	303 263 862	1 855 761 793	50 890 797
		Différence entre la situation initiale et la simulation 1			Différence entre la situation initiale et la simulation 2			
Année	Taxe scolaire, en \$ (9)	Taux de variation, taxe scolaire, en % (10)	Péréquation, en \$ (11)	Taux de variation, péréquation, en % (12)	Taxe scolaire, en \$ (13)	Taux de variation, taxe scolaire, en % (14)	Péréquation, en \$ (15)	Taux de variation, péréquation et transferts, en % (16)
2005-2006	338 947 820	26,81 %	- 338 947 820	- 52,79 %	591 320 885	46,77 %	- 591 320 885	- 92,08 %
Note : (3) = (2)*0,0035; (4) = (1)-(3); (5) = (2)*max(0,05); (6) = (1)-(5); (7) = (2)*0,05; (8) = (1)-(7). (9) = (5)-(3); (10) = (9)/(3); (11) = (6)-(4); (12) = (11)/(4); (13) = (7)-(3); (14) = (13)/(3); (15) = (8)-(4); (16) = (15)/(4).								
Source : Calculs des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.								

Il existe des différences d'une commission scolaire à l'autre dans les écarts entre le taux de variation de la taxe scolaire et le taux de variation du montant reçu en péréquation. L'écart entre ces deux taux de variation est plus grand pour les commissions scolaires qui ne reçoivent plus de péréquation à la suite de l'augmentation du plafond de taxation. Pour toutes les commissions scolaires, le coefficient d'effort fiscal calculé pour chacune des deux simulations est plus élevé que celui de la situation initiale, sauf dans la première simulation. En effet, pour celles qui y avaient un taux de taxation inférieur à 0,35 \$ et qui ne recevaient pas de péréquation en 2005-2006, le coefficient d'effort fiscal reste alors égal à 100 %. Par contre, lors de la deuxième simulation, leur coefficient est supérieur à 100 %, ce qui signifie qu'elles devront supporter un plus lourd fardeau. Le coefficient d'effort fiscal augmente donc entre la simulation 1 et 2 pour les commissions scolaires qui ne recevaient plus de péréquation à la suite de l'augmentation du plafond de taxation à 0,50 \$. Il reste inchangé pour les autres commissions scolaires. La différence, en dollars, de la taxe perçue lors de la situation initiale et la simulation 1, ainsi que lors de la situation initiale et la simulation 2, se retrouve à l'Annexe C, au Tableau C-3.

Tableau 8 : Variation, en pourcentage, entre la situation initiale et les deux simulations de la taxe scolaire perçue par chaque commission scolaire et des subventions gouvernementales versées à chacune d'entre elles.

Commission scolaire	Simulation 1 - Situation initiale			Simulation 2 – Situation initiale			
	Coefficient effort fiscal, en %	Taux de variation de la taxe scolaire, en %	Taux de variation de la péréquation, en %	Coefficient effort fiscal, en %	Taux de variation taxe scolaire, en %	Taux de variation péréquation, en %	Montant réduction subvention générale, en \$
Monts-et-Marées, CS des	52 %	42,86 %	-24,30 %	52 %	42,86 %	- 24,30 %	0 \$
Phares, CS des	61 %	42,86 %	-31,77 %	61 %	42,86 %	- 31,77 %	0 \$
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	50 %	42,86 %	-22,95 %	50 %	42,86 %	- 22,95 %	0 \$
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	71 %	42,86 %	-42,59 %	71 %	42,86 %	- 42,59 %	0 \$
Pays-des-Bleuets, CS du	53 %	42,86 %	-25,52 %	53 %	42,86 %	- 25,52 %	0 \$
Lac-Saint-Jean, CS du	63 %	42,86 %	-33,96 %	63 %	42,86 %	- 33,96 %	0 \$
Rives-du-Saguenay, CS des	68 %	42,86 %	-38,42 %	68 %	42,86 %	- 38,42 %	0 \$
Jonquière, CS De La	58 %	42,86 %	-29,22 %	58 %	42,86 %	- 29,22 %	0 \$
Charlevoix, CS de	90 %	42,86 %	-74,00 %	90 %	42,86 %	- 74,00 %	0 \$

Capitale, CS de la	100 %	40,97 %	-100,00 %	101 %	42,86 %	100,0 %	-673 217 \$
Découvreurs, CS des	100 %	0,00 %	0 %	149 %	49,34 %	0 %	-12 814 828 \$
Premières-Seigneuries, CS des	81 %	42,86 %	-56,92 %	81 %	42,86 %	- 56,92 %	0 \$
Portneuf, CS de	78 %	42,86 %	-51,63 %	78 %	42,86 %	- 51,63 %	0 \$
Chemin-du-Roy, CS du	72 %	42,86 %	-43,23 %	72 %	42,86 %	- 43,23 %	0 \$
Énergie, CS de l'	76 %	42,86 %	-48,42 %	76 %	42,86 %	- 48,42 %	0 \$
Hauts-Cantons, CS des	86 %	42,86 %	-64,07 %	86 %	42,86 %	- 64,07 %	0 \$
Région-de-Sherbrooke, CS de la	80 %	42,86 %	-53,98 %	80 %	42,86 %	- 53,98 %	0 \$
Sommets, CS des	100 %	24,25 %	-100,00 %	115 %	42,86 %	- 100,00 %	-2 616 155 \$
Draveurs, CS des	73 %	42,86 %	-44,87 %	73 %	42,86 %	- 44,87 %	0 \$
Portages-de-l'Outaouais, CS des	100 %	37,15 %	-100,00 %	104 %	42,86 %	- 100,00 %	-1 074 511 \$
Coeur-des-Vallées, CS au	75 %	42,86 %	-47,72 %	75 %	42,86 %	- 47,72 %	0 \$
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	80 %	42,86 %	-55,07 %	80 %	42,86 %	- 55,07 %	0 \$
Lac-Témiscamingue, CS du	61 %	42,86 %	-31,71 %	61 %	42,86 %	- 31,71 %	0 \$
Rouyn-Noranda, CS de	55 %	42,86 %	-26,62 %	55 %	42,86 %	- 26,62 %	0 \$
Harricana, CS	46 %	42,86 %	-20,64 %	46 %	42,86 %	- 20,64 %	0 \$
Or-et-des-Bois, CS de l'	51 %	42,86 %	-23,48 %	51 %	42,86 %	- 23,48 %	0 \$
Lac-Abitibi, CS du	34 %	42,86 %	-13,56 %	34 %	42,86 %	- 13,56 %	0 \$
Estuaire, CS de l'	65 %	42,86 %	-36,01 %	65 %	42,86 %	- 36,01 %	0 \$
Fer, CS du	87 %	42,86 %	-65,93 %	87 %	42,86 %	65,93 %	0 \$

Moyenne- Côte-Nord, CS de la	53 %	42,86 %	-25,12 %	53 %	42,86 %	- 25,12 %	0 \$
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	100 %	0,00 %	0 %	152 %	52,09 %	0 %	- 196 139 081
Baie-James, CS de la	77 %	42,86 %	-50,56 %	77 %	42,86 %	- 50,56 %	0 \$
Îles, CS des	48 %	42,86 %	-21,90 %	48 %	42,86 %	- 21,90 %	0 \$
Chic-Chocs, CS des	39 %	42,86 %	-16,28 %	39 %	42,86 %	- 16,28 %	0 \$
René- Lévesque, CS	44 %	42,86 %	-19,18 %	44 %	42,86 %	- 19,18 %	0 \$
Côte-du-Sud, CS de la	75 %	42,86 %	-47,70 %	75 %	42,86 %	- 47,70 %	0 \$
Amiante, CS de L'	74 %	42,86 %	-46,29 %	74 %	42,86 %	- 46,29 %	0 \$
Beauce- Etchemin, CS de la	66 %	42,86 %	-37,07 %	66 %	42,86 %	- 37,07 %	0 \$
Navigateurs, CS des	88 %	42,86 %	-67,84 %	88 %	42,86 %	- 67,84 %	0 \$
Laval, CS de	100 %	31,31 %	-100,00 %	109 %	42,86 %	- 100,00 %	-6 865 152 \$
Affluents, CS des	76 %	42,86 %	-48,81 %	76 %	42,86 %	- 48,81 %	0 \$
Samares, CS des	81 %	42,86 %	-56,70 %	81 %	42,86 %	- 56,70 %	0 \$
Seigneurie-des- Mille-Îles, CS de la	87 %	42,86 %	-66,73 %	87 %	42,86 %	- 66,73 %	0 \$
Rivière-du- Nord, CS de la	76 %	42,86 %	-48,44 %	76 %	42,86 %	- 48,44 %	0 \$
Laurentides, CS des	100 %	0,00 %	0 %	213 %	112,77 %	0 %	-20 900 653 \$
Pierre-Neveu, CS	78 %	42,86 %	-50,94 %	78 %	42,86 %	- 50,94 %	0 \$
Sorel-Tracy, CS de	71 %	42,86 %	-42,42 %	71 %	42,86 %	- 42,42 %	0 \$
Saint- Hyacinthe, CS	84 %	42,86 %	-61,94 %	84 %	42,86 %	- 61,94 %	0 \$

de							
Hautes-Rivières, CS des	82 %	42,86 %	-58,35 %	82 %	42,86 %	- 58,35 %	0 \$
Marie-Victorin, CS	93 %	42,86 %	-81,08 %	93 %	42,86 %	- 81,08 %	0 \$
Patriotes, CS des	100 %	18,39 %	-100,00 %	121 %	42,86 %	- 100,00 %	- 11 289 468 \$
Val-des-Cerfs, CS du	99 %	42,86 %	-95,59 %	99 %	42,86 %	- 95,59 %	0 \$
Grandes-Seigneuries, CS des	88 %	42,86 %	-68,27 %	88 %	42,86 %	- 68,27 %	0 \$
Vallée-des-Tisserands, CS de la	76 %	42,86 %	-48,25 %	76 %	42,86 %	- 48,25 %	0 \$
Trois-Lacs, CS des	91 %	42,86 %	-74,55 %	91 %	42,86 %	- 74,55 %	0 \$
Riveraine, CS de la	80 %	42,86 %	-55,02 %	80 %	42,86 %	- 55,02 %	0 \$
Bois-Francis, CS des	72 %	42,86 %	-43,93 %	72 %	42,86 %	- 43,93 %	0 \$
Chênes, CS des	74 %	42,86 %	-46,67 %	74 %	42,86 %	- 46,67 %	0 \$
Central Québec, CS	55 %	42,86 %	-26,46 %	55 %	42,86 %	- 26,46 %	0 \$
Eastern Shores, CS	49 %	42,86 %	-22,57 %	49 %	42,86 %	- 22,57 %	0 \$
Eastern Townships, CS	91 %	42,86 %	-76,28 %	91 %	42,86 %	- 76,28 %	0 \$
Riverside, CS	74 %	42,86 %	-46,41 %	74 %	42,86 %	- 46,41 %	0 \$
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	79 %	42,86 %	-53,29 %	79 %	42,86 %	- 53,29 %	0 \$
Western Québec, CS	91 %	42,86 %	-76,14 %	91 %	42,86 %	- 76,14 %	0 \$
New Frontiers, CS	56 %	42,86 %	-27,54 %	56 %	42,86 %	- 27,54 %	0 \$
TOTAL	84 %	26,81 %	-52,78 %	97 %	46,77 %	- 52,78 %	-252 373 065 \$
Note : Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.							
Source : Calculs des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.							

III.3 La répartition du fardeau fiscal et l'effort fiscal par type de contribuable

Afin de déterminer la répartition du fardeau fiscal entre les différentes catégories de contribuables, nous avons examiné l'impôt foncier supporté par les propriétés résidentielles, non résidentielles et autres. Comme nous ne disposons pas de données sur le fardeau de la taxe scolaire supportée par chaque type de propriété, nous avons utilisé de l'information tirée des rôles d'évaluation municipale par type de propriété, laquelle a ensuite été regroupée par commission scolaire. Cette façon d'agir nous semble une approximation acceptable de ces fardeaux par type de propriété. Les résultats de ces simulations accompagnés de ceux de la situation initiale, pour chacune des commissions scolaires, se trouvent à l'Annexe C, Tableaux C-4, C-5 et C-6.

Il est utile de préciser que nous avons regroupé l'information sur les types de propriété comme suit :

- Propriétés résidentielles : résidences à un logement + résidences de plus d'un logement + chalet.
- Propriétés non résidentielles : industries + commerces.
- Autres propriétés : terrains + agriculture + autres.

Fardeau fiscal

Le tableau 9a présente le montant, en dollars, de taxe scolaire provenant des différents types de propriétés lorsque le taux d'imposition est au maximum de 0,35 \$ (situation initiale), maximum de 0,50 \$ (simulation 1) et uniformisé à 0,50 \$ (simulation 2). Dans la situation initiale, le revenu des commissions scolaires provenant des propriétés résidentielles est de 916 312 963 \$, celui venant des propriétés non résidentielles est de 241 827 268 \$ et celui venant des autres types de propriétés est de 106 300 676 \$, pour un total de 1 264 440 908 \$. La part du montant provenant de chaque type de propriété par rapport à celui provenant de toutes les propriétés imposables est respectivement de 72,47 % pour les propriétés résidentielles, de 19,13 % pour les propriétés non résidentielles et de 8,41 % pour les autres types de propriétés. Malgré l'augmentation du montant de taxe scolaire pour les trois catégories de propriétés (voir le tableau 9b), à la suite de la simulation 1, cette part diminue pour les propriétés résidentielles (72,25 %) et non résidentielles (18,68 %) et elle augmente pour les autres types de propriété (9,06 %).

Dans la simulation 2, l'augmentation de la taxe entraîne une augmentation de la part de cette taxe pour les propriétés résidentielles et non résidentielles, mais pas pour celle des autres types de propriétés. La part respective de ces trois composantes y est de 72,54 %, 19,16 % et 8,30 %.

Tableau 9a : Montant, en dollars, de la taxe scolaire, perçu par l'ensemble des commissions scolaires du Québec, par différents types de propriétés pour l'année financière 2005-2006.

	Montant de la taxe scolaire des propriétés résidentielles, en \$	Montant de la taxe scolaire des propriétés non résidentielles, en \$	Montant de la taxe scolaire des autres types de propriétés, en \$	Montant total de la taxe scolaire, en \$	Taxe scolaire propriété résidentielle/ total taxe scolaire, en %	Taxe scolaire propriété non résidentielle/ total taxe scolaire en %	Taxe scolaire autre type de propriété/ total taxe scolaire, en %
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Situation initiale	916 312 963	241 827 268	106 300 676	1 264 440 908	72,47 %	19,13 %	8,41 %
Simulation 1	1 158 525 878	299 533 310	145 329 538	1 603 388 728	72,25 %	18,68 %	9,06 %
Simulation 2	1 346 219 621	355 495 061	154 047 111	1 855 761 793	72,54 %	19,16 %	8,30 %
= (2)/(4); (7) = (3)/(4)							
Les auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions.							

Tableau 9b : Montants, en dollars, de la taxe scolaire suivant une modification par type de propriété, en 2005-2006.

	Montant de la taxe scolaire, propriétés résidentielles, en \$ (8)	Montant de la taxe scolaire, propriétés non résidentielles, en \$ (9)	Montant de la taxe scolaire, autres types de propriétés, en \$ (10)	Montant total de la taxe scolaire, en \$ (11)
Simulation 1 – Situation initiale	242 212 915	57 706 042	39 028 862	338 947 220
Simulation 2 – Situation initiale	429 906 658	113 667 793	47 746 435	591 320 885
Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.				

Tableau 9c : Variation, en pourcentage, entre la situation initiale et les deux simulations par type de propriété, en 2005-2006.

	Taux de variation de la taxe scolaire, propriétés résidentielles, en % (13)	Taux de variation de la taxe scolaire, propriétés non résidentielles, en % (14)	Taux de variation de la taxe scolaire, autres types de propriétés, en % (15)	Taux de variation total de la taxe scolaire, en % (16)
Variation entre la simulation 1 et la situation initiale	26,43 %	23,86 %	36,72 %	26,81 %
Variation entre la simulation 2 et la situation initiale	46,92 %	47,00 %	44,92 %	46,77 %

Tableau 9d : Part de la variation de chaque type de propriété dans la variation totale

	Variation résidentielle/variation totale (17)	Variation non résidentielle/variation totale (18)	Variation autres types de propriété/variation totale (19)
Variation entre la simulation 1 et la situation initiale	71,46 %	17,02 %	11,51 %
Variation entre la simulation 2 et la situation initiale	72,70 %	19,22 %	8,07 %
Note : (13) = (8)/(1); (14) = (9)/(2); (15) = (10)/(3); (16) = (11)/(4). (17) = (8)/(11); (18) = (9)/(11); (19) = (10)/(11).			
Source : Calcul des auteurs et données du ministère des Affaires municipales et des Régions et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.			

Nous examinons maintenant les changements survenus entre la situation initiale et les deux simulations relativement à la part de la taxe perçue par chacune des commissions scolaires par rapport au total québécois à l'aide du tableau 10. Lors de l'augmentation du taux à un maximum de 0,50 \$, la part du comité de gestion et de la Commission scolaire des Découvreurs diminue, car celui-ci impose le même taux que celui qui est imposé lors de la situation initiale, alors que toutes les autres commissions scolaires l'augmentent. Toutefois, cette part augmente lorsque le taux uniformisé de 0,50 \$ est imposé. De l'ensemble de la taxe scolaire, le comité de gestion prélevait donc 30,86 % et les autres commissions scolaires, 69,14 %.

Tableau 10 : Part, en %, de la taxe recueillie dans l'ensemble de la taxe perçue lorsque le taux maximal d'imposition est de 0,35 \$, 0,50 \$ et, ensuite, uniformisé à 0,50 \$, de chaque commission scolaire.

Commissions scolaires	% taxe/total taxe (situation initiale) (1)	% taxe/total taxe (simulation 1) (2)	% taxe/total taxe (simulation 2) (3)
Monts-et-Marées, CS des	0,38 %	0,43 %	0,37 %
Phares, CS des	0,72 %	0,81 %	0,70 %
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	0,28 %	0,32 %	0,28 %
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	0,64 %	0,72 %	0,62 %
Pays-des-Bleuets, CS du	0,60 %	0,68 %	0,59 %
Lac-Saint-Jean, CS du	0,59 %	0,66 %	0,57 %
Rives-du-Saguenay, CS des	1,15 %	1,29 %	1,12 %
Jonquière, CS De La	0,70 %	0,78 %	0,68 %
Charlevoix, CS de	0,40 %	0,45 %	0,39 %
Capitale, CS de la	2,82 %	3,14 %	2,75 %
Découvreurs, CS des	2,05 %	1,62 %	2,09 %
Premières-Seigneuries, CS des	2,19 %	2,47 %	2,14 %
Portneuf, CS de	0,55 %	0,62 %	0,54 %
Chemin-du-Roy, CS du	1,56 %	1,75 %	1,51 %
Énergie, CS de l'	0,99 %	1,11 %	0,96 %
Hauts-Cantons, CS des	0,68 %	0,76 %	0,66 %
Région-de-Sherbrooke, CS de la	1,67 %	1,88 %	1,62 %
Sommets, CS des	1,11 %	1,09 %	1,08 %
Draveurs, CS des	1,41 %	1,59 %	1,37 %
Portages-de-l'Outaouais, CS des	1,49 %	1,61 %	1,45 %
Coeur-des-Vallées, CS au	0,58 %	0,65 %	0,56 %
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	0,35 %	0,39 %	0,34 %

Lac-Témiscamingue, CS du	0,18 %	0,20 %	0,18 %
Rouyn-Noranda, CS de	0,40 %	0,45 %	0,39 %
Harricana, CS	0,23 %	0,26 %	0,22 %
Or-et-des-Bois, CS de l'	0,38 %	0,42 %	0,37 %
Lac-Abitibi, CS du	0,15 %	0,17 %	0,15 %
Estuaire, CS de l'	0,50 %	0,56 %	0,49 %
Fer, CS du	0,46 %	0,52 %	0,45 %
Moyenne-Côte-Nord, CS de la	0,05 %	0,05 %	0,05 %
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	29,78 %	23,48 %	30,86 %
Baie-James, CS de la	0,21 %	0,24 %	0,20 %
Îles, CS des	0,10 %	0,11 %	0,10 %
Chic-Chocs, CS des	0,20 %	0,23 %	0,20 %
René-Lévesque, CS	0,37 %	0,42 %	0,36 %
Côte-du-Sud, CS de la	0,80 %	0,90 %	0,78 %
Amiante, CS de L'	0,52 %	0,59 %	0,51 %
Beauce-Etchemin, CS de la	1,37 %	1,55 %	1,34 %
Navigateurs, CS des	2,00 %	2,25 %	1,94 %
Laval, CS de	4,70 %	4,87 %	4,58 %
Affluents, CS des	2,73 %	3,07 %	2,66 %
Samares, CS des	2,05 %	2,31 %	2,00 %
Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	3,35 %	3,78 %	3,26 %
Rivière-du-Nord, CS de la	1,81 %	2,04 %	1,77 %
Laurentides, CS des	1,47 %	1,16 %	2,13 %
Pierre-Neveu, CS	0,45 %	0,51 %	0,44 %
Sorel-Tracy, CS de	0,53 %	0,59 %	0,51 %
Saint-Hyacinthe, CS de	1,19 %	1,34 %	1,16 %
Hautes-Rivières, CS des	1,65 %	1,86 %	1,61 %
Marie-Victorin, CS	3,27 %	3,69 %	3,18 %
Patriotes, CS des	3,65 %	3,41 %	3,55 %
Val-des-Cerfs, CS du	1,68 %	1,89 %	1,64 %
Grandes-Seigneuries, CS des	1,95 %	2,19 %	1,90 %
Vallée-des-Tisserands, CS de la	0,86 %	0,97 %	0,84 %
Trois-Lacs, CS des	1,31 %	1,48 %	1,28 %
Riveraine, CS de la	0,55 %	0,62 %	0,53 %
Bois-Francs, CS des	0,97 %	1,09 %	0,94 %
Chênes, CS des	1,00 %	1,12 %	0,97 %
Central Québec, CS	0,27 %	0,30 %	0,26 %
Eastern Shores, CS	0,09 %	0,10 %	0,09 %
Eastern Townships, CS	0,67 %	0,76 %	0,65 %
Riverside, CS	0,83 %	0,94 %	0,81 %

Sir-Wilfrid-Laurier, CS	1,23 %	1,39 %	1,20 %
Western Québec, CS	0,82 %	0,93 %	0,80 %
New Frontiers, CS	0,30 %	0,33 %	0,29 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Note : Total de la taxe recueillie par chaque commission scolaire/total de la taxe scolaire recueillie par l'ensemble des commissions scolaires, pour chacune des simulations. Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Source : Calcul des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.			

La part, en pourcentage, de la taxe provenant des différents types de propriétés et la part de ces trois catégories de propriétés dans l'assiette de l'ensemble du Québec se trouvent dans l'Annexe C, au Tableau C-7.

Effort fiscal

Pour établir un estimé des répercussions de la hausse des impôts fonciers sur l'effort fiscal des particuliers et des entreprises, nous avons dû procéder ainsi :

- La catégorie *autre type de propriété* a été divisée également entre propriétés résidentielles et propriétés non résidentielles.
- Il n'a pas été tenu compte d'une répercussion de la hausse de l'impôt foncier des propriétés non résidentielles sur le prix des produits.
- Il n'a pas été tenu compte de la déductibilité de la taxe foncière dans le calcul de l'impôt sur le revenu des entreprises.

Le tableau 11 nous indique l'effort fiscal associé aux deux réformes.

Tableau 11 : Effort fiscal associé aux deux réformes.

	Montant additionnel de la taxe scolaire, propriétés résidentielles, en \$ (1)	Montant de la taxe scolaire, propriétés non résidentielles, en \$ (2)	% du revenu personnel, propriétés résidentielles (3)	% du produit intérieur brut, propriétés non résidentielles (4)
Simulation 1 – Situation initiale	261 727 346	77 220 473	0,12 %	0,03 %
Simulation 2 – Situation initiale	453 779 875	137 541 010	0,20 %	0,05 %
Source : (1) et (2) : Tableau 9b; (3) =(1)/Revenu Personnel; (4)=(2)/PIB. Revenu personnel : 224 133 000 000 \$ en 2005. ISQ : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/revenu_personnel/rp06_qc-comp.htm Produit intérieur brut : 275 914 000 000 \$ en 2005. ISQ : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/compt_econm/0106ta1.htm				

Quant aux répercussions sur la compétitivité des entreprises québécoises, le taux de 0,50 \$ par 100 \$ d'évaluation est plus faible que tous les taux en vigueur dans les autres provinces canadiennes en 2005 (tableau 4). Cependant, cette situation néglige les répercussions des différences dans l'ensemble du fardeau fiscal sur la compétitivité des entreprises québécoises.

Par ailleurs, il faut noter que l'impôt foncier est une dépense déductible dans le calcul de l'impôt sur le profit des corporations ou de l'impôt sur le revenu des particuliers (entreprises non incorporées) à l'échelle provinciale aussi bien que fédérale. Une hausse du montant d'impôt foncier à payer par une entreprise réduit donc l'impôt corporatif ou personnel du taux effectif applicable pour chaque palier gouvernemental. Cet impôt dépend du taux statutaire auquel fait face l'entreprise, du revenu de l'entreprise (profits ou pertes) et de son utilisation des divers aspects des lois de l'impôt. Il est donc impossible de calculer exactement les répercussions de ce changement marginal, mais on sait qu'il réduira les impôts sur les revenus d'entreprises perçus au Québec et à l'échelle fédérale³³. Pour le gouvernement du Québec, cela est plus que compensé par une réduction des transferts aux commissions scolaires (baisse des dépenses) alors que, dans

33. On peut cependant noter que :

- en 2001, l'impôt corporatif québécois correspondait à 9 % des profits des corporations déclarés au Québec (Source : MINISTÈRE DES FINANCES, *Statistiques fiscales des sociétés, année d'imposition 2001*, Québec, gouvernement du Québec, 2005, tableau 1, p. 11(2296000000/24665000000));
- en 2001-2002, l'impôt corporatif fédéral pour l'ensemble du Canada était de 24 242 000 000 \$ (Tableau de référence financier 2005, ministère des Finances). Si l'on en attribue le cinquième au Québec, ce qui est une approximation fondée sur les parts de PIB, on obtient 20 %, un pourcentage plus élevé qui s'explique par les taux statutaires plus élevés à l'échelle fédérale. Donc, au total, une hausse de 1 \$ d'impôt foncier entraîne une baisse d'environ 0,30 \$ de recettes d'impôt sur les profits corporatifs (0,10 \$ à l'échelle provinciale et 0,20 \$ à l'échelle fédérale).

le cas du gouvernement fédéral, cela entraîne une baisse des revenus fiscaux sans baisse des dépenses. Finalement, notons que cela affectera les calculs de péréquation mais, comme on ignore quelle formule s'appliquera dans le cas de cette assiette en 2007 et après, il est impossible de chiffrer ces répercussions.

IV. Conclusion

Au Canada, le financement du système d'éducation au primaire et au secondaire diffère d'une province à l'autre. Dans certaines provinces, le gouvernement provincial en assume le plein financement en percevant lui-même un impôt foncier pour fins scolaires et en le complétant sous forme de subventions. Dans d'autres provinces les commissions scolaires se financent en partie de manière autonome. Il y a cinq provinces parmi les dix pour lesquelles nous disposons d'information quantitative sur la taxe scolaire. Dans la majorité des provinces, les taux de taxation diffèrent selon le type de propriété; ce taux est moins élevé pour les propriétés résidentielles que pour les propriétés non résidentielles. Le Québec est la seule province ne faisant pas de distinction entre le type de propriété quant à l'imposition du taux de taxation. Celui-ci est de 0,35 \$ par 100 \$ de propriété. Que se passerait-il si ce taux augmentait et qu'aucune mesure ne venait limiter la croissance du compte de taxe? Et qui devra supporter le plus lourd fardeau? Pour répondre à cette question, deux hypothèses ont été étudiées : l'augmentation du plafond d'imposition de 0,35 \$ à 0,50 \$ et l'imposition d'un taux uniformisé à 0,50 \$. Tout d'abord, le montant prélevé en taxe scolaire par les commissions scolaires augmente et les versements en péréquation reçus diminuent. Lorsque le taux d'imposition est uniformisé à 0,50 \$, certaines commissions scolaires seront probablement touchées par une réduction dans les subventions générales.

ANNEXE A

Sources de revenus des commissions scolaires de chaque province pour les années 1990, 1995 et de 2000 à 2004

TERRE-NEUVE

Tableau A-1 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) de Terre-Neuve en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	582 734	42 202	32 690	30 392	9 512	540 532	537 824
1995	610 709	12 797	0	0	12 797	597 912	591 627
2000	663 031	5 931	0	0	5 931	657 100	652 665
2001	642 057	6 011	0	0	6 011	636 046	631 842
2002	663 378	6 248	0	0	6 248	657 130	652 696
2003	702 271	6 532	0	0	6 532	695 739	691 028
2004	744 903	6 834	0	0	6 834	738 069	733 064
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Tableau A-2 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) de l'Île-du-Prince-Édouard en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	115 097	499	0	0	499	114 598	114 557
1995	111 477	449	0	0	449	111 028	111 009
2000	152 862	483	0	0	483	152 379	152 296
2001	155 551	776	0	0	776	154 775	154 727
2002	159 383	796	0	0	796	158 587	158 538
2003	168 493	846	0	0	846	167 647	167 595
2004	178 272	898	0	0	898	177 374	177 319
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

NOUVELLE-ÉCOSSE

Tableau A-3 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) de la Nouvelle-Écosse en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	775 618	21 699	0	0	21 699	753 919	625 127
1995	804 033	21 923	0	0	21 923	782 110	643 982
2000	849 832	26 133	0	0	26 133	823 699	673 333
2001	888 535	28 598	0	0	28 598	859 937	707 128
2002	884 757	26 143	0	0	26 143	858 614	699 682
2003	904 615	26 777	0	0	26 777	877 838	715 054
2004	925 751	27 425	0	0	27 425	898 326	731 597
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau A-4 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) du Nouveau-Brunswick en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a
1995	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a
2000	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a
2001	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a
2002	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a
2003	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a
2004	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a	N/a
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

QUÉBEC

Tableau A-5 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) du Québec en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total (1)	Recettes sources propres (2)	Impôts fonciers et impôts connexes (3)	Impôts fonciers généraux (4)	Autres sources propres (5)	Transferts totaux (6)	Transferts provinciaux (7)
1990	6 792 679	888 590	412 001	405 679	476 589	5 904 089	5 854 308
1995	7 293 636	1 334 080	744 577	730 789	589 503	5 959 556	5 937 874
2000	7 719 239	1 865 788	1 024 229	1 007 383	841 559	5 853 451	5 827 621
2001	8 194 421	1 939 889	1 056 913	1 038 846	882 976	6 254 532	6 225 785
2002	8 304 919	1 975 571	1 087 278	1 068 692	888 293	6 329 348	6 308 842
2003	8 714 012	2 082 375	1 146 459	1 126 861	935 916	6 631 637	6 612 472
2004	9 176 522	2 194 991	1 208 861	1 188 196	986 130	6 981 531	6 961 967
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

ONTARIO

Tableau A-6 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) de l'Ontario en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total (1)	Recettes sources propres (2)	Impôts fonciers et impôts connexes (3)	Impôts fonciers généraux (4)	Autres sources propres (5)	Transferts totaux (6)	Transferts provinciaux (7)
1990	11 915 886	6 674 051	6 482 270	5 515 449	191 781	5 241 835	5 217 657
1995	14 822 806	8 659 129	8 424 482	7 253 718	234 647	6 163 677	6 064 290
2000	14 733 272	6 117 448	5 750 380	5 660 091	367 068	8 615 824	8 564 533
2001	14 856 465	6 116 891	5 767 678	5 679 041	349 213	8 739 574	8 683 254
2002	15 014 948	6 182 547	5 829 977	5 740 383	352 570	8 832 401	8 780 356
2003	15 531 408	6 394 507	6 031 097	5 938 414	363 410	9 136 901	9 083 260
2004	16 065 880	6 613 782	6 239 157	6 143 277	374 625	9 452 098	9 396 614
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

MANITOBA

Tableau A-7 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) du Manitoba en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	1 096 704	320 343	277 450	248 674	42 893	776 361	773 068
1995	1 228 536	405 199	359 299	328 385	45 900	823 337	819 326
2000	1 365 390	493 288	451 914	423 967	41 374	872 102	869 891
2001	1 419 678	521 097	476 591	448 422	44 506	898 581	896 035
2002	1 446 886	530 893	485 554	456 856	45 339	915 993	913 402
2003	1 487 910	546 303	499 654	470 122	46 649	941 607	938 944
2004	1 530 136	562 158	514 162	483 773	47 996	967 978	965 241
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

SASKATCHEWAN

Tableau A-8 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) de la Saskatchewan en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	978 552	472 901	426 859	393 381	46 042	505 651	505 651
1995	1 073 329	547 757	501 149	462 007	46 608	525 572	525 572
2000	1 190 471	655 948	603 355	552 020	52 593	534 523	534 523
2001	1 271 424	691 998	644 700	591 338	47 298	579 426	579 426
2002	1 284 488	701 637	653 680	599 575	47 957	582 851	582 851
2003	1 360 810	744 218	693 351	635 962	50 867	616 592	616 592
2004	1 442 997	789 383	735 428	674 557	53 955	653 614	653 614
Notes :							
(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.							
Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

ALBERTA

Tableau A-9 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) de l'Alberta en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	2 491 322	968 766	844 026	756 004	124 740	1 522 556	1 521 144
1995	2 551 624	252 323	143 775	131 107	108 548	2 299 301	2 299 120
2000	3 650 445	343 997	162 123	152 982	181 874	3 306 448	3 303 780
2001	3 980 317	349 445	152 461	142 352	196 984	3 630 872	3 627 995
2002	4 491 670	371 443	162 382	151 616	209 061	4 120 227	4 116 970
2003	4 223 349	402 478	176 378	164 685	226 100	3 820 871	3 817 056
2004	4 632 108	436 187	191 581	178 881	244 606	4 195 921	4 191 355

Notes :

(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.

Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Tableau A-10 : Sources de revenus des commissions scolaires (en 000 \$ courants) de la Colombie-Britannique en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Revenu total	Recettes sources propres	Impôts fonciers et impôts connexes	Impôts fonciers généraux	Autres sources propres	Transferts totaux	Transferts provinciaux
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1990	2 752 967	466 544	369 125	357 003	97 419	2 286 423	2 276 681
1995	3 697 188	117 323	0	0	117 323	3 579 865	3 569 982
2000	3 690 109	178 723	0	0	178 723	3 511 386	3 499 361
2001	3 784 366	187 807	0	0	187 807	3 596 559	3 586 100
2002	3 965 932	196 340	0	0	196 340	3 769 592	3 758 625
2003	4 159 849	205 792	0	0	205 792	3 954 057	3 942 527
2004	4 368 235	215 730	0	0	215 730	4 152 505	4 140 384

Notes :

(5) = Recettes sources propres – Impôts fonciers et connexes.

Source : (1) – (7) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.

ANNEXE B

Importance des sources de financement des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario, du
Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta

Tableau B-1 : Part des impôts fonciers et connexes ainsi que des transferts totaux dans le produit intérieur brut (PIB) et par personne du Québec en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des impôts fonciers et connexes/PIB (8)	Impôts fonciers et connexes par personne, en \$ (9)	% des transferts totaux/PIB (10)	Transferts totaux par personne, en \$ (11)
1990	0,27	58,82	3,85	842,97
1995	0,42	103,13	3,36	825,49
2000	0,46	139,22	2,60	795,63
2001	0,46	142,88	2,71	845,55
2002	0,45	146,03	2,60	850,06
2003	0,45	153,02	2,61	885,12
2004	0,45	160,27	2,61	925,59
Notes :				
(8) = (3)/PIB Canada; (9) = (3)/Population Canada; (10) = (6)/PIB; (11) = (6)/ Population Canada, du Tableau A-5, Annexe A.				
Sources :				
Impôts fonciers et connexes x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Transferts totaux x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Produit intérieur brut x 1 000 000 dollars, CANSIM, tableau : 384-0002.				
Population, CANSIM, tableau : 051-0001.				

Tableau B-2 : Part des différents revenus des commissions scolaires du Québec dans leur revenu total en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des sources propres/ revenu total (12)	% des impôts fonciers et connexes/ revenu total (13)	Autres sources/ revenu total (14)	Transferts totaux/revenu total (15)
1990	13,08	6,07	7,02	86,92
1995	18,29	10,21	8,08	81,71
2000	24,17	13,27	10,90	75,83
2001	23,67	12,90	10,78	76,33
2002	23,79	13,09	10,70	76,21
2003	23,90	13,16	10,74	76,10
2004	23,92	13,17	10,75	76,08
Notes :				
(12) = (2)/(1); (13) = (3)/(1); (14) = (5)/(1); (15) = (6)/(1);				
(1) – (7) du Tableau A-5, Annexe A.				
Sources :				
Mêmes sources que celles du Tableau A-5, Annexe A.				

Tableau B-3 : Impôts fonciers et connexes et leur part dans le total d'impôts fonciers et connexes recueillis par les différents paliers gouvernementaux du Québec en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Autres impôts fonciers et connexes en \$, gouv. provincial	Impôts fonciers et connexes en \$, municipalités	Impôts fonciers et connexes en \$, commissions scolaires	Somme en \$	% des autres impôts fonciers et connexes, gouv. provincial /somme	% des impôts fonciers et connexes, municipalités/ somme	% des impôts fonciers et connexes, commissions scolaires/ somme
	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
1990	0	4 940 607	412 001	5 352 608	0,00	92,30	7,70
1995	0	6 126 876	744 577	6 871 453	0,00	89,16	10,84
2000	0	6 585 289	1 024 229	7 609 518	0,00	86,54	13,46
2001	342 000	6 351 978	1 056 913	7 750 891	4,41	81,95	13,64
2002	425 000	6 542 661	1 087 278	8 054 939	5,28	81,23	13,50
2003	392 000	6 869 147	1 146 459	8 407 606	4,66	81,70	13,64
2004	414 000	7 038 422	1 208 861	8 661 283	4,78	81,26	13,96
Notes :							
(19) = (16) + (17) + (18); (20) = (16)/(19); (21) = (17)/(19); (22) = (18)/(19).							
Sources :							
(16) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0002.							
(17) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0004.							
(18) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

ONTARIO

Tableau B-4 : Part des impôts fonciers ainsi que des transferts totaux dans le produit intérieur brut (PIB) et par personne de l'Ontario en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des impôts fonciers et connexes/ PIB (8)	Impôts fonciers et connexes par personne, en \$ (9)	% des transferts totaux/PIB (10)	Transferts totaux par personne, en \$ (11)
1990	2,29	629,48	1,85	509,02
1995	2,56	769,36	1,87	562,89
2000	1,30	492,10	1,95	737,32
2001	1,27	484,77	1,93	734,56
2002	1,22	481,73	1,84	729,83
2003	1,22	492,07	1,85	745,47
2004	1,21	503,45	1,83	762,71
Notes :				
(8) = (3)/PIB Canada; (9) = (3)/Population Canada; (10) = (6)/PIB; (11) = (6)/ Population Canada, du Tableau A-6, Annexe A.				
Sources :				
Impôts fonciers et connexes x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Transferts totaux x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Produit intérieur brut x 1 000 000 dollars, CANSIM, tableau : 384-0002.				
Population, CANSIM, tableau : 051-0001.				

Tableau B-5 : Part des différents revenus des commissions scolaires de l'Ontario dans leur revenu total en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des sources propres/ revenu total (12)	% des impôts fonciers et connexes/ revenu total (13)	Autres sources /revenu total (14)	Transferts totaux/revenu total (15)
1990	56,01	54,40	1,61	43,99
1995	58,42	56,83	1,58	41,58
2000	41,52	39,03	2,49	58,48
2001	41,17	38,82	2,35	58,83
2002	41,18	38,83	2,35	58,82
2003	41,17	38,83	2,34	58,83
2004	41,17	38,83	2,33	58,83
Notes :				
(12) = (2)/(1); (13) = (3)/(1); (14) = (5)/(1); (15) = (6)/(1);				
(1) – (7) du Tableau A-6, Annexe A.				
Sources :				
Mêmes sources que celles du Tableau A-6, Annexe A.				

Tableau B-6 : Impôts fonciers et connexes et leur part dans le total d'impôts fonciers et connexes recueillis par les différents paliers gouvernementaux de l'Ontario en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Autres impôts fonciers et connexes en \$, gouv. provincial	Impôts fonciers et connexes en \$, municipalités	Impôts fonciers et connexes en \$, commissions scolaires	Somme en \$	% des autres impôts fonciers et connexes, gouv. provincial /somme	% des impôts fonciers et connexes, municipalités /somme	% des impôts fonciers et connexes, commissions scolaires/ somme
	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
1990	759 000	5 991 715	6 482 270	13 232 985	5,74	45,28	48,99
1995	364 000	7 106 449	8 424 482	15 894 931	2,29	44,71	53,00
2000	919 000	10 518 579	5 750 380	17 187 959	5,35	61,20	33,46
2001	787 000	11 218 591	5 767 678	17 773 269	4,43	63,12	32,45
2002	815 000	11 735 765	5 829 977	18 380 742	4,43	63,85	31,72
2003	934 000	12 433 723	6 031 097	19 398 820	4,81	64,10	31,09
2004	988 000	12 797 500	6 239 157	20 024 657	4,93	63,91	31,16
Notes :							
(19) = (16) + (17) + (18); (20) = (16)/(19); (21) = (17)/(19); (22) = (18)/(19).							
Sources :							
(16) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0002.							
(17) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0004.							
(18) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

MANITOBA

Tableau B-7 : Part des impôts fonciers scolaires ainsi que des transferts totaux dans le produit intérieur brut (PIB) et par personne du Manitoba en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des impôts fonciers et connexes/ PIB (8)	Impôts fonciers et connexes par personne (9)	Transferts totaux/PIB (10)	Transferts totaux par personne (11)
1990	1,15	250,93	3,21	702,16
1995	1,33	318,20	3,05	729,17
2000	1,33	393,87	2,56	760,09
2001	1,36	413,96	2,56	780,50
2002	1,32	420,18	2,49	792,67
2003	1,32	430,16	2,48	810,65
2004	1,28	439,35	2,40	827,14
Notes :				
(8) = (3)/PIB Canada; (9) = (3)/Population Canada; (10) = (6)/PIB; (11) = (6)/Population Canada, du Tableau A-7, Annexe A.				
Sources :				
Impôts fonciers et connexes x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Transferts totaux x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Produit intérieur brut x 1 000 000 dollars, CANSIM, tableau : 384-0002.				
Population, CANSIM, tableau : 051-0001.				

Tableau B-8 : Part des différents revenus des commissions scolaires du Manitoba dans leur revenu total en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des sources propres/ revenu total (12)	% des impôts fonciers et connexes/ revenu total (13)	Autres sources/ revenu total (14)	Transferts totaux/revenu total (15)
1990	29,21	25,30	3,91	70,79
1995	32,98	29,25	3,74	67,02
2000	36,13	33,10	3,03	63,87
2001	36,71	33,57	3,13	63,29
2002	36,69	33,56	3,13	63,31
2003	36,72	33,58	3,14	63,28
2004	36,74	33,60	3,14	63,26
Notes :				
(12) = (2)/(1); (13) = (3)/(1); (14) = (5)/(1); (15) = (6)/(1);				
(1) – (7) du Tableau A-7, Annexe A.				
Sources :				
Mêmes sources que celles du Tableau A-7, Annexe A.				

Tableau B-9 : Impôts fonciers et connexes et leur part dans le total d'impôts fonciers et connexes recueillis par les différents paliers gouvernementaux du Manitoba en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Autres impôts fonciers et connexes en \$, gouv. provincial	Impôts fonciers et connexes en \$, municipalités	Impôts fonciers et connexes en \$, commissions scolaires	Somme en \$	% des autres impôts fonciers et connexes, gouv. provincial /somme	% des impôts fonciers et connexes, municipalités /somme	% des impôts fonciers et connexes, commissions scolaires/ somme
	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
1990	221 000	486 992	277 450	985 442	22,43	49,42	28,15
1995	211 000	540 537	359 299	1 110 836	18,99	48,66	32,34
2000	213 000	597 717	451 914	1 262 631	16,87	47,34	35,79
2001	217 000	577 849	476 591	1 271 440	17,07	45,45	37,48
2002	223 000	618 002	485 554	1 326 556	16,81	46,59	36,60
2003	221 000	612 912	499 654	1 333 566	16,57	45,96	37,47
2004	211 000	624 756	514 162	1 349 918	15,63	46,28	38,09
Notes :							
(19) = (16) + (17) + (18); (20) = (16)/(19); (21) = (17)/(19); (22) = (18)/(19).							
Sources :							
(16) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0002.							
(17) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0004.							
(18) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

SASKATCHEWAN

Tableau B-10 : Part des impôts fonciers scolaires ainsi que des transferts totaux dans le produit intérieur brut (PIB) et par personne de la Saskatchewan en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des impôts fonciers et connexes/ PIB (8)	Impôts fonciers et connexes par personne (9)	Transferts totaux/PIB (10)	Transferts totaux par personne (11)
1990	2,01	423,84	2,38	502,08
1995	1,90	494,17	1,99	518,25
2000	1,78	598,70	1,58	530,40
2001	1,94	644,61	1,74	579,35
2002	1,90	656,38	1,69	585,26
2003	1,90	697,24	1,69	620,05
2004	1,82	738,83	1,62	656,64
Notes :				
(8) = (3)/PIB Canada; (9) = (3)/Population Canada; (10) = (6)/PIB; (11) = (6)/ Population Canada, du Tableau A-8, Annexe A.				
Sources :				
Impôts fonciers et connexes x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Transferts totaux x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Produit intérieur brut x 1 000 000 dollars, CANSIM, tableau : 384-0002.				
Population, CANSIM, tableau : 051-0001.				

Tableau B-11 : Part des différents revenus des commissions scolaires de la Saskatchewan dans leur revenu total en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des sources propres/ revenu total (12)	% des impôts fonciers et connexes/ revenu total (13)	Autres sources /revenu total (14)	Transferts totaux/revenu total (15)
1990	48,33	43,62	4,71	51,67
1995	51,03	46,69	4,34	48,97
2000	55,10	50,68	4,42	44,90
2001	54,43	50,71	3,72	45,57
2002	54,62	50,89	3,73	45,38
2003	54,69	50,95	3,74	45,31
2004	54,70	50,97	3,74	45,30
Notes :				
(12) = (2)/(1); (13) = (3)/(1); (14) = (5)/(1); (15) = (6)/(1);				
(1) – (7) du Tableau A-8, Annexe A.				
Sources :				
Mêmes sources que celles du Tableau A-8, Annexe A.				

Tableau B-12 : Impôts fonciers et connexes et leur part dans le total d'impôts fonciers et connexes recueillis par les différents paliers gouvernementaux de la Saskatchewan en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Autres impôts fonciers et connexes en \$, gouv. provincial	Impôts fonciers et connexes en \$, municipalités	Impôts fonciers et connexes en \$, commissions scolaires	Somme en \$	% des autres impôts fonciers et connexes, gouv. provincial /somme	% des impôts fonciers et connexes, municipalités /somme	% des impôts fonciers et connexes, commissions scolaires/ somme
	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
1990	1 000	432 002	426 859	859 861	0,12	50,24	49,64
1995	1 000	456 019	501 149	958 168	0,10	47,59	52,30
2000	1 000	539 247	603 355	1 143 602	0,09	47,15	52,76
2001	1 000	576 234	644 700	1 221 934	0,08	47,16	52,76
2002	1 000	608 289	653 680	1 262 969	0,08	48,16	51,76
2003	1 000	619 478	693 351	1 313 829	0,08	47,15	52,77
2004	2 000	643 468	735 428	1 380 896	0,14	46,60	53,26
Notes :							
(19) = (16) + (17) + (18); (20) = (16)/(19); (21) = (17)/(19); (22) = (18)/(19).							
Sources :							
(16) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0002.							
(17) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0004.							
(18) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

ALBERTA

Tableau B-13 : Part des impôts fonciers scolaires dans les recettes totales dans le produit intérieur brut (PIB) et par personne de l'Alberta en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des impôts fonciers et connexes/ PIB (8)	Impôts fonciers et connexes par personne (9)	Transferts totaux /PIB (10)	Transferts totaux par personne (11)
1990	1,15	331,36	2,08	597,75
1995	0,16	52,58	2,50	840,84
2000	0,11	53,95	2,28	1 100,34
2001	0,10	49,88	2,40	1 187,83
2002	0,11	52,11	2,73	1 322,14
2003	0,10	55,84	2,24	1 209,66
2004	0,10	59,83	2,24	1 310,45
Notes :				
(8) = (3)/PIB Canada; (9) = (3)/Population Canada; (10) = (6)/PIB; (11) = (6)/Population Canada, du Tableau A-9, Annexe A.				
Sources :				
Impôts fonciers et connexes x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Transferts totaux x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.				
Produit intérieur brut x 1 000 000 dollars, CANSIM, tableau : 384-0002.				
Population, CANSIM, tableau : 051-0001.				

Tableau B-14 : Part des différents revenus des commissions scolaires de l'Alberta dans leur revenu total en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	% des sources propres/ revenu total (12)	% des impôts fonciers et connexes/ revenu total (13)	Autres sources/ revenu total (14)	Transferts totaux/revenu total (15)
1990	38,89	33,88	5,01	61,11
1995	9,89	5,63	4,25	90,11
2000	9,42	4,44	4,98	90,58
2001	8,78	3,83	4,95	91,22
2002	8,27	3,62	4,65	91,73
2003	9,53	4,18	5,35	90,47
2004	9,42	4,14	5,28	90,58
Notes :				
(12) = (2)/(1); (13) = (3)/(1); (14) = (5)/(1); (15) = (6)/(1);				
(1) – (7) du Tableau A-9, Annexe A.				
Sources :				
Mêmes sources que celles du Tableau A-9, Annexe A.				

Tableau B-15 : Impôts fonciers et connexes et leur part dans le total d'impôts fonciers et connexes recueillis par les différents paliers gouvernementaux de l'Alberta en 1990, 1995 et de 2000 à 2004.

Années	Autres impôts fonciers et connexes en \$, gouv. provincial	Impôts fonciers et connexes en \$, municipalités	Impôts fonciers et connexes en \$, commissions scolaires	Somme en \$	% des autres impôts fonciers et connexes, gouv. provincial /somme	% des impôts fonciers et connexes, municipalités /somme	% des impôts fonciers et connexes, commissions scolaires/ somme
	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
1990	163 000	1 360 104	844 026	2 367 130	6,89	57,46	35,66
1995	1 195 000	1 693 046	143 775	3 031 821	39,42	55,84	4,74
2000	1 128 000	2 204 300	162 123	3 494 423	32,28	63,08	4,64
2001	1 151 000	2 397 122	152 461	3 700 583	31,10	64,78	4,12
2002	1 094 000	2 472 382	162 382	3 728 764	29,34	66,31	4,35
2003	1 113 000	2 646 299	176 378	3 935 677	28,28	67,24	4,48
2004	1 177 000	2 722 258	191 581	4 090 839	28,77	66,55	4,68
Notes :							
(19) = (16) + (17) + (18); (20) = (16)/(19); (21) = (17)/(19); (22) = (18)/(19).							
Sources :							
(16) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0002.							
(17) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0004.							
(18) x 1 000 dollars, CANSIM, tableau : 385-0009.							

ANNEXE C

Simulations

ÉTAPES DE LA CRÉATION DE LA BASE DE DONNÉES

Premier fichier Excel : « MEQ donnée de base 2000-2006³⁴ » contient des colonnes avec le montant, en dollars, du Produit maximal, de l'Évaluation uniformisée, du Taux effectif de taxe scolaire, de la Taxe scolaire perçue et de la Péréquation versée pour chaque commission scolaire entre 2000 et 2006 ainsi que le code de chaque commission scolaire.

Les valeurs du Produit maximal, de l'Évaluation uniformisée et du Taux effectif sont données par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Quant aux deux autres, elles peuvent être dérivées à partir des trois dernières.

Taxe scolaire = Évaluation uniformisée * Taux effectif

Péréquation = Produit maximal – Taxe scolaire

Deuxième fichier Excel : « Tableau par municipalité de l'évaluation foncière uniformisée³⁵ » contient des colonnes avec la valeur uniformisée, en dollars, de chaque type de propriété, tel que résidence d'un logement, résidence de plus d'un logement, chalets, industries, commerces, terrains, agricultures, autres, imposables, etc. dans chacune des municipalités. De plus, on trouve le code et le statut de chaque municipalité.

Troisième fichier Excel : « Clé » associe le code de chaque municipalité avec le code de la commission scolaire francophone et le code de la commission scolaire anglophone. En d'autres mots, ce fichier indique les municipalités se situant dans le territoire des différentes commissions scolaires. Ce fichier indique aussi le statut juridique (ville, paroisse, etc.) de chaque municipalité.

1^{re} étape :

- Le fichier « Clé » contient 1 296 municipalités.
- Le fichier « Tableau par municipalité de l'évaluation foncière uniformisée » contient 1 116 municipalités.
- Afin de rendre les deux fichiers compatibles (même nombre de municipalités), on supprime du fichier « Clé » les municipalités qui n'apparaissent pas dans le fichier « Tableau par municipalité de l'évaluation foncière uniformisée ». Il s'agit de petites entités municipales.
- Les municipalités supprimées du fichier « Clé » ont été celles dont le statut est NO, R, VC, VK, VN, EI, TC, TI, TK, P (une seule).

2^e étape :

- Création des montants de l'évaluation uniformisée pour les propriétés résidentielles, non résidentielles, autre type de propriété et total dans le fichier « Tableau par municipalité de l'évaluation foncière uniformisée ».
- Variable *Résidentielle* désigne la valeur uniformisée des propriétés résidentielles
Résidentielle = *résidence de 1 logement* + *résidence de plus de 1 logement* + *chalets*.
- Variable *Non-résidentielle* désigne la valeur uniformisée des propriétés non résidentielles
Non-résidentielle = *Industrie* + *Commerce*.
- Variable *Autre* désigne la valeur des autres types de propriétés imposables

34. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

35. Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Autre = Terrains + Agriculture + Autres.

- Variable *Total* désigne la valeur uniformisée de toutes les propriétés imposables
Total = Résidentielle + Non-résidentielle + Autre.
- Ces trois variables générées sont disponibles pour chaque municipalité.

3^e étape :

- Copie dans le fichier « Clé » des variables *Résidentielle*, *Non-résidentielle*, *Autre* et *Total* pour chaque municipalité.
- Maintenant le fichier « Clé » contient le code de chaque municipalité associé au code de la commission scolaire francophone et la commission scolaire anglophone, les variables *Résidentielle*, *Non-résidentielle*, *Autre* et *Total*. Pour éviter toute confusion, ce nouveau fichier se nommera dorénavant « Clé_1 ».

4^e étape :

- Dans le fichier « Clé_1 » triage des municipalités par le code des commissions scolaires francophones. Pour chaque commission scolaire il y a plusieurs municipalités.
- Addition de la valeur de chacune des variables *Résidentielle*, *Non-résidentielle*, *Autre* et *Total* de toutes les municipalités faisant partie de la même commission scolaire.
- Résultat : une seule valeur pour chaque variable (*Résidentielle*, *Non-résidentielle*, *Autre* et *Total*) par commission scolaire francophone.

5^e étape :

- Répéter la 4^e étape mais, cette fois-ci, le triage se fait par le code des commissions scolaires anglophones.

6^e étape :

- Générer la part du montant de la valeur uniformisée des propriétés résidentielles dans la valeur totale des propriétés imposables. Même chose pour les propriétés non résidentielles et autre type de propriété.
- Variable % *Résidentielle* désigne la part des propriétés résidentielles dans le total des propriétés imposables.
$$\% \text{ Résidentielle} = (\text{Résidentielle} / \text{Total}) * 100$$
- Même chose pour les variables % *Non-résidentielle* et % *Autre*.

7^e étape :

- Copier les valeurs des variables % *Résidentielle*, % *Non-résidentielle* et % *Autre* de chaque commission scolaire dans le fichier « MEQ donnée de base 2000-2006 », pour l'année 2005-2006.
- Dériver le montant, en dollars, de la taxe scolaire provenant de chaque type de propriété. Pour ce faire, il faut multiplier les variables % *Résidentielle*, % *Non-résidentielle* et % *Autre* par le Total de taxe scolaire perçu de chaque commission scolaire.
Variable *Taxe scolaire résidentielle* désigne le montant, en dollars, de la taxe scolaire perçue des propriétés résidentielles.
- Même principe pour les variables *Taxe scolaire non résidentielle* et *Taxe scolaire autre*.

Tableau C-1 : Montant, en dollars, des différents paramètres de financement des commissions scolaires lorsque le taux de taxation est de 0,50 \$ par 100 \$, avec les valeurs du produit maximal et l'évaluation uniformisée de 2005-2006 (SIMULATION 1).

Commissions scolaires	Produit maximal, en \$ (1)	Évaluation uniformisée, en \$ (2)	Taux effectif, en \$ (3)	Taxe scolaire, en \$ (4)	Péréquation, en \$ (5)
Monts-et-Marées, CS des	13 244 221	1 369 043 946	0,50	6 845 220	6 399 002
Phares, CS des	21 269 644	2 587 306 674	0,50	12 936 533	8 333 111
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	10 246 431	1 021 071 827	0,50	5 105 359	5 141 072
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	16 152 025	2 300 309 984	0,50	11 501 550	4 650 475
Pays-des-Blueets, CS du	20 379 318	2 173 192 893	0,50	10 865 964	9 513 354
Lac-Saint-Jean, CS du	16 842 258	2 127 496 796	0,50	10 637 484	6 204 774
Rives-du-Saguenay, CS des	30 667 408	4 141 872 100	0,50	20 709 361	9 958 047
Jonquière, CS De La	21 706 390	2 514 222 989	0,50	12 571 114,95	9 135 275
Charlevoix, CS de	7 959 416	1 440 116 891	0,50	7 200 584	758 831
Capitale, CS de la	50 329 313	10 200 506 106	0,49	50 329 313	0
Découvreurs, CS des	25 970 971	7 757 159 797	0,33	25 970 971	0
Premières-Seigneuries, CS des	48 646 550	7 929 188 045	0,50	39 645 940	9 000 605
Portneuf, CS de	12 833 882	2 003 629 994	0,50	10 018 150	2 815 732
Chemin-du-Roy, CS du	39 172 556	5 620 482 973	0,50	28 102 415	11 070 141
Énergie, CS de l'	23 507 600	3 562 918 128	0,50	17 814 591	5 693 009
Hauts-Cantons, CS des	14 263 911	2 442 010 086	0,50	12 210 050	2 053 860
Région-de-Sherbrooke, CS de la	37 854 633	6 028 934 991	0,50	30 144 675	7 709 958
Sommets, CS des	17 470 235	4 017 278 074	0,43	17 470 235	0
Draveurs, CS des	34 835 191	5 090 664 230	0,50	25 453 321	9 381 870
Portages-de-l'Outaouais, CS des	25 835 652	5 382 032 647	0,48	25 835 652	0
Coeur-des-Vallées, CS au	13 856 099	2 085 770 819	0,50	10 428 854	3 427 245
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	7 818 246	1 256 198 202	0,50	6 280 991	1 537 255
Lac-Témiscamingue, CS du	5 377 060	653 273 781	0,50	3 266 369	2 110 691
Rouyn-Noranda, CS de	13 227 882	1 448 140 924	0,50	7 240 705	5 987 177

Harricana, CS	8 854 986	822 307 967	0,50	4 111 540	4 743 446
Or-et-des-Bois, CS de l'	13 457 466	1 360 850 431	0,50	6 804 252	6 653 214
Lac-Abitibi, CS du	7 982 871	548 302 554	0,50	2 741 513	5 241 358
Estuaire, CS de l'	13 820 804	1 803 105 061	0,50	9 015 525	4 805 278
Fer, CS du	9 658 988	1 672 499 465	0,50	8 362 497	1 296 490
Moyenne-Côte-Nord, CS de la	1 663 078	175 581 374	0,50	877 907	785 171
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	376 514 238	114 530 663 741	0,33	376 514 238	0
Baie-James, CS de la	4 907 548	758 911 004	0,50	3 794 555	1 112 993
Îles, CS des	3 815 818	368 654 974	0,50	1 843 275	1 972 543
Chic-Chocs, CS des	9 308 220	732 101 472	0,50	3 660 507	5 647 712
René-Lévesque, CS	15 071 415	1 331 559 678	0,50	6 657 798	8 413 616
Côte-du-Sud, CS de la	19 142 091	2 880 852 656	0,50	14 404 263	4 737 828
Amiante, CS de L'	12 748 686	1 891 389 543	0,50	9 456 948	3 291 738
Beauce-Etchemin, CS de la	37 460 634	4 963 969 772	0,50	24 819 849	12 640 785
Navigateurs, CS des	41 176 443	7 209 976 353	0,50	36 049 882	5 126 562
Laval, CS de	78 071 518	16 987 333 882	0,46	78 071 518	0
Affluents, CS des	64 814 471	9 860 733 396	0,50	49 303 667	15 510 804
Samares, CS des	45 597 198	7 419 673 714	0,50	37 098 369	8 498 829
Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	69 643 234	12 116 574 343	0,50	60 582 872	9 060 363
Rivière-du-Nord, CS de la	43 242 991	6 555 557 646	0,50	32 777 788	10 465 202
Laurentides, CS des	18 534 300	7 886 990 638	0,23	18 534 300	0
Pierre-Neveu, CS	10 537 126	1 635 045 559	0,50	8 175 228	2 361 898
Sorel-Tracy, CS de	13 393 055	1 903 549 714	0,50	9 517 749	3 875 307
Saint-Hyacinthe, CS de	25 539 141	4 312 703 659	0,50	21 563 518	3 975 622
Hautes-Rivières, CS des	36 250 230	5 971 428 571	0,50	29 857 143	6 393 087
Marie-Victorin, CS	63 238 334	11 820 440 018	0,50	59 102 200	4 136 134
Patriotes, CS des	54 616 701	13 181 233 69	0,41	54 616 701	0
Val-des-Cerfs, CS du	30 789 320	6 073 753 951	0,50	30 368 770	420 550
Grandes-Seigneuries, CS des	40 099 551	7 038 573 398	0,50	35 192 867	4 906 684

Vallée-des-Tisserands, CS de la	20 536 589	3 107 518 778	0,50	15 537 594	4 998 995
Trois-Lacs, CS des	26 172 285	4 748 235 939	0,50	23 741 180	2 431 106
Riveraine, CS de la	12 340 282	1 981 981 318	0,50	9 909 907	2 430 375
Bois-Francs, CS des	24 234 524	3 504 694 818	0,50	17 523 474	6 711 049
Chênes, CS des	24 187 462	3 602 356 179	0,50	18 011 781	6 175 681
Central Québec, CS	8 805 813	960 427 284	0,50	4 802 136	4 003 677
Eastern Shores, CS	3 381 389	333 297 257	0,50	1 666 486	1 714 903
Eastern Townships, CS	13 286 107	2 430 516 735	0,50	12 152 584	1 133 524
Riverside, CS	20 301 353	3 015 760 401	0,50	15 078 802	5 222 551
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	28 143 032	4 456 695 500	0,50	22 283 478	5 859 554
Western Québec, CS	16 256 527	2 971 872 768	0,50	14 859 364	1 397 163
New Frontiers, CS	9 589 884	1 071 860 495	0,50	5 359 302	4 230 582
TOTAL	1 906 652 590	371 152 358 597	0,43	1 603 388 728	303 263 862

Note :

(4) = (2)*(3); (5) = (1)-(4).

Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Source : Calcul des auteurs et données du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau C-2 : Montant, en dollars, des différents paramètres de financement des commissions scolaires avec un taux uniformisé de taxation de 0,50 \$ par 100 \$, avec les valeurs du produit maximal et l'évaluation uniformisée de 2005-2006 (SIMULATION 2).

Commissions scolaires	Produit maximal, en \$ (1)	Évaluation uniformisée, en \$ (2)	Taux effectif, en \$ (3)	Taxe scolaire, en \$ (4)	Péréquation, en \$ (5)
Monts-et-Marées, CS des	13 244 221	1 369 043 946	0,50	6 845 220	6 399 002
Phares, CS des	21 269 644	2 587 306 674	0,50	12 936 533	8 333 111
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	10 246 431	1 021 071 827	0,50	5 105 359	5 141 072
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	16 152 025	2 300 309 984	0,50	11 501 550	4 650 475
Pays-des-Bleuets, CS du	20 379 318	2 173 192 893	0,50	10 865 964	9 513 354
Lac-Saint-Jean, CS du	16 842 258	2 127 496 796	0,50	10 637 484	6 204 774
Rives-du-Saguenay, CS des	30 667 408	4 141 872 100	0,50	20 709 361	9 958 047
Jonquière, CS De La	21 706 390	2 514 222 989	0,50	12 571 115	9 135 275
Charlevoix, CS de	7 959 416	1 440 116 891	0,50	7 200 584	758 831
Capitale, CS de la	50 329 313	10 200 506 106	0,50	51 002 531	-673 218
Découvreurs, CS des	25 970 971	7 757 159 797	0,50	38 785 799	-12 814 828
Premières-Seigneuries, CS des	48 646 550	7 929 188 045	0,50	39 645 940	9 000 609
Portneuf, CS de	12 833 882	2 003 629 994	0,50	10 018 150	2 815 732
Chemin-du-Roy, CS du	39 172 556	5 620 482 973	0,50	28 102 415	11 070 141
Énergie, CS de l'	23 507 600	3 562 918 128	0,50	17 814 591	5 693 009
Hauts-Cantons, CS des	14 263 911	2 442 010 086	0,50	12 210 050	2 053 860
Région-de-Sherbrooke, CS de la	37 854 633	6 028 934 991	0,50	30 144 675	7 709 958
Sommets, CS des	17 470 235	4 017 278 074	0,50	20 086 390	-2 616 155
Draveurs, CS des	34 835 191	5 090 664 230	0,50	25 453 321	9 381 870
Portages-de-l'Outaouais, CS des	25 835 652	5 382 032 647	0,50	26 910 163	-1 074 511
Coeur-des-Vallées, CS au	13 856 099	2 085 770 819	0,50	10 428 854	3 427 245
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	7 818 246	1 256 198 202	0,50	6 280 991	1 537 255
Lac-Témiscamingue, CS du	5 377 060	653 273 781	0,50	3 266 369	2 110 691

Rouyn-Noranda, CS de	13 227 882	1 448 140 924	0,50	7 240 705	5 987 177
Harricana, CS	8 854 986	822 307 967	0,50	4 111 540	4 743 446
Or-et-des-Bois, CS de l'	13 457 466	1 360 850 431	0,50	6 804 252	6 653 214
Lac-Abitibi, CS du	7 982 871	548 302 554	0,50	2 741 513	5 241 358
Estuaire, CS de l'	13 820 804	1 803 105 061	0,50	9 015 525	4 805 278
Fer, CS du	9 658 988	1 672 499 465	0,50	8 362 497	1 296 490
Moyenne-Côte-Nord, CS de la	1 663 078	175 581 374	0,50	877 907	785 171
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	376 514 238	114 530 663 741	0,50	572 653 319	-196 139 081
Baie-James, CS de la	4 907 548	758 911 004	0,50	3 794 555	112 993
Îles, CS des	3 815 818	368 654 974	0,50	1 843 275	1 972 543
Chic-Chocs, CS des	9 308 220	732 101 472	0,50	3 660 507	5 647 712
René-Lévesque, CS	15 071 415	1 331 559 678	0,50	6 657 798	8 413 616
Côte-du-Sud, CS de la	19 142 091	2 880 852 656	0,50	14 404 263	4 737 828
Amiante, CS de L'	12 748 686	1 891 389 543	0,50	9 456 948	3 291 738
Beauce-Etchemin, CS de la	37 460 634	4 963 969 772	0,50	24 819 849	12 640 785
Navigateurs, CS des	41 176 443	7 209 976 353	0,50	36 049 882	5 126 562
Laval, CS de	78 071 518	16 987 333 882	0,50	84 936 669	-6 865 152
Affluents, CS des	64 814 471	9 860 733 396	0,50	49 303 667	15 510 804
Samares, CS des	45 597 198	7 419 673 714	0,50	37 098 369	8 498 829
Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	69 643 234	12 116 574 343	0,50	60 582 872	9 060 363
Rivière-du-Nord, CS de la	43 242 991	6 555 557 646	0,50	32 777 788	10 465 202
Laurentides, CS des	18 534 300	7 886 990 638	0,50	39 434 953	-20 900 653
Pierre-Neveu, CS	10 537 126	1 635 045 559	0,50	8 175 228	2 361 8998
Sorel-Tracy, CS de	13 393 055	1 903 549 714	0,50	9 517 749	3 875 307
Saint-Hyacinthe, CS de	25 539 141	4 312 703 659	0,50	21 563 518	3 975 622
Hautes-Rivières, CS des	36 250 230	5 971 428 571	0,50	29 857 143	6 393 087
Marie-Victorin, CS	63 238 334	11 820 440 018	0,50	59 102 200	4 136 134
Patriotes, CS des	54 616 701	13 181 233 69	0,50	65 906 168	-11 289 468
Val-des-Cerfs, CS du	30 789 320	6 073 753 951	0,50	30 368 770	420 550

Grandes-Seigneuries, CS des	40 099 551	7 038 573 398	0,50	35 192 867	4 906 684
Vallée-des-Tisserands, CS de la	20 536 589	3 107 518 778	0,50	15 537 594	4 998 995
Trois-Lacs, CS des	26 172 285	4 748 235 939	0,50	23 741 180	2 431 106
Riveraine, CS de la	12 340 282	1 981 981 318	0,50	9 909 907	2 430 375
Bois-Francs, CS des	24 234 524	3 504 694 818	0,50	17 523 474	6 711 049
Chênes, CS des	24 187 462	3 602 356 179	0,50	18 011 781	6 175 681
Central Québec, CS	8 805 813	960 427 284	0,50	4 802 136	4 003 677
Eastern Shores, CS	3 381 389	333 297 257	0,50	1 666 486	1 714 903
Eastern Townships, CS	13 286 107	2 430 516 735	0,50	12 152 584	1 133 524
Riverside, CS	20 301 353	3 015 760 401	0,50	15 078 802	5 222 551
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	28 143 032	4 456 695 500	0,50	22 283 478	5 859 554
Western Québec, CS	16 256 527	2 971 872 768	0,50	14 859 364	1 397 163
New Frontiers, CS	9 589 884	1 071 860 495	0,50	5 359 302	4 230 582
TOTAL	1 906 652 590	371 152 358 597	0,50	1 855 761 793	50 890 797

Note :

(4) = (2)*(3); (5) = (1)-(4).

Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Source : Calcul des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau C-3 : Différence, entre la situation réelle et les deux simulations, des montants, en dollars, perçus en taxe scolaire et en péréquation, versés par toutes les commissions scolaires.

Commissions scolaires	Simulation 1- Situation initiale		Simulation 2 – Situation initiale	
	Taxe scolaire, en \$	Péréquation, en \$	Taxe scolaire, en \$	Péréquation ³⁶ , en \$
Monts-et-Marées, CS des	2 053 566	-2 053 566	2 053 566	-2 053 566
Phares, CS des	3 880 960	-3 880 960	3 880 960	-3 880 960
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	1 531 608	-1 531 608	1 531 608	-1 531 608
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	3 450 465	-3 450 465	3 450 465	-3 450 465
Pays-des-Bleuets, CS du	3 259 789	-3 259 789	3 259 789	-3 259 789
Lac-Saint-Jean, CS du	3 191 245	-3 191 245	3 191 245	-3 191 245
Rives-du-Saguenay, CS des	6 212 808	-6 212 808	6 212 808	-6 212 808
Jonquière, CS De La	3 771 334	-3 771 334	3 771 334	-3 771 334
Charlevoix, CS de	2 160 175	-2 160 175	2 160 175	-2 160 175
Capitale, CS de la	14 627 542	-14 627 542	15 300 759	-15 300 759
Découvreurs, CS des	0	0	12 814 828	-12 814 828
Premières-Seigneuries, CS des	11 893 782	-11 893 782	11 893 782	-11 893 782
Portneuf, CS de	3 005 445	-3 005 445	3 005 445	-3 005 445
Chemin-du-Roy, CS du	8 430 724	-8 430 724	8 430 724	-8 430 724
Énergie, CS de l'	5 344 377	-5 344 377	5 344 377	-5 344 377
Hauts-Cantons, CS des	3 663 015	-3 663 015	3 663 015	-3 663 015
Région-de-Sherbrooke, CS de la	9 043 402	-9 043 402	9 043 402	-9 043 402
Sommets, CS des	3 409 762	-3 409 762	6 025 917	-6 025 917
Draveurs, CS des	7 635 996	-7 635 996	7 635 996	-7 635 996
Portages-de-l'Outaouais, CS des	6 998 538	-6 998 538	8 073 049	-8 073 049
Coeur-des-Vallées, CS au	3 128 656	-3 128 656	3 128 656	-3 128 656
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	1 884 297	-1 884 297	1 884 297	-1 884 297
Lac-Témiscamingue, CS du	979 911	-979 911	979 911	-979 911
Rouyn-Noranda, CS de	2 172 211	-2 172 211	2 172 211	-2 172 211
Harricana, CS	1 233 462	-1 233 462	1 233 462	-1 233 462
Or-et-des-Bois, CS de l'	2 041 276	-2 041 276	2 041 276	-2 041 276
Lac-Abitibi, CS du	822 454	-822 454	822 454	-822 454
Estuaire, CS de l'	2 704 658	-2 704 658	2 704 658	-2 704 658
Fer, CS du	2 508 749	-2 508 749	2 508 749	-2 508 749

36. Cette colonne comprend la réduction du montant en péréquation versé aux commissions scolaires et la réduction des subventions générales. La réduction des subventions générales étant pour les commissions scolaires qui ne recevaient pas de péréquation lorsque le plafond est de 0,35\$ et lorsque le plafond est de 0,50\$.

Moyenne-Côte-Nord, CS de la	263 372	-263 372	263 372	- 263 372
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	0	0	196 139 081	-196 139 081
Baie-James, CS de la	1 138 367	-1 138 367	1 138 367	-1 138 367
Îles, CS des	552 982	-552 982	552 982	- 552 982
Chic-Chocs, CS des	1 098 152	-1 098 152	1 098 152	-1 098 152
René-Lévesque, CS	1 997 340	-1 997 340	1 997 340	-1 997 340
Côte-du-Sud, CS de la	4 321 279	-4 321 279	4 321 279	-4 321 279
Amiante, CS de L'	2 837 084	-2 837 084	2 837 084	-2 837 084
Beauce-Etchemin, CS de la	7 445 955	-7 445 955	7 445 955	-7 445 955
Navigateurs, CS des	10 814 965	-10 814 965	10 814 965	-10 814 965
Laval, CS de	18 615 849	-18 615 849	25 481 001	-25 481 001
Affluents, CS des	14 791 100	-14 791 100	14 791 100	-14 791 100
Samares, CS des	11 129 511	-11 129 511	11 129 511	-11 129 511
Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	18 174 862	-18 174 862	18 174 862	-18 174 862
Rivière-du-Nord, CS de la	9 833 336	-9 833 336	9 833 336	-9 833 336
Laurentides, CS des	0	0	20 900 653	-20 900 653
Pierre-Neveu, CS	2 452 568	-2 452 568	2 452 568	-2 452 568
Sorel-Tracy, CS de	2 855 325	-2 855 325	2 855 325	-2 855 325
Saint-Hyacinthe, CS de	6 469 055	-6 469 055	6 469 055	-6 469 055
Hautes-Rivières, CS des	8 957 143	-8 957 143	8 957 143	-8 957 143
Marie-Victorin, CS	17 730 660	-17 730 660	17 730 660	-17 730 660
Patriotes, CS des	8 482 383	-8 482 383	19 771 851	-19 771 851
Val-des-Cerfs, CS du	9 110 631	-9 110 631	9 110 631	-9 110 631
Grandes-Seigneuries, CS des	10 557 860	-10 557 860	10 557 860	-10 557 860
Vallée-des-Tisserands, CS de la	4 661 278	-4 661 278	4 661 278	-4 661 278
Trois-Lacs, CS des	7 122 354	-7 122 354	7 122 354	-7 122 354
Riveraine, CS de la	2 972 972	-2 972 972	2 972 972	-2 972 972
Bois-Francis, CS des	5 257 042	-5 257 042	5 257 042	-5 257 042
Chênes, CS des	5 403 534	-5 403 534	5 403 534	-5 403 534
Central Québec, CS	1 440 641	-1 440 641	1 440 641	-1 440 641
Eastern Shores, CS	499 946	-499 946	499 946	- 499 946
Eastern Townships, CS	3 645 775	-3 645 775	3 645 775	-3 645 775
Riverside, CS	4 523 641	-4 523 641	4 523 641	-4 523 641
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	6 685 043	-6 685 043	6 685 043	-6 685 043
Western Québec, CS	4 457 809	-4 457 809	4 457 809	-4 457 809
New Frontiers, CS	1 607 791	-1 607 791	1 607 791	-1 607 791
TOTAL	338 947 813	-338 947 813	591 320 879	-591 320 879
Note :				

Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.
--

Source : Calcul des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions.
--

Tableau C-4 : Montant, en dollars, de la taxe scolaire provenant des différents types de propriétés lorsque le taux d'imposition est de 0,35 \$ par 100 \$ de propriété, pour toutes les commissions scolaires.(SITUATION INITIALE)

Commissions scolaires	TAXE RÉSID., en \$	TAXE NON RÉSID., en \$	TAXE AUTRE, en \$	TAXE TOTAL, en \$
Monts-et-Marées, CS des	3 023 610	1 195 482	572 562	4 791 654
Phares, CS des	6 504 288	1 584 791	966 495	9 055 573
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	2 322 545	500 813	750 394	3 573 751
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	5 300 007	1 451 601	1 299 477	8 051 085
Pays-des-Bleuets, CS du	4 835 892	1 698 235	1 072 048	7 606 175
Lac-Saint-Jean, CS du	4 454 456	2 310 405	681 378	7 446 239
Rives-du-Saguenay, CS des	9 407 602	4 302 230	786 720	14 496 552
Jonquière, CS De La	6 126 907	1 429 802	1 243 071	8 799 780
Charlevoix, CS de	3 267 245	1 041 778	731 385	5 040 409
Capitale, CS de la	26 048 707	8 185 204	1 467 861	35 701 771
Découvreurs, CS des	20 724 964	4 142 031	1 103 977	25 970 971
Premières-Seigneuries, CS des	21 766 321	2 567 005	3 418 832	27 752 158
Portneuf, CS de	4 616 663	1 443 316	952 726	7 012 705
Chemin-du-Roy, CS du	13 384 962	4 256 900	2 029 828	19 671 690
Énergie, CS de l'	8 630 168	2 553 378	1 286 667	12 470 213
Hauts-Cantons, CS des	4 206 183	2 020 452	2 320 399	8 547 035
Région-de-Sherbrooke, CS de la	15 775 243	3 950 687	1 375 341	21 101 272
Sommets, CS des	9 892 642	1 969 821	2 198 010	14 060 473
Draveurs, CS des	14 119 699	2 949 214	748 412	17 817 325
Portages-de-l'Outaouais, CS des	15 706 674	744 240	2 386 200	18 837 114
Coeur-des-Vallées, CS au	5 318 604	880 543	1 101 051	7 300 198
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	3 110 383	436 840	849 471	4 396 694
Lac-Témiscamingue, CS du	1 468 150	440 653	377 655	2 286 458
Rouyn-Noranda, CS de	3 577 520	1 249 273	241 700	5 068 493
Harricana, CS	1 880 223	744 793	253 062	2 878 078
Or-et-des-Bois, CS de l'	3 384 669	1 059 770	318 538	4 762 977
Lac-Abitibi, CS du	1 368 671	350 185	200 203	1 919 059
Estuaire, CS de l'	3 646 538	2 117 856	546 473	6 310 868
Fer, CS du	2 671 120	2 766 938	415 689	5 853 748
Moyenne-Côte-Nord, CS de la	402 706	156 049	55 780	614 535
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	275 618 793	92 418 719	8 476 727	376 514 238

Baie-James, CS de la	1 015 499	1 004 696	635 994	2 656 189
Îles, CS des	907 874	264 147	118 271	1 290 292
Chic-Chocs, CS des	1 851 620	448 922	261 812	2 562 355
René-Lévesque, CS	3 174 677	934 189	551 593	4 660 459
Côte-du-Sud, CS de la	6 029 073	1 534 189	2 519 723	10 082 984
Amiante, CS de L'	4 112 974	1 234 418	1 272 470	6 619 863
Beauce-Etchemin, CS de la	10 016 541	3 499 608	3 857 744	17 373 894
Navigateurs, CS des	18 515 404	3 730 913	2 988 600	25 234 917
Laval, CS de	46 331 135	10 849 715	2 274 819	59 455 669
Affluents, CS des	27 833 589	4 487 813	2 191 165	34 512 567
Samares, CS des	18 185 639	3 482 172	4 301 047	25 968 858
Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	33 418 739	6 023 271	2 966 000	42 408 010
Rivière-du-Nord, CS de la	17 733 659	3 029 295	2 181 498	22 944 452
Laurentides, CS des	14 876 291	1 749 182	1 908 828	18 534 300
Pierre-Neveu, CS	4 151 470	730 286	840 902	5 722 659
Sorel-Tracy, CS de	4 237 642	1 252 000	1 172 783	6 662 424
Saint-Hyacinthe, CS de	8 288 401	2 501 511	4 304 551	15 094 463
Hautes-Rivières, CS des	13 651 184	2 929 222	4 319 593	20 900 000
Marie-Victorin, CS	34 209 581	5 831 952	1 330 007	41 371 540
Patriotes, CS des	34 878 682	8 112 895	3 142 741	46 134 318
Val-des-Cerfs, CS du	14 211 010	3 638 961	3 408 168	21 258 139
Grandes-Seigneuries, CS des	19 119 328	3 012 030	2 503 650	24 635 007
Vallée-des-Tisserands, CS de la	6 424 433	1 791 239	2 660 644	10 876 316
Trois-Lacs, CS des	13 298 824	1 580 695	1 739 307	16 618 826
Riveraine, CS de la	2 831 271	1 757 073	2 348 591	6 936 935
Bois-Francs, CS des	7 437 138	2 267 587	2 561 707	12 266 432
Chênes, CS des	7 895 692	2 620 709	2 091 847	12 608 247
Central Québec, CS	2 280 921	720 953	359 621	3 361 495
Eastern Shores, CS	747 069	282 739	136 731	1 166 540
Eastern Townships, CS	5 537 727	1 499 559	1 469 523	8 506 809
Riverside, CS	7 947 046	1 632 187	975 928	10 555 161
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	12 131 637	2 249 215	1 217 582	15 598 434
Western Québec, CS	7 964 243	1 672 443	764 868	10 401 555
New Frontiers, CS	2 504 794	552 480	694 238	3 751 512
TOTAL	916 312 963	241 827 268	106 300 676	1 264 440 908

Note :

Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Source : Calcul des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Tableau C-5 : Montant, en dollars, de la taxe scolaire provenant des différents types de propriétés lorsque le taux d'imposition est de 0,50 \$ par 100 \$ de propriété, pour toutes les commissions scolaires. (SIMULATION 1)

Commissions scolaires	TAXE RÉSID., en \$	TAXE NON RÉSID., en \$	TAXE AUTRE, en \$	TAXE TOTAL, en \$
Monts-et-Marées, CS des	4 319 442	1 707 832	817 946	6 845 220
Phares, CS des	9 291 840	2 263 987	1 380 707	12 936 533
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	3 317 921	715 447	1 071 992	5 105 359
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	7 571 439	2 073 715	1 856 395	11 501 550
Pays-des-Bleuets, CS du	6 908 417	2 426 051	1 531 497	10 865 964
Lac-Saint-Jean, CS du	6 363 508	3 300 579	973 397	10 637 484
Rives-du-Saguenay, CS des	13 439 432	6 146 043	1 123 886	20 709 361
Jonquière, CS De La	8 752 725	2 042 574	1 775 816	12 571 115
Charlevoix, CS de	4 667 494	1 488 255	1 044 836	7 200 584
Capitale, CS de la	36 721 246	11 538 802	2 069 265	50 329 313
Découvreurs, CS des	20 724 964	4 142 031	1 103 977	25 970 971
Premières-Seigneuries, CS des	31 094 746	3 667 149	4 884 045	39 645 940
Portneuf, CS de	6 595 232	2 061 881	1 361 037	10 018 150
Chemin-du-Roy, CS du	19 121 375	6 081 286	2 899 754	28 102 415
Énergie, CS de l'	12 328 812	3 647 683	1 838 095	17 814 591
Hauts-Cantons, CS des	6 008 834	2 886 361	3 314 856	12 210 050
Région-de-Sherbrooke, CS de la	22 536 063	5 643 839	1 964 773	30 144 675
Sommets, CS des	12 291 676	2 447 517	2 731 043	17 470 235
Draveurs, CS des	20 170 998	4 213 163	1 069 160	25 453 321
Portages-de-l'Outaouais, CS des	21 542 162	1 020 747	3 272 743	25 835 652
Coeur-des-Vallées, CS au	7 598 006	1 257 918	1 572 930	10 428 854
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	4 443 404	624 057	1 213 530	6 280 991
Lac-Témiscamingue, CS du	2 097 358	629 504	539 507	3 266 369
Rouyn-Noranda, CS de	5 110 743	1 784 676	345 285	7 240 705
Harricana, CS	2 686 033	1 063 990	361 517	4 111 540
Or-et-des-Bois, CS de l'	4 835 241	1 513 956	455 054	6 804 252
Lac-Abitibi, CS du	1 955 244	500 264	2 86 005	2 741 513
Estuaire, CS de l'	5 209 341	3 025 508	7 80 676	9 015 525
Fer, CS du	3 815 886	3 952 770	5 93 842	8 362 497
Moyenne-Côte-Nord, CS	575 294	222 927	79 686	877 907

de la				
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	275 61 8793	92 418 719	8 476 727	376 514 238
Baie-James, CS de la	1 450 713	1 435 279	908 562	3 794 555
Îles, CS des	1 296 963	377 352	168 959	1 843 275
Chic-Chocs, CS des	2 645 172	641 317	374 018	3 660 507
René-Lévesque, CS	4 535 253	13 34 555	787 990	6 657 798
Côte-du-Sud, CS de la	8 612 961	2 191 698	3 599 604	14 404 263
Amiante, CS de L'	5 875 678	1 763 455	1 817 815	9 456 948
Beauce-Etchemin, CS de la	14 309 345	4 999 440	5 511 064	24 819 849
Navigateurs, CS des	26 450 577	5 329 876	4 269 429	36 049 882
Laval, CS de	60 837 631	14 246 811	2 987 075	78 071 518
Affluents, CS des	39 762 270	6 411 162	3 130 236	49 303 667
Samares, CS des	25 979 484	4 974 532	6 144 352	37 098 369
Seigneurie-des-Mille- Îles, CS de la	47 741 055	8 604 673	4 237 143	60 582 872
Rivière-du-Nord, CS de la	25 333 799	4 327 564	3 116 425	32 777 788
Laurentides, CS des	14 876 291	1 749 182	1 908 828	18 534 300
Pierre-Neveu, CS	5 930 673	1 043 266	1 201 289	8 175 228
Sorel-Tracy, CS de	6 053 773	1 788 571	1 675 405	9 517 749
Saint-Hyacinthe, CS de	11 840 572	3 573 588	6 149 358	21 563 518
Hautes-Rivières, CS des	19 501 692	4 184 603	6 170 848	29 857 143
Marie-Victorin, CS	48 870 830	8 331 359	1 900 011	59 102 200
Patriotes, CS des	41 291 573	9 604 554	3 720 574	54 616 701
Val-des-Cerfs, CS du	20 301 443	5 198 515	4 868 811	30 368 770
Grandes-Seigneuries, CS des	27 313 325	4 302 899	3 576 642	35 192 867
Vallée-des-Tisserands, CS de la	9 177 762	2 558 913	3 800 920	15 537 594
Trois-Lacs, CS des	18 998 320	2 258 136	2 484 725	23 741 180
Riveraine, CS de la	4 044 673	2 510 104	3 355 130	9 909 907
Bois-Francis, CS des	10 624 483	3 239 410	3 659 582	17 523 474
Chênes, CS des	11 279 559	3 743 870	2988 352	18 011 781
Central Québec, CS	3 258 459	1 029 933	513 744	4 802 136
Eastern Shores, CS	1 067 242	403 913	195 331	1 666 486
Eastern Townships, CS	7 911 038	2 142 228	2 099 318	12 152 584
Riverside, CS	11 352 923	2 331 695	1 394 183	15 078 802
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	17 330 911	3 213 164	1 739 403	22 283 478
Western Québec, CS	11 377 490	2 389 205	1 092 669	14 859 364
New Frontiers, CS	3 578 277	789 258	991 768	5 359 302
TOTAL	1 158 525 878	299 533 310	145 329 539	1 603 388 728

Note :

Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Source : Calcul des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Tableau C-6 : Montant, en dollars, de la taxe scolaire provenant des différents types de propriétés avec le taux d'imposition uniformisé de 0,50 \$ par 100 \$ de propriété, pour toutes les commissions scolaires. (SIMULATION 2)

Commissions scolaires	TAXE RÉSID.en \$	TAXE NON RÉSID.en \$	TAXE AUTRE, en \$	TAXE TOTAL, en \$
Monts-et-Marées, CS des	4 319 442	1 707 832	817 946	6 845 220
Phares, CS des	9 291 840	2 263 987	1 380 707	12 936 533
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	3 317 921	715 447	1 071 992	5 105 359
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	7 571 439	2 073 715	1 856 395	11 501 550
Pays-des-Bleuets, CS du	6 908 417	2 426 051	1 531 497	10 865 964
Lac-Saint-Jean, CS du	6 363 508	3 300 579	973 397	10 637 484
Rives-du-Saguenay, CS des	13 439 432	6 146 043	1 123 886	20 709 361
Jonquière, CS De La	8 752 725	2 042 574	1 775 816	12 571 115
Charlevoix, CS de	4 667 494	1 488 255	1 044 836	7 200 584
Capitale, CS de la	37 212 439	11 693 148	2 096 944	51 002 531
Découvreurs, CS des	30 951 260	6 185 828	1 648 711	38 785 799
Premières-Seigneuries, CS des	31 094 746	3 667 149	4 884 045	39 645 940
Portneuf, CS de	6 595 232	2 061 881	1 361 037	10 018 150
Chemin-du-Roy, CS du	19 121 375	6 081 286	2 899 754	28 102 415
Énergie, CS de l'	12 328 812	3 647 683	1 838 095	17 814 591
Hauts-Cantons, CS des	6 008 834	2 886 361	3 314 856	12 210 050
Région-de-Sherbrooke, CS de la	22 536 063	5 643 839	1 964 773	30 144 675
Sommets, CS des	14 132 345	2 814 031	3 140 014	20 086 390
Draveurs, CS des	20 170 998	4 213 163	1 069 160	25 453 321
Portages-de-l'Outaouais, CS des	22 438 106	1 063 200	3 408 857	26 910 163
Coeur-des-Vallées, CS au	7 598 006	1 257 918	1 572 930	10 428 854
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	4 443 404	624 057	1 213 530	6 280 991
Lac-Témiscamingue, CS du	2 097 358	629 504	539 507	3 266 369
Rouyn-Noranda, CS de	5 110 743	1 784 676	345 285	7 240 705
Harricana, CS	2 686 033	1 063 990	361 517	4 111 540
Or-et-des-Bois, CS de l'	4 835 241	1 513 956	455 054	6 804 252
Lac-Abitibi, CS du	1 955 244	500 264	286 005	2 741 513
Estuaire, CS de l'	5 209 341	3 025 508	780 676	9 015 525
Fer, CS du	3 815 886	3 952 770	593 842	8 362 497
Moyenne-Côte-Nord, CS de la	575 294	222 927	79 686	877 907
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île Montréal	419 198 002	140 562 775	12 892 542	572 653 319

Baie-James, CS de la	1 450 713	1 435 279	908 562	3 794 555
Îles, CS des	1 296 963	377 352	168 959	1 843 275
Chic-Chocs, CS des	2 645 172	641 317	374 018	3 660 507
René-Lévesque, CS	4 535 253	1 334 555	787 990	6 657 798
Côte-du-Sud, CS de la	8 612 961	2 191 698	3 599 604	14 404 263
Amiante, CS de L'	5 875 678	1 763 455	1 817 815	9 456 948
Beauce-Etchemin, CS de la	14 309 345	4 999 440	5 511 064	24 819 849
Navigateurs, CS des	26 450 577	5 329 876	4 269 429	36 049 882
Laval, CS de	66 187 336	15 499 593	3 249 741	84 936 669
Affluents, CS des	39 762 270	6 411 162	3 130 236	49 303 667
Samares, CS des	25 979 484	4 974 532	6 144 352	37 098 369
Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	47 741 055	8 604 673	4 237 143	60 582 872
Rivière-du-Nord, CS de la	25 333 799	4 327 564	3 116 425	32 777 788
Laurentides, CS des	31 651 901	3 721 689	4 061 363	39 434 953
Pierre-Neveu, CS	5 930 673	1 043 266	1 201 289	8 175 228
Sorel-Tracy, CS de	6 053 773	1 788 571	1 675 405	9 517 749
Saint-Hyacinthe, CS de	11 840 572	3 573 588	6 149 358	21 563 518
Hautes-Rivières, CS des	19 501 692	4 184 603	6 170 848	29 857 143
Marie-Victorin, CS	48 870 830	8 331 359	1 900 011	59 102 200
Patriotes, CS des	49 826 689	11 589 849	4 489 630	65 906 168
Val-des-Cerfs, CS du	20 301 443	5 198 515	4 868 811	30 368 770
Grandes-Seigneuries, CS des	27 313 325	4 302 899	3 576 642	35 192 867
Vallée-des-Tisserands, CS de la	9 177 762	2 558 913	3 800 920	15 537 594
Trois-Lacs, CS des	18 998 320	2 258 136	2 484 725	23 741 180
Riveraine, CS de la	4 044 673	2 510 104	3 355 130	9 909 907
Bois-Francs, CS des	10 624 483	3 239 410	3 659 582	17 523 474
Chênes, CS des	11 279 559	3 743 870	2 988 352	18 011 781
Central Québec, CS	3 258 459	1 029 933	513 744	4 802 136
Eastern Shores, CS	1 067 242	403 913	195 331	1 666 486
Eastern Townships, CS	7 911 038	2 142 228	2 099 318	12 152 584
Riverside, CS	11 352 923	2 331 695	1 394 183	15 078 802
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	17 330 911	3 213 164	1 739 403	22 283 478
Western Québec, CS	11 377 490	2 389 205	1 092 669	14 859 364
New Frontiers, CS	3 578 277	789 258	991 768	5 359 302
TOTAL	1 346 219 621	355 495 061	154 047 111	1 855 761 793

Note : Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Source : Calcul des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Tableau C-7 : La part, en pourcentage, de la taxe provenant des différents types de propriété et la part de ces trois catégories de propriétés dans l'assiette de l'ensemble du Québec.

Commissions scolaires	% de la taxe résid./total taxe (1)	% de la taxe non résid./total taxe (2)	% de la taxe autre/total taxe (3)	% de l'évaluation résid./évaluation totale (4)	% de l'évaluation non résid./évaluation totale (5)	% de l'évaluation autre/évaluation totale (6)
Monts-et-Marées, CS des	63,10 %	24,95 %	11,95 %	0,09 %	0,04 %	0,02 %
Phares, CS des	71,83 %	17,50 %	10,67 %	0,22 %	0,05 %	0,03 %
Fleuve-et-des-Lacs, CS du	64,99 %	14,01 %	21,00 %	0,07 %	0,02 %	0,02 %
Kamouraska–Rivière-du-Loup, CS de	65,83 %	18,03 %	16,14 %	0,17 %	0,05 %	0,04 %
Pays-des-Bleuets, CS du	63,58 %	22,33 %	14,09 %	0,15 %	0,05 %	0,03 %
Lac-Saint-Jean, CS du	59,82 %	31,03 %	9,15 %	0,15 %	0,08 %	0,02 %
Rives-du-Saguenay, CS des	64,90 %	29,68 %	5,43 %	0,48 %	0,22 %	0,04 %
Jonquière, CS De La	69,63 %	16,25 %	14,13 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %
Charlevoix, CS de	64,82 %	20,67 %	14,51 %	0,11 %	0,03 %	0,02 %
Capitale, CS de la	72,96 %	22,93 %	4,11 %	2,21 %	0,69 %	0,12 %
Découvreurs, CS des	79,80 %	15,95 %	4,25 %	0,18 %	0,04 %	0,01 %
Premières-Seigneuries, CS des	78,43 %	9,25 %	12,32 %	0,25 %	0,03 %	0,04 %
Portneuf, CS de	65,83 %	20,58 %	13,59 %	0,15 %	0,05 %	0,03 %
Chemin-du-Roy, CS du	68,04 %	21,64 %	10,32 %	0,48 %	0,15 %	0,07 %
Énergie, CS de l'	69,21 %	20,48 %	10,32 %	0,28 %	0,08 %	0,04 %
Hauts-Cantons, CS des	49,21 %	23,64 %	27,15 %	0,18 %	0,09 %	0,10 %
Région-de-Sherbrooke, CS	74,76 %	18,72 %	6,52 %	0,66 %	0,17 %	0,06 %

de la						
Sommets, CS des	70,36 %	14,01 %	15,63 %	0,43 %	0,09 %	0,10 %
Draveurs, CS des	79,25 %	16,55 %	4,20 %	1,37 %	0,29 %	0,07 %
Portages-de-l'Outaouais, CS des	83,38 %	3,95 %	12,67 %	0,15 %	0,01 %	0,02 %
Coeur-des-Vallées, CS au	72,86 %	12,06 %	15,08 %	0,13 %	0,02 %	0,03 %
Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	70,74 %	9,94 %	19,32 %	0,16 %	0,02 %	0,04 %
Lac-Témiscamingue, CS du	64,21 %	19,27 %	16,52 %	0,05 %	0,01 %	0,01 %
Rouyn-Noranda, CS de	70,58 %	24,65 %	4,77 %	0,11 %	0,04 %	0,01 %
Harricana, CS	65,33 %	25,88 %	8,79 %	0,06 %	0,02 %	0,01 %
Or-et-des-Bois, CS de l'	71,06 %	22,25 %	6,69 %	0,11 %	0,03 %	0,01 %
Lac-Abitibi, CS du	71,32 %	18,25 %	10,43 %	0,04 %	0,01 %	0,01 %
Estuaire, CS de l'	57,78 %	33,56 %	8,66 %	0,11 %	0,06 %	0,02 %
Fer, CS du	45,63 %	47,27 %	7,10 %	0,08 %	0,09 %	0,01 %
Moyenne-Côte-Nord, CS de la	65,53 %	25,39 %	9,08 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	73,20 %	24,55 %	2,25 %	24,02 %	8,06 %	0,74 %
Baie-James, CS de la	38,23 %	37,82 %	23,94 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %
Îles, CS des	70,36 %	20,47 %	9,17 %	0,03 %	0,01 %	0,00 %
Chic-Chocs, CS des	72,26 %	17,52 %	10,22 %	0,07 %	0,02 %	0,01 %
René-Lévesque, CS	68,12 %	20,04 %	11,84 %	0,10 %	0,03 %	0,02 %
Côte-du-Sud, CS de la	59,79 %	15,22 %	24,99 %	0,21 %	0,05 %	0,09 %
Amiante, CS de L'	62,13 %	18,65 %	19,22 %	0,14 %	0,04 %	0,04 %
Beauce-Etchemin, CS	57,65 %	20,14 %	22,20 %	0,35 %	0,12 %	0,14 %

de la						
Navigateurs, CS des	73,37 %	14,78 %	11,84 %	0,63 %	0,13 %	0,10 %
Laval, CS de	77,93 %	18,25 %	3,83 %	2,10 %	0,49 %	0,10 %
Affluents, CS des	80,65 %	13,00 %	6,35 %	1,11 %	0,18 %	0,09 %
Samares, CS des	70,03 %	13,41 %	16,56 %	0,69 %	0,13 %	0,16 %
Seigneurie-des- Mille-Îles, CS de la	78,80 %	14,20 %	6,99 %	1,41 %	0,25 %	0,13 %
Rivière-du- Nord, CS de la	77,29 %	13,20 %	9,51 %	0,61 %	0,10 %	0,08 %
Laurentides, CS des	80,26 %	9,44 %	10,30 %	0,93 %	0,11 %	0,12 %
Pierre-Neveu, CS	72,54 %	12,76 %	14,69 %	0,14 %	0,03 %	0,03 %
Sorel-Tracy, CS de	63,61 %	18,79 %	17,60 %	0,16 %	0,05 %	0,04 %
Saint- Hyacinthe, CS de	54,91 %	16,57 %	28,52 %	0,35 %	0,11 %	0,18 %
Hautes- Rivières, CS des	65,32 %	14,02 %	20,67 %	0,58 %	0,13 %	0,18 %
Marie-Victorin, CS	82,69 %	14,10 %	3,21 %	1,72 %	0,29 %	0,07 %
Patriotes, CS des	75,60 %	17,59 %	6,81 %	1,45 %	0,34 %	0,13 %
Val-des-Cerfs, CS du	66,85 %	17,12 %	16,03 %	0,60 %	0,15 %	0,14 %
Grandes- Seigneuries, CS des	77,61 %	12,23 %	10,16 %	0,87 %	0,14 %	0,11 %
Vallée-des- Tisserands, CS de la	59,07 %	16,47 %	24,46 %	0,29 %	0,08 %	0,12 %
Trois-Lacs, CS des	80,02 %	9,51 %	10,47 %	0,74 %	0,09 %	0,10 %
Riveraine, CS de la	40,81 %	25,33 %	33,86 %	0,11 %	0,07 %	0,09 %
Bois-Francis, CS des	60,63 %	18,49 %	20,88 %	0,25 %	0,08 %	0,09 %
Chênes, CS des	62,62 %	20,79 %	16,59 %	0,31 %	0,10 %	0,08 %
Central Québec, CS	67,85 %	21,45 %	10,70 %	6,10 %	1,93 %	0,96 %

Eastern Shores, CS	64,04 %	24,24 %	11,72 %	0,95 %	0,36 %	0,17 %
Eastern Townships, CS	65,10 %	17,63 %	17,27 %	2,38 %	0,65 %	0,63 %
Riverside, CS	75,29 %	15,46 %	9,25 %	4,72 %	0,97 %	0,58 %
Sir-Wilfrid-Laurier, CS	77,77 %	14,42 %	7,81 %	7,01 %	1,30 %	0,70 %
Western Québec, CS	76,57 %	16,08 %	7,35 %	2,18 %	0,46 %	0,21 %
New Frontiers, CS	66,77 %	14,73 %	18,51 %	0,58 %	0,13 %	0,16 %
TOTAL	72,47 %	19,13 %	8,41 %	72,60 %	19,72 %	7,68 %

Note :

(1), (2), (3) = Montant de la taxe scolaire recueillie des propriétés résidentielles (non résidentielles et autres) de chaque commission scolaire sur le total de la taxe recueillie de toutes les propriétés imposables de chaque commission scolaire.

(4), (5), (6) = Montant de la valeur uniformisée des propriétés résidentielles (non résidentielles et autres) de chaque commission scolaire sur le montant total de la valeur uniformisée des propriétés imposables de l'ensemble des commissions scolaires.

Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, English-Montréal et Lester-B.-Pearson font partie du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Source : Calcul des auteurs et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions.